



HAL
open science

Écriture collective et immédiat communicatif dans les lettres privées de femmes peu-lettrées du XVIIIème siècle

Juliette Thiriet

► **To cite this version:**

Juliette Thiriet. Écriture collective et immédiat communicatif dans les lettres privées de femmes peu-lettrées du XVIIIème siècle. Linguistique. 2022. dumas-03868291

HAL Id: dumas-03868291

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03868291>

Submitted on 23 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3
UFR Littérature, Linguistique, Didactique (LLD)
Institut de Linguistique et Phonétique Générales et Appliquées (ILPGA)
Master 2 Sciences du langage : Linguistique et diversité des langues

Écriture collective et immédiat communicatif dans les lettres privées de femmes peu-lettrées du XVIII^{ème} siècle

Mémoire de recherche présenté par Juliette Thiriet
Sous la direction de Myriam Bergeron-Maguire et Andrea Valentini
Membre du Jury : Anne Régent-Susini

Soutenu le 12 septembre 2022

Résumé

Les Archives Nationales du Royaume-Uni conservent un fonds d'archives nommé les *Prize Papers* : plus de 160 000 documents dont des lettres privées, mais aussi des carnets de bord, des registres, des factures, des dessins, des poèmes, ou encore des cartes à jouer. Saisis par la couronne britannique entre 1652 et 1817 dans le contexte de guerres de course (une pratique militaire visant à affaiblir les nations ennemies en saisissant leurs navires marchands), ce sont les pièces à conviction disculpant le Royaume Uni de piraterie. Avant tout exploitée par les historiens, cette ressource est encore peu utilisée dans la recherche en linguistique historique, en particulier dans le domaine francophone, malgré la prévalence des documents français dans les *Prize Papers*. Ce mémoire s'attache à l'analyse discursive d'un ensemble de 23 lettres rédigées par des femmes peu lettrées entre 1752 et 1793, explorant l'idée d'écriture collective comme potentielle nouvelle facette de l'oralité conceptuelle souvent attribuée aux écrits privés des personnes peu lettrées. Les résultats de l'analyse des différentes réalisations de ce que nous appelons l'écriture collective montrent une hybridité dans leur rapport à la scripturalité ou l'oralité conceptuelle (ou la distance et l'immédiat communicatif). Néanmoins, l'on peut observer dans les lettres que les attributs de l'immédiat communicatif (tels que la spontanéité du discours, la communication « publique », ou encore l'ancrage référentiel) dominant par rapport à ceux de la distance communicative.

Mots-clés :

Analyse du discours, sociolinguistique historique, écriture collective, scripturalité conceptuelle, oralité conceptuelle, lettres privées, ancien régime, Révolution française, peu lettrés, from below, épistolaire, pragmatique historique.

Abstract

The British National Archives in London is home to a collection of archive documents called the Prize Papers – over 160.000 documents including private letters, but also diaries, ledgers, bills, and even drawings, poems and playing cards. Seized by the British Crown between 1652 and 1817 in the context of the practice of prize-taking – an early modern naval practice designed to target enemy nations’ economic activity by looting the merchandise on their commercial ships – these documents were kept as proof that the prize was “lawful”, *i.e.*, not a result of piracy. This dissertation looks at a corpus of 23 letters composed by women – all varying degrees of unskilled writers – between 1752 and 1793. It aims to contribute to the field of discourse analysis and historical sociolinguistics by exploring the idea of “collective writing” as a new (discursive) facet of the oral quality often attributed to the private writings of unskilled writers. Through the analysis of different aspects of what I call collective writing, I have shown that this concept too is subject to hybridity in its relationship to orality; elements of both conceptual orality and conceptual literacy (or communicative immediacy and communicative distance, as defined by Koch & Oesterrreicher 2001) can be found. In this corpus, however, I have observed a propensity for conceptual orality through the prevalence of attributes of communicative immediacy such as spontaneity, “public” communication, and referential anchoring.

Keywords :

Discourse analysis, historical sociolinguistics, private letters, collective writing, orality, literacy, ego-documents, Ancien Régime, French Revolution, unskilled writers, from below, epistolary, historical pragmatics.

Remerciements

Merci à mes parents, qui chaque jour m'ont écouté désespérer, puis me vanter, puis me plaindre. Qui ne s'intéressent pas à la linguistique mais qui m'ont posé des questions tous les soirs, m'ont laissé expliquer et ressasser, m'ont aidée et encouragée sans relâche.

Merci à Oliver, pour ses cartes d'encouragement et pour son amitié. Merci à Pauline et Lucía, pour leur présence et leur écoute constantes durant toute cette longue année. Merci à Noémie, qui est venue aux nouvelles et qui m'a relue.

Merci à Anne Régent-Susini d'avoir accepté de faire partie du jury pour la soutenance de ce mémoire.

Enfin, je remercie chaleureusement mes directeurs de recherche ; Myriam Bergeron-Maguire, qui m'a accordé sa confiance et son soutien ces deux années, et Andrea Valentini, qui m'a encouragée à aller plus loin. Je n'aurais sans doute pas pu réussir mon mémoire l'année dernière, ni le terminer cette année sans leur bienveillance, leur patience, leur implication et leur aide incomparables.

Introduction	6
Présentation du corpus.....	8
État de l'art	12
<i>Les Prize Papers</i>	12
<i>Sociolinguistique historique et travaux sur les lettres privées</i>	13
<i>Analyse du discours et sociolinguistique historique</i>	16
<i>L'épistolarité en tant que genre discursif</i>	19
Méthodologie.....	20
1. Faire parler son entourage, ici et là-bas : polyphonie, discours rapporté.	23
1.1 Polyphonie et discours rapporté ; multiplicité des voix du côté des scriptrices	23
1.1.1 <i>La présence de plusieurs encodeuses dans une seule lettre</i>	23
1.1.2 <i>L'usage de secrétaires</i>	27
1.1.3 <i>Donner voix à la communauté locale</i>	32
1.2 Multiplicité d'interlocutrices et/ou énonciataires	37
1.2.1 <i>Multiplicité des lectrices et réceptrices</i>	37
1.2.2 <i>Gestion de la multiplicité d'interlocutrices dans le discours</i>	39
2. Mettre en mots un réseau ; études de cas d'intertextualité	42
2.1 Les lettres des sœurs Dumesnil	42
2.2 Les lettres de la famille Commeau	47
3. Coopération communicative.....	54
3.1 Dialogue et dialogisme	54
3.1.1 <i>Dialogisme interlocutif : des énoncés en dialogue</i>	56
3.1.2 <i>Le dialogisme interlocutif anticipatoire : la simulation d'un dialogue</i>	59
3.2 La contiguïté conversation-lettre	63
3.3 Lorsque la coopération communicative échoue	66
4. Une culture discursive en commun	70

4.1 Interdiscours, culture discursive ; théorie et méthodologie.....	70
4.2 Une culture discursive en commun et en mouvement.....	73
4.2.1 <i>Text-type formulae</i>	74
4.2.2 <i>Text-structural formulae</i>	78
4.2.3 <i>Style et syntaxe</i>	80
4.2.4 <i>Le tutoiement</i>	82
4.2.5 <i>La mise en mots de l'appartenance politique</i>	85
Conclusion.....	91
Bibliographie	93
Annexes	100
Annexe 1 : Transcriptions	100
Annexe 2 : Protocole de transcription	148

Introduction

« Je doute que ce navire vous trouve » écrit une certaine Mme Allix dans une lettre adressée depuis Honfleur vers un navire du Gabon à son mari M. Allix en 1792. Son inquiétude est bien fondée : le fait même que cette lettre ait pu être conservée puis étudiée aujourd'hui est l'indication quasi-certaine qu'elle n'a jamais atteint son destinataire. En effet, ce document, et toutes les autres lettres de notre corpus, sont issues du fonds des Prize Papers ; fonds d'archive constitué par la High Court of Admiralty et conservé aux Archives Nationales de Londres. Saisies entre 1652 et 1817 par la couronne britannique dans le contexte des guerres de course, elles servaient de pièces à conviction permettant de prouver que cette pratique (dont le but était d'affaiblir économiquement les nations ennemies) ne se résumait pas à de la piraterie.

Notre recherche repose sur un ensemble de 23 lettres privées issues de ce fonds, auxquelles nous avons eu accès il y a un an. Ces lettres sont toutes rédigées au XVIII^{ème} siècle, par des femmes peu-lettrées. Nous comptons 22 scriptrices différentes, écrivant entre 1755 et 1793, vers ou depuis la France métropolitaine, des colonies françaises comme St Domingue, la Guadeloupe et l'île Maurice, ou des vaisseaux marchands naviguant entre les deux (sur lesquels leurs proches travaillent en tant que capitaine ou marin).

Si notre travail sur corpus historique épistolaire nous a auparavant mené vers une analyse de la graphie, de la graphématique, ou de la morphologie, nous avons cette année souhaité concentrer nos recherches sur le discours dans ces écrits privés, tout en restant dans le champ de la sociolinguistique historique. Nos recherches documentaires sur le sujet ont montré que les travaux mêlant l'analyse discursive (ou la pragmatique) et la sociolinguistique historique sont déjà nombreux à l'étranger. Nordlund (2013) étudie par exemple l'épistolarité en tant que pratique communicative, en examinant la polyphonie dans des lettres d'émigrés finlandais du XIX^{ème} siècle. Pour Nordlund, la polyphonie est une notion centrale dans l'étude de corpus historiques composés de lettres privées, car :

In the past centuries, personal letters were more collective and public than they are today. Instead of only one writer, letter writing could include several actors who composed the text together. These included scribes, narrators, overhearers, those who dictated and those who performed the physical act of writing. (Nordlund 2013: 382)

Nous n'avons pas trouvé de source confirmant l'idée que les lettres privées ont été plus « collectives et publiques » par le passé, ni pour quelle époque spécifique cela serait vrai. Nous avons cependant très tôt observé que les scriptrices de notre corpus faisaient effectivement

intervenir plusieurs participants dans leur correspondance. Au-delà de l'intervention de secrétaires, narrateurs ou d'autres personnes présentes lors de la composition de la lettre, nous avons repéré plusieurs formes de coopération communicative particulières dans ces lettres.

Pour ce qui est de la recherche francophone et/ou française en analyse du discours et sociolinguistique historique, le champ n'est pas autant développé lorsqu'il s'agit d'examiner les pratiques discursives dans les lettres privées de personnes peu-lettrées. Sonia Branca-Rosoff étudie de près les écrits de peu-lettrés pendant la Révolution, mais pas leurs lettres privées. D'autre part, Anna Jaubert (2005) procède à l'analyse discursive de lettres privées du XVIII^{ème}, tentant notamment de détailler les mécanismes du rapprochement entre le dialogique et le dialogal dans le contexte du genre épistolaire. Il s'agit cependant d'une correspondance entre une personne très éduquée, Jean-Jacques Rousseau, et une lectrice, une certaine Henriette, dont l'aisance à l'écrit n'est pas discutée dans l'analyse (ni explicitée par les choix de transcription des lettres). Nous avons donc voulu examiner les particularités discursives observables dans les lettres privées des scriptrices peu-lettrées de notre corpus.

Plus précisément, nous avons voulu explorer une tension régulièrement observée par les discursivistes au sujet des lettres privées en général ; la lettre est un discours monographique, avec une situation de communication définie par la distance spatiale et temporelle entre le moment de la production du discours et le moment de sa réception. Mais elle reste un discours adressé, et est par conséquent marquée par un dialogisme qui tend vers le dialogal. La conscience de la présence d'un allocataire spécifique, donc, affecte la construction du discours, et participe à déterminer la spécificité du genre discursif. De même, Koch & Oesterreicher (2001 : 585) remarquent que la lettre personnelle « accuse plutôt des caractéristiques de la conception parlée ». En effet, malgré le médium écrit, elle présente des caractéristiques propres à l'immédiat communicatif¹ (associé à l'oralité conceptuelle), telles que l'interlocuteur privé, l'émotionnalité forte et la liberté thématique.

Or, une telle proximité à la conception parlée est souvent attribuée aux écrits privés de personnes peu-lettrées, du fait d'une faible maîtrise de l'écrit et de ses codes, et principalement

¹ Les dix caractéristiques de l'immédiat et de la distance communicatives listées par Koch & Oesterreicher (2001) sont les suivantes : (1) communication publique / communication privée, (2) interlocuteur intime / interlocuteur inconnu, (3) émotionnalité forte, émotionnalité faible, (4) ancrage actionnel et situationnel / détachement actionnel et situationnel, (5) ancrage référentiel / détachement référentiel, (6) co-présence spatio-temporelle / séparation spatio-temporelle, (7) coopération communicative intense / coopération communicative faible, (8) dialogue / monologue, (9) communication spontanée / communication préparée, (10) liberté thématique / fixation thématique.

analysée au niveau graphique et morphologique. En effet, si l'on considère que leur écrit s'apparente à une transcription de l'oral, alors il s'agit d'une source privilégiée de savoir sur des états antérieurs de la langue et de ses variétés, moins influencée par le poids des normes et du prestige. D'un point de vue discursif, l'on peut donc se demander quel peut être le résultat de l'association de ce genre discursif qui présente des caractéristiques de l'immédiat communicatif, et des personnes peu-lettrées qui composent le discours et dont la graphie porte les marques de la conception parlée.

La question qui guidera notre analyse sera donc la suivante : en quoi est-ce que le discours épistolaire de femmes peu lettrées du XVIII^{ème} peut être qualifié de pratique collective, et dans quelle mesure cette pratique s'articule-t-elle avec la conception orale propre aux écrits des peu-lettrés ?

Notre premier chapitre traitera de l'expression de la polyphonie dans les lettres. Le deuxième étudiera l'écriture collective à travers l'intertextualité, ou comment les scriptrices créent des réseaux dans leurs lettres. Le troisième chapitre développera l'écriture collective comme coopération communicative se rapprochant du dialogue. Le dernier se penchera sur l'interdiscours ou la culture discursive, et comment elle crée de l'écriture collective à son tour.

Présentation du corpus

Les 23 lettres de notre corpus ont été digitalisées par notre directrice de mémoire, Myriam Bergeron-Maguire, et recueillies aux Archives Nationales du Royaume-Uni à Londres. En partenariat avec les chercheurs de l'Université Carl von Ossietzky d'Oldembourg, dans le cadre du Prize Papers Project, les Archives Nationales ont à ce jour estimé la présence de plus de 160 000 documents, dont des lettres privées, mais aussi des carnets de bord, des factures, des poèmes, des dessins et des cartes à jouer. Le tout provient de 35 000 navires, pris au cours de quatorze guerres, entre 1652 et 1817 (Archives Nationales du Royaume Uni 2022).

Le motif de sa constitution est ce qui fait la singularité de ce fonds d'archives : ce sont les documents conservés par un ancien tribunal, le High Court of Admiralty, qui se chargeait entre autres de trancher sur la légitimité de la prise de navires marchands dans le contexte de guerres de courses (Rutten & van der Wal 2012 : 140). Il s'agissait d'une pratique consistant à employer des corsaires pour piller ces navires, afin d'affaiblir les nations ennemies sur le plan économique. Si la marchandise était partagée entre corsaires et couronne comme butin, les

documents présents à bord devaient être conservés, présentés comme pièce à conviction devant le High Court of Admiralty, puis archivés. C'est cette pratique qui permettait d'éviter que la guerre de course ne risque « [des] sanctions pécuniaires ou, pire, [d'être] assimilée à de la piraterie » (Bergeron-Maguire 2021 : 5).

Les lettres de ce corpus suivent l'ordre dans lequel les digitalisations nous sont parvenues, c'est-à-dire par navire (dont elles ont été saisies). Trois lettres sont non-datées, mais elles proviennent bien du XVIII^{ème} siècle, puisqu'elles sont conservées par navire, aux côtés des autres lettres de notre corpus, qui sont bien datées.

Nous le mentionnons plus haut, pour un total de 23 lettres, nous comptons 22 scriptrices différentes, sachant que quatre scriptrices signent plus d'une lettre, qu'une lettre comprend trois scriptrices/encodeuses différentes, et que la lettre 5 est rédigée par un secrétaire. La plus ancienne est datée de 1755, et la plus récente de 1793.

Pour caractériser l'aspect de la graphie des différentes scriptrices, nous mobilisons les observations de Branca-Rosoff et Schneider (1994), selon lesquelles la littéracie constitue un continuum ; c'est bien ce que nous pouvons observer dans notre corpus. Nos lettres portent toutes des marques d'un manque d'habitude à l'écriture, mais le degré d'interprétation nécessaire varie fortement.

La lettre 23 est sans doute la lettre présentant la graphie la plus difficile à interpréter, comme le montrent l'extrait de manuscrit et sa transcription ci-dessous :

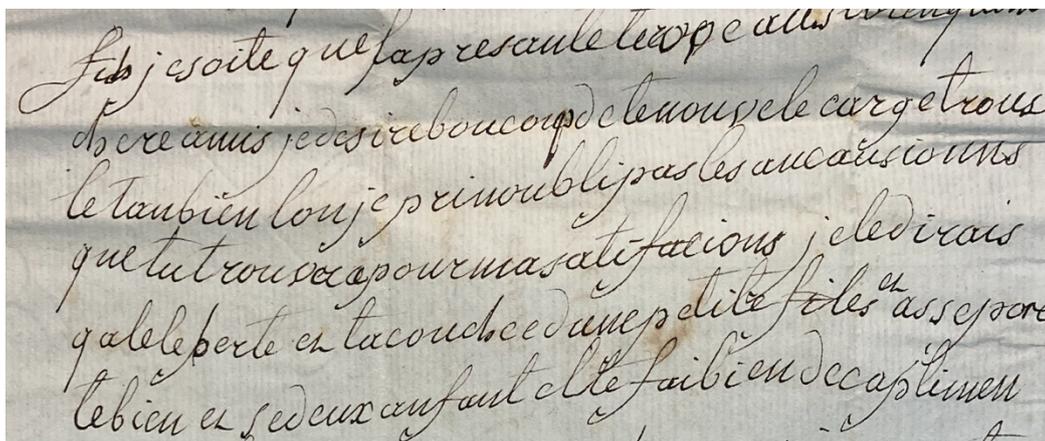


Image 1: Graphie dans la lettre 23

fils je—soite que la—presante—^tarive ausi—bien—que—no[us en jout supra]
 chere amis je desire boucoup—de—te—nouvele car ge trousve
 le tan—bien lon je pri—n^ooubl—pas les aucasionns
 que tu—trouvera—pour—ma—satisfacions je—le—dirais

qa—lele—berte et tacouchee d'une—petite files [et en ajout supra] a—sse—pore-
te—bien et se—deux anfant elle fai—bien de—caplimen (lettre 23)

La lecture est rendue difficile du fait que les lignes ne sont pas droites, et presque tous les mots sont accolés, même lorsqu'une nouvelle proposition commence, comme dans « je pri—n°oubli—pas les aucasionns » (*je prie, n'oublie pas les occasions...*). Les ratures sont nombreuses, et les formes des lettres peu régulières.

A l'opposé, la scriptrice de la lettre 13 présente peu de caractéristiques d'une peu-lettrée :

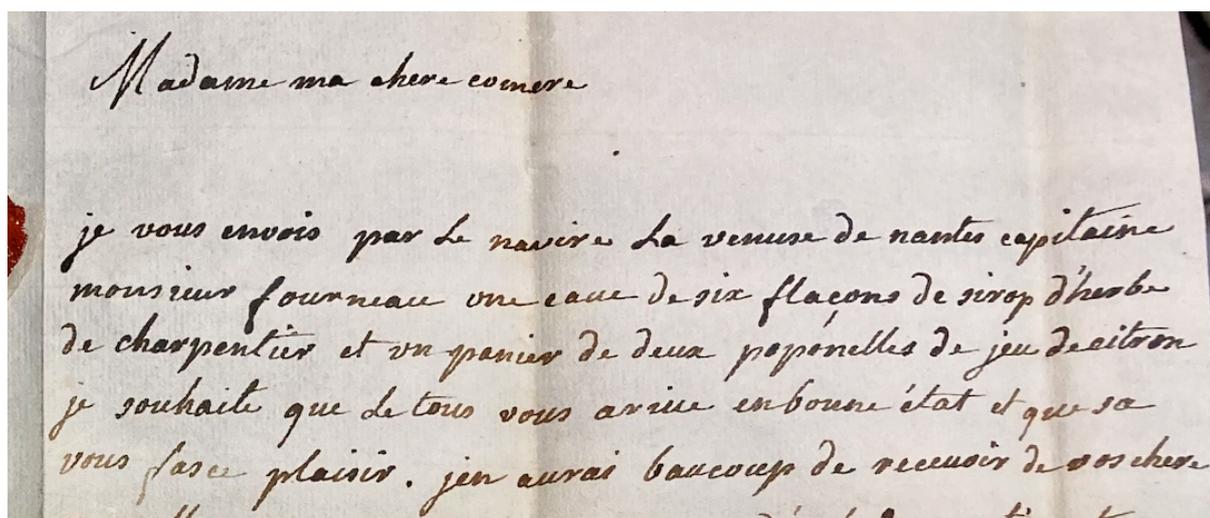


Image 2 : Graphie dans la lettre 19

Madame et ma chere comere
je vous envoie par le navire la venuse de nantes capitaine
monsieur fourneau vne caise de six flaçons de sirop d'herbe
de charpentier et vn panier de deux *poponelles* de jeu de citron
je souhaite que le tous vous arriue en bonne état et que sa
vous fasse plaisir. j'en aurai beaucoup de receuoir de vos chere [nouvelle] (lettre 13)

Avec une calligraphie très régulière et lisible, ainsi que quelques signes de ponctuation (autrement rares dans notre corpus), et une graphie plus proche du standard, cette scriptrice est manifestement plus habituée à l'écrit que les autres scriptrices dans le corpus, qui se trouvent sur un continuum de littéracie entre la lettre 23 et la lettre 13.

Le tableau ci-dessous résume la référence, la date, les scriptrices, les destinataires, le lieu d'origine et la destination de chacune des lettres de notre corpus.

Lettre n°	Date	Scriptrice	Origine	Destinataire	Destination
L1	Non datée	Mme Maugé	?	Son amie (nom non-spécifié)	?
L2	1756	Margueritte Vosselle	Cap Français	M. et Mme Delessard	<u>Chatellerault (Loire)</u>
L3	1756	Margueritte Vosselle	Cap Français	Mme Ragot	Chinon (Loire)
L4	Non datée	Mme Maugé	?	Mlle de Brach	« chez Mme de Maurville »
L5	1758	Margueritte Vosselle	Cap Français	Mme la Guidonniere et Mme de Lépard	Chatellerault (Loire)
L6	1792	Mme Allix	Honfleur	« Monsieur Allix Seyont », « mon cher mary »	Navire <i>Les vrais amis</i> (quartier maritime au Gabon)
L7	1792	Mme Neveu	Honfleur	Capitaine Neveu (mari)	Navire <i>Les vrais amis</i> (quartier maritime au Gabon)
L8	1792	Mme Gillet	Honfleur	M. Gillet (mari)	Navire <i>Victoire</i> (quartier maritime à Cherbourg)
L9	1793	Veuve le Villaiy	Pointe-à-Pitre	Mmes Dévazieux (mère et sœur)	Le Havre
L10	1793	Mme Gribauval	Pointe-à-Pitre	« Citoyens Charles Ameline » (père et mère)	Le Havre
L11	Non datée	Mergeri Clery	?	M. de Cléry (mari)	Le Havre
L12	1756	Belin Baissier —	Port-au-Prince	M. Baissier (mari)	Toulouse
L13	1755	Veuve Gouraud	« cul—de—sac »	Mme Duverger (marraine de sa fille)	Nantes
L14	1755	Veuve Gouraud	« cul—de—sac »	Mme Despesrrier	Paris
L15	1755	Françoise Dumesnil	Arcahaie	Mme de Loumare (grand-mère)	Rouen
L16	1755	Marie Dumesnil	Arcahaie	Mme de Loumare (grand-mère)	Rouen
L17	1755	Elizabett Gressin	Port-au-prince	Mlle Elisabeth	?
L18	1755	J Commeau	Port-au-Prince	Son amie (nom non-spécifié)	?
L19	1755	Chaterine Bernade	« <i>Lile Dieu</i> » (l'Île d'Yeu?)	Jacques Pruneau (son fils)	?
L20	1755 ?	J Commeau, sa tante (Mme Riche ?), M. Leclair	Port-au-Prince?	M. Commeau (parents)	Beaufort (Anjou)
L21	1755 ?	Pélagie Commeau Leclair	Port-au-Prince?	M. Commeau (parents)	Beaufort (Anjou)
L22	1793	Sophie Couturon	Port Louis (Île Maurice)	« Duchene »	?

L23	1792	Anne Mariayme	La Rochelle	Charles Combaud	« rue de Normandie »
-----	------	---------------	-------------	-----------------	----------------------

État de l’art

Les Prize Papers

Depuis 2018, une équipe de chercheurs basée à Oldembourg, Göttingen et Londres s’occupe de cataloguer et d’étudier les milliers de documents contenus dans le fonds d’archives (Archives Nationales du Royaume Uni 2022). Le fonds des Prize Papers est une ressource avant tout exploitée dans le domaine de la recherche en histoire. L’on trouve par exemple les travaux de De Winter *et al.* (2018, 2020), qui utilisent les listes de cargaisons retrouvées parmi les documents pour étudier le pan socio-économique de l’histoire maritime néerlandaise ; comment les guerres successives ont affecté le commerce maritime, et les stratégies employées par les différents acteurs pour faire face aux conséquences de ces conflits.

D’un point de vue linguistique, les études utilisant les lettres privées des Prize Papers sont peu nombreuses. La première que nous trouvons est celle de Van Der Wal *et al.* (2012), se concentrant sur des lettres en néerlandais, lettres permettant selon eux d’éclaircir des zones d’ombre dans le savoir sur l’histoire de cette langue. Ces écrits révéleraient notamment de nouvelles informations sur la phonologie et la morphophonologie du néerlandais à travers la graphie, mais aussi, d’un point de vue socio-pragmatique, l’effet du genre et de la classe sociale sur l’emploi de certaines formules épistolaires. Nous trouvons également des travaux (Ahmed 2019, 2020) sur des lettres provenant d’Algérie, en judéo-arabe, soit en langue arabe écrite en caractères hébraïques. Ahmed (2019, 2020) procède à la transcription diplomatique et à la traduction en anglais d’un petit ensemble de lettres, puis commente les particularités dans la syntaxe, la graphie, la morphologie verbale, et le lexique. Le fonds des Prize Papers serait l’une des rares sources d’écrits judéo-arabes, et représente ainsi une ressource précieuse pour ces recherches.

En 2020, Bergeron-Maguire & Greub publient le premier article s’intéressant aux lettres francophones des Prize Papers. Cet article établit le potentiel que représente la ressource des Prize Papers pour la recherche en diachronie du français, particulièrement en ce qu’il permet une large représentation diatopique et diastratique. Les auteurs relèvent par exemple le

« maintien par réaction savante de [-t] final » (2020 : 11) dans le mot *canote*, un phénomène que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les variétés du français du Québec, d'Acadie et de Louisiane. Il s'agit également de présenter la « variété des rapports à l'écrit et des moyens de représentations de la langue » (2020 : 14) dans le corpus étudié ; les différents scripteurs et scriptrices forment un réel continuum en termes de littéracie, d'aisance à l'écrit. Un an plus tard, cette introduction débouche sur un travail centré sur la liaison (Bergeron-Maguire 2021), s'attachant à définir une typologie des différentes réalisations du sandhi dans la graphie dans ces lettres. Les consonnes de liaison peuvent ainsi figurer à l'écrit à la fin du premier segment et au début du deuxième, seulement au début du premier segment, ou seulement à la fin du premier segment et suivi d'un <e> graphique. Ce dernier schéma est par exemple caractéristique des contextes où un nom est précédé d'un déterminant possessif ou d'un adjectif. Un autre point intéressant est l'occurrence du morphème verbal [t] non seulement comme marqueur pronominal de la 3^{ème} personne, mais étendu comme morphème verbal épenthétique pour toutes les personnes, avec par exemple le segment « tu mas **te**cris ». Ce phénomène apparaît pour les temps composés avec l'auxiliaire *avoir*, les tournures passives construites avec le verbe *être*, le conditionnel passé, et le verbe *être* à la première personne au présent de l'indicatif.

Sociolinguistique historique et travaux sur les lettres privées

Dans l'article introductif de la revue *Journal of Historical Sociolinguistics*, Auer et.al. (2015) identifient cinq objectifs propres à la sociolinguistique historique, dont l'identification des contraintes à la variation diachronique, ses causes et son ancrage linguistiques et sociales, et le rôle ainsi que les attitudes des locuteurs envers cette variation. La correspondance privée a constitué une source privilégiée de données dans cette perspective ; libérée des contraintes d'un contexte d'énonciation exigeant un certain prestige, il s'agit d'un mode d'expression graphique pouvant à priori se défaire de certaines normes qui auraient pu peser sur le lexique, la graphie, voire le discours dans sa forme et son contenu. Les lettres privées, et en particulier les lettres privées de personnes peu habituées à l'écrit, sont considérées comme étant un aperçu de la langue spontanée d'un groupe ou individu donné à une époque donnée, car relevant d'une conception plutôt orale de la langue.

Notre recherche s'inscrit ainsi dans le contexte plus large de l'utilisation de corpus écrits composés de lettres privées, pour déceler des états précédents de la langue, en particulier

dans sa variation diachronique ainsi que diastratique et diatopique. William Labov estimait peu fiables les documents dont nous disposons pour étudier la langue en diachronie, car difficilement représentatifs de ce à quoi pouvaient ressembler ces états antérieurs de la langue. Il s'agirait en effet de « mauvaises données » :

As a result, many documents are riddled with the effects of hypercorrection, dialect mixture, and scribal error. Furthermore, historical documents can only provide positive evidence. Negative evidence about what is ungrammatical can only be inferred from obvious gaps in distribution, and when the surviving materials are fragmentary, these gaps are most likely the result of chance. Historical linguistics can then be thought of as the art of making the best use of bad data. (Labov 1994 : 11)

France Martineau (2013) défend cependant la valeur sociolinguistique de corpus historiques de lettres privées : bien que l'oralité prime en tant que source dans la majorité des plus grands courants linguistiques modernes, les corpus écrits de lettres privées présentent selon Martineau des traits proches de l'oralité, et permettent ainsi d'étudier la variation diatopique et diastratique en diachronie, en reconstituant par exemple des prononciations non-standard. Cela concerne en particulier les locuteurs moins habitués à l'écrit et issus de classes moins aisées, plus susceptibles de ne pas tenir compte des normes graphiques dans leurs écrits privés ou intimes, destinés à des proches :

[...] spelling deviations from less-skilled writers from lower-social classes distinguish themselves in two ways; first, less-skilled writers show uneasiness with lexical and grammatical spellings while more skilled writers from the higher social classes show better grammatical spelling skills. Second, it is less common to find spelling deviations indicative of pronunciation in the writings of higher social class writers while spelling deviations that give us clues to vernacular pronunciation are more often found in the misspellings of those from lower social classes. (Martineau 2013 : 145).

Étudier la graphie de personnes *peu lettrées* peut donc permettre une meilleure compréhension de la diachronie d'une langue que ce que pouvait estimer Labov. Martineau (2013) avertit cependant que si ces données sont importantes, les différents corpus historiques ne peuvent pas être analysés comme des ressources homogènes, avec des pratiques graphiques régulières. En effet, les textes doivent être considérés comme *hybrides* : ils comprendront la plupart du temps une combinaison de formes non-standard, régionales, et de conventions hautement codifiées.

Cette notion d'*hybridité* est explorée plus en détail chez Puttaert (2016) dans un article analysant des lettres flamandes provenant de la région de Bruges et datant du XIX^{ème} siècle,

écrites par des personnes peu-lettrées. L'autrice part de l'idée de la littéracie comme *continuum*, mais aussi du fait que les personnes peu lettrées avaient tout de même conscience de l'existence de normes associées à une variété de prestige et/ou une variété « supralocale », différentes de la variété dont elles étaient locutrices. L'accès limité à une éducation formelle enseignant ces normes mènerait à un discours hybride, « in which scribes try to avoid local features, and meet a certain supralocal variety, sometimes however with interferences of their local speech » (Puttaert 2016 : 220). L'autrice examine trois phénomènes phonologiques et morphologiques, dont l'apocope du schwa final dans les verbes à la première personne du singulier, au présent de l'indicatif. Il s'agit d'un changement qui débute au XIII^{ème} siècle, une caractéristique de ce qui deviendra le flamand standard, mais le schwa se maintiendra dans les variétés flamandes de l'Est et de l'Ouest, dont Bruges. Puttaert (2016) observe que la forme standard apparaît dans 49% des cas, tandis que la forme dialectale représente 40% des occurrences. Elle conclut :

Remarkably, in all the three cases, the standard variant is represented in many instances, while the typical dialect form is rare or almost non-existent. We do of course find variation among the different scribes and within the writing of each scribe, but it is remarkable that almost all of them display variation concerning two of the three features under scrutiny, namely schwa-apocope and the adnominal accusativism. (Puttaert 2016 : 230)

Cette réalité interdit donc de considérer les écrits de personnes peu-lettrées comme monolithiques, avec une graphie tout à fait libre de diverses pressions et influences extérieures. Cela nous mène à la conception historiographique dans laquelle se place la recherche actuelle en sociolinguistique historique, c'est-à-dire une perspective « from below » (d'en bas), idée tirée de ce que Labov appelle *changes from below* :

Changes from below are systematic changes that appear first in the vernacular, and represent the operation of internal, linguistic factors. At the outset, and through most of their development, they are completely below the level of social awareness. No one notices them or talks about them, and even phonetically trained observers may be quite unconscious of them for many years. It is only when the changes are nearing completion that members of the community become aware of them. Changes from below may be introduced by any social class, although no cases have been recorded in which the highest-status social group acts as the innovating group. (Labov 1994 : 78)

La notion d'une analyse *from below* est développée par Elspass (2007) pour en appeler à un champ de la linguistique historique débarrassée d'une idéologie linguistique voyant la langue comme le produit d'une évolution linéaire, ne s'intéressant qu'à une version hautement codifiée de la langue et délaissant ses diverses variations. Étudier la diachronie d'une langue,

mais « from above » (d'en haut), implique d'une part de s'intéresser aux locuteurs et scripteurs en marge de la société, ainsi qu'à la langue du quotidien, orale. D'autre part, cette perspective préconise « a different starting point of the description and explanation of language history » (Elspass 2007 : 3) : en s'intéressant à des documents écrits, mais proches de la conception orale (Koch & Oesterreicher 2010), l'on permettrait des analyses davantage portées sur cette langue du quotidien, l'affirmant comme système linguistique lui aussi légitime à être étudié scientifiquement.

Analyse du discours et sociolinguistique historique

Notre travail relève de la sociolinguistique historique, mais nous y allions une analyse discursive. Pour intégrer cette discipline à la dimension sociolinguistique historique, nous avons fait usage du travail de Bres (1999, 2005, 2019), qui fournit une épistémologie synthétique des notions de discours rapporté, de polyphonie et de dialogisme, ainsi qu'un glossaire détaillé de toute autre notion nécessaire. Authier-Revuz (2020), avec son ouvrage *La représentation du discours autre*, ainsi que Von Münchow (2021) nous apportent ensuite une base matérielle d'analyse du discours autre, avec des procédés concrets d'identification. Authier-Revuz apporte des distinctions fines entre différents types de discours autres, avec par exemple l'activité métalangagière, soit le discours sur le discours, par opposition à l'altérité, soit le discours dans le discours. Von Münchow nous apporte des outils d'analyse de l'interdiscours, avec sa définition de la culture discursive, soit :

[...] un ensemble hiérarchisé de représentations sociales à propos d'objets sociaux, représentations dont aussi bien le contenu que le statut sont à la fois pris en compte, véhiculés, construits et transformés en discours à travers des niveaux de marquage/non-marquage spécifiques à différents statuts. La culture discursive se définit donc par ce qu'on peut/doit/ne peut pas/ne doit pas dire d'un objet social donné et comment, dans telles circonstances, dans un groupe donné. (von Münchow 2021 : 2)

Enfin, Taavitsainen & Fitzmaurice (2007) fournissent un cadre théorique et méthodologique, en particulier afin de différencier pragmatique et analyse de discours dans le contexte de la sociolinguistique historique. Taavitsainen & Fitzmaurice distinguent ainsi deux pans de la pragmatique historique. On a d'une part la *pragmaphilologie* (aussi *historical discourse analysis*), soit la description synchronique d'aspects pragmatiques de textes historiques. D'autre part, il y a la *pragmatique diachronique*, soit l'étude sémasiologique ou

onomasiologique de changements de faits linguistiques pragmatiques dans le temps. Taavitsainen & Fitzmaurice évoquent également la *discourse-oriented historical pragmatics*, « which seeks to find the origins or motivations for change in discourse » (2007 : 14).

Notre cadre théorique établi, nous explorons par la suite les différents travaux alliant sociolinguistique historique et analyse du discours.

Sowada (2018) propose une analyse de lettres privées entre des soldats et leurs familles pendant la Première Guerre mondiale, en faisant le pont entre l'analyse des formes linguistiques (lexique, syntaxe, morphosyntaxe, graphie), et l'analyse discursive, textuelle et pragmatique. La problématique de l'article concerne la tension pour les personnes peu lettrées entre les contraintes formelles de la tradition discursive épistolaire, et la tendance au « parlé graphique », une graphie se rapprochant de la conception orale. Le genre du discours impose par exemple un certain nombre de formules, formules qui permettent d'une part d'identifier le genre en question (*text type formulae*), et d'autre part de structurer le texte (*text structural formulae*). Pour des personnes peu-lettrées, cela résulte parfois en une « appropriation imparfaite ou inachevée des formules » (Sowada 2018 : 7). Du point de vue des formes linguistiques, cette tension résulte en ce que Sowada appelle le *parlé graphique*, « qui se réalise dans le *code graphique*, c'est-à-dire dans le médium de l'écrit, mais montre en même temps des particularités d'une conception parlée, donc de l'immédiat communicatif » (Sowada 2018 : 8). L'on retrouve alors des marqueurs de structuration tels que *alors*, *enfin* et *bon*, et des marqueurs phatiques tels que *tu vois*, ou *tu sais*. En ce qui concerne la syntaxe, les lettres présentent une tendance à la parataxe et aux structures agrégatives, « qui correspondent à la spontanéité et à un faible degré de planification » (Sowada 2018 : 10). Le lexique et la morphosyntaxe portera les marques de l'oralité, avec un registre familier et une préférence pour des constructions telles que des négations sans l'adverbe « ne ».

En 2009, Sonia Branca-Rosoff détaille « L'apport des archives des 'peu-lettrés' à l'étude du changement linguistique et discursif », au moyen d'un corpus d'écrits de personnes peu-lettrées (mais pas des lettres privées) pendant la Révolution Française. Comme chez Sowada (2018), ce travail interroge notamment la tension entre la faible littéracie menant à un écrit proche de l'oralité conceptuelle, et les contraintes du médium et du genre discursif :

Comment ces scripteurs allaient-ils gérer les problèmes d'énonciation que pose l'écrit et d'abord la coupure entre les interlocuteurs et l'autonomie du texte qui en résulte ? Comment allaient-ils structurer leurs textes alors que les genres oraux et écrits

divergent notablement ? Les rapports politiques qui ont toujours intéressé l'analyse de discours ne s'y lisent pas directement : les textes sont trop rudimentaires pour qu'on puisse les analyser en y cherchant un système politique. Ce sont les façons de dire, *et* notamment le poids des formules qui renvoient à l'expérience de la domination. (Branca-Rosoff 2009 : 53)

La réponse repose pour Branca-Rosoff dans le formulaire, qui constitue comme un filet de sécurité sur lequel les personnes peu-lettrées peuvent retomber pour composer leurs lettres. Branca-Rosoff précise que l'intertextualité que l'on peut reconnaître dans ces textes ne signifie pas que les scripteurs emploient ces formules comme s'ils les puisaient directement de modèles en les restituant tels quels. Les formules varient sur plusieurs plans, ainsi « l'instabilité des solutions adoptées pousse à considérer que les ressources incorporées par les scripteurs ne sont pas des matériaux, mais plutôt des schèmes d'action relativement abstraits » (Branca-Rosoff 2009 : 61).

Cet article s'inscrit dans le travail de Branca-Rosoff sur les écrits des peu-lettrés pendant la Révolution Française, un domaine dont elle est spécialiste. Son ouvrage publié avec Schneider en 1994 sera le premier à employer le terme de « peu-lettré ». Il s'agit d'un ouvrage procédant à l'édition et à l'analyse d'écrits de peu-lettrés issus de la sphère publique, avec notamment des actes de rassemblements politiques locaux, diverses assemblées et conventions. L'analyse est divisée en trois axes ; graphie, morphologie et syntaxe, et formes discursives. Cette dernière pose par exemple une typologie de la variation des formules, qui varient notamment dans la longueur, ou dans la syntaxe mais avec un lexique constant.

Nordlund (2013), ensuite, propose un travail analysant des lettres d'émigrés finlandais en Amérique du Nord, et leurs proches restés en Finlande. Nordlund examine la dimension polyphonique de ces lettres, mobilisant la notion d'intertextualité et celle de dialogisme de Bakhtine, considérant l'épistolarité comme une activité collective ; « a collective discourse guided by norms that are shared by a larger community ». Elle identifie cette tendance à travers une intertextualité explicite avec des discours religieux et nationalistes, ainsi qu'une absence de ponctuation et une tendance à la parataxe rapprochant les textes de la conception orale, mais aussi des éléments grammaticaux du finnois tels que la prévalence d'un pronom logophorique indiquant la co-référence.

Jaubert (2005) apporte des considérations intéressantes sur l'interaction dans les lettres privées également, bien que le corpus sur lequel se fonde son travail ne soit pas composé par des personnes peu-lettrées, mais sur la correspondance entre Rousseau et une certaine

Henriette. Jaubert (2005) montre que si la lettre peut être définie comme « un espace de parole monogéré, imputable à un seul locuteur », elle s'inscrit dans une correspondance qui constitue « un bien étrange dialogue, *hors la vue et différé* » (2005 : 216). En effet, le dialogue externe avec alternance de tours de parole étant exclu, les scriptrices compensent cette absence d'interlocutrice immédiate et visible par le biais du dialogue interne (interaction d'un locuteur avec un autre énoncé au sein de son propre tour de parole), autrement dit par dialogisme. Il s'agit ici, selon Jaubert, d'une « connexité du dialogal et du dialogique » (2005 : 216) introduite par une convertibilité d'énoncés performatifs et d'énoncés à verbes d'attitude propositionnelle.

Enfin, nous trouvons le travail de McLelland (2007), une tentative d'étudier les différences genrées en termes de discours dans les lettres privées d'hommes et de femmes peu-lettrées germanophones au XIX^{ème} siècle. Selon l'autrice, il est nécessaire de mettre à l'épreuve les principaux postulats concernant les différences de pratiques discursives entre hommes et femmes dans les corpus historiques. Pour ce faire, elle entend mener une analyse quantitative rigoureuse, examinant la fréquence moyenne à laquelle les hommes et les femmes emploient certains schémas discursifs, et s'il existe des différences statistiquement significatives (déterminées par le test du khi carré). Le but est d'identifier « des effets statistiquement significatifs du genre »² (McLelland 2007 : 46) à partir de recherches antérieures sur les schémas discursifs plus présents chez les hommes ou chez les femmes. Les différences effectivement observables entre les écrits des femmes et ceux des hommes mènent l'autrice à un questionnement « *nature vs. nurture* », lorsque McLelland se demande si elles pouvaient être dues à « des rôles socialement construits, ou bien à des propensions universelles et biologiquement déterminées » (McLelland 2007 : 66).

L'épistolarité en tant que genre discursif

Enfin, nous nous plaçons dans le contexte des études sur l'épistolarité en tant que genre discursif. Le premier ouvrage notable pour notre recherche est un ouvrage dirigé par David Barton & Nigel Hall (1999), recueillant des travaux sur l'écriture de lettres en tant que pratique

² Notre traduction.

sociale. Dans l'ensemble ce livre appartient plutôt à la recherche en sociologie, mais cela est essentiel pour l'approche pragmatique des textes. L'introduction affirme par exemple :

As a genre, letters have specific forms of deixis, that is ways of referring to the writer and the intended reader and to space and time. The writer is present in the letter, often through the use of the word *I* and in the signing of the letter. There is usually a specific reader, or readers, in mind and they are invoked in the salutation and in the use of *you*. The writer constructs an intended reader in the text. Time and space are important in that spatial distance is often the main reason for the letter's existence and there is a time lag between the writing and the reading. Two worlds are invoked: the here and now of the writer and the here and now of the reader. Shared knowledge is referred to, often explicitly. (Barton & Hall 1999 : 6)

La conception de la scriptrice aussi bien que la destinataire comme *participantes* dans la lettre constitue une base d'analyse centrale pour notre travail. Outre cela, les travaux sur la construction d'identités à travers la pratique épistolaire, tel que le chapitre de Janet Maybin (« Death Row Penfriends : Some Effects of Letter Writing on Identity and Relationships »), sont très intéressants dans la perspective de travaux futurs pour une sociolinguistique historique davantage centrée sur la dimension sociologique.

Le second ouvrage de grande importance pour notre mémoire est la thèse de Sibylle Grosse publiée en 2017. Elle traite des manuels épistolographiques, c'est-à-dire les traités normatifs dictant la forme et le contenu désiré du discours épistolaire, du XV^{ème} jusqu'au XIX^{ème} siècle. Après une présentation très détaillée de l'état de la question et du cadre théorique, Grosse présente chaque ouvrage retenu pour son analyse, organisés chronologiquement, par siècle. Chaque tendance discursive est ensuite examinée de près, suivant un schéma thématique. Grosse dédie par exemple une partie au motif récurrent de la simplicité, qui réapparaît pendant des siècles dans de nombreux manuels avec peu d'altérations. L'idée est associée à la pureté, à une expression « nette », qui ne doit pas trahir de difficulté à écrire, car « l'art d'écrire des lettres [...] devrait être aussi simple que l'art de converser, avec lequel il n'est qu'un » (Philippon de la Madeleine 1761, cité dans Grosse 2017 : 204).

Méthodologie

L'analyse dans ce mémoire s'effectue sur un ensemble de vingt-trois lettres issues du fonds des Prize Papers, toutes écrites par des femmes au XVIII^{ème} siècle. Nous avons fait le choix d'analyser seulement des lettres rédigées par les femmes dans l'objectif d'analyser le corpus du point de vue du genre, mais cette recherche s'est avérée trop importante pour ce

mémoire de master. Le genre n'est donc ni une variable ni un angle d'analyse ici (mais constituera peut-être une piste pour la suite de nos recherches).

Nous avons transcrit les documents à partir de photographies en haute définition des lettres présentes aux archives nationales britanniques de Londres, prises par notre directrice de mémoire, Myriam Bergeron-Maguire. Notre édition complète du corpus est en annexe 1. Nous avons procédé à cette transcription diplomatique en employant le protocole suivant³ :

- Retour à la ligne pour chaque nouvelle ligne de la lettre.
- Les mots ajoutés sont indiqués en italique et entre crochets : par exemple, [*mot* en ajout supra] lorsqu'un mot a été inséré au-dessus de la ligne, ou [*mot* ajout en dessous] lorsqu'un mot est présumé avoir été ajouté en dessous de la ligne.
- Une apostrophe manquante par rapport à l'usage moderne est signalée par ° tel que : « m°avais » pour « mavais ».
- Les amalgames graphiques, la juxtaposition de deux mots absente dans l'usage moderne est marquée par un trait long : « ma–cher » pour « macher » (*ma chère*).
- La séparation graphique, la division d'un mot absente dans l'usage moderne est marquée par un trait court : « jus-qu°a » pour « jusqu'a » (*jusqu'à*).
- Les passages incertains sont marqués par l'italique.
- Les passages illisibles sont marqués par [xxx].
- Les lettres ou les mots barrés dans le texte sont aussi barrés dans la transcription, tel que : ~~e^orr^orection~~.
- Tout autre ajout ou note d'édition figure entre crochets pour le distinguer du texte original.
- La ponctuation, les accents, les *lapsus calami*, les retours à la ligne et les abréviations sont tous transcrits tels qu'ils apparaissent dans le texte d'origine, sans modifications ni ajouts pour « corriger » ou restituer l'usage moderne.

³ Hormis nos quelques ajouts, ce protocole est inspiré du protocole mis au point par notre directrice de mémoire pour un séminaire de Master. L'original est inclus en annexe 3.

- Les majuscules ne sont reproduites que pour les formules les termes d'adresse, les formules finales, et les noms propres, là où les lettres présentent une taille et une forme clairement distinctes des autres lettres.
- L'usage du <s> long étant irrégulier et en outre peu présent dans le corpus, nous le régularisons en <s> court.

Ce protocole de transcription préconise l'usage d'italiques pour marquer les passages incertains ; ainsi dans nos exemples dans l'argumentation, nous marquerons les passages que nous souhaitons mettre en valeur en les mettant en gras. En outre, certaines scriptrices ajoutent ce qui ressemble à des tirets longs (—) en fin de ligne, probablement pour combler un espace vide et donner un aspect symétrique au corps de leur lettre ; nous avons omis ces éléments de nos transcriptions.

Au cours de l'analyse du corpus, les textes seront cités sans modifications, tel qu'ils apparaissent dans l'édition. Lorsque la graphie peut rendre difficile la compréhension du contenu en vue d'une analyse discursive, nous incluons une interprétation du passage conformant davantage à l'usage moderne.

Nous avons également dû faire des choix terminologiques. Bien que le XVIII^{ème} siècle soit la période qui voit l'essor de la pratique épistolaire, en particulier chez les femmes, le recours à un secrétaire pour la rédaction de ses lettres reste courant. Il est donc important de déterminer qui écrit, qui signe, et qui dicte le contenu. Nous utilisons la terminologie établie par Marina Dossena (2012) ; la personne dictant (directement ou indirectement) le contenu est *encodeuse*, et celle-ci est systématiquement *signataire*, la personne qui signe la lettre. La personne qui écrit la lettre est *scriptrice*, et la personne qui écrit une lettre pour une proche ou dans un cadre professionnel est *secrétaire*.

Dans notre corpus, la grande majorité des scriptrices sont des femmes, les seules exceptions étant un scripteur parmi deux autres scriptrices dans la lettre 20, ainsi que le secrétaire de Marguerite Vosselle dans la lettre 5. Par soucis de simplicité, nous avons donc fait le choix d'employer le féminin universel en référence aux scriptrices en tant que groupe.

1. Faire parler son entourage, ici et là-bas : polyphonie, discours rapporté.

1.1 Polyphonie et discours rapporté ; multiplicité des voix du côté des scriptrices

1.1.1 La présence de plusieurs encodeuses dans une seule lettre

Dans son analyse discursive du genre épistolaire au travers des lettres privées entre une certaine Henriette et Rousseau, Anna Jaubert (2005) constate que les lettres, bien que *monographiques*, ne sont pas des discours entièrement *monologiques* : l'on n'encontre pas uniquement une seule locutrice pour une seule énonciatrice en tant qu'entités coréférentielles. Au moyen du discours rapporté notamment, les énonciatrices se multiplient, et ainsi les interactions dans les lettres de ce corpus ne sont pas binaires, avec une énonciatrice unique et une énonciataire unique. On perçoit dès lors une multitude de voix, une véritable polyphonie.

En sciences du langage, la notion de polyphonie est dérivée des travaux de Bakhtine et Volosinov :

Les approches dites polyphoniques cherchent à montrer que sens des énoncés et des discours, loin de consister simplement à exprimer la pensée d'un sujet parlant empirique, consiste avant tout à mettre en scène une pluralité de voix énonciatives abstraites. Le sens se présenterait ainsi, à différents niveaux, comme un assemblage de paroles et de points de vue, plus ou moins hétérogènes, que l'interprète serait chargé d'organiser pour comprendre ce qui est dit. (Perrin 2004 : 266)

Cette « pluralité de voix énonciatives abstraites » est liée à la notion de dialogisme développée par Bakhtine, qui considère que chaque énoncé est tourné vers d'autres énoncés, soient-ils « déjà dits » (donc cités) ou « à venir » (soit en réaction à ce qui vient d'être dit)⁴. Nous verrons dans les prochaines parties que les instances où les énoncés se répondent et créent des liens entre différents discours sont très nombreuses et significatives dans notre corpus. Nordlund (2013) observe également cela dans son corpus et l'explique en partie par l'influence de plusieurs acteurs dans les lettres privées, la composition de lettres (bien que qualifiées de

⁴ Nos analyses portées sur le discours rapporté emploieront la terminologie détaillée par Jacques Bres (2002). Ainsi dans une situation de discours rapporté, le discours enchâssant (citant) et enchâssé (cité) ont tous deux leur *énonciateur*, soit « à qui est imputée l'actualisation déictique et modale de l'énoncé » (Bres 2002 : 9) et *énonciataire*. On reconnaît également un *locuteur* de l'ensemble, « à qui est imputée l'actualisation phonétique (ou graphique, gestuelle, etc., suivant le code du discours) de l'ensemble de l'énoncé » (*ibid.*), et son *interlocuteur*. L'énonciateur du discours enchâssant peut être distinct ou non de l'énonciateur du discours enchâssé.

privées) « dans les siècles passés » relevant d'une pratique fondamentalement sociale et collective :

In the past centuries, personal letters were more collective and public than they are today. Instead of only one writer, letter writing could include several actors who composed the text together. These included scribes, narrators, overhearers, those who dictated and those who performed the physical act of writing. (Nordlund 2013 : 382)

Nous entendons commencer notre analyse en examinant dans quelle mesure les scriptrices de ce corpus donnent voix à leur entourage dans leurs lettres ; à leur famille, leurs amies, et leur communauté locale.

Voyons tout d'abord une itération directe de la polyphonie : certaines lettres ne multiplient pas seulement les énonciatrices au moyen du discours rapporté, mais à certains moments, les locutrices (c'est-à-dire les scriptrices) sont également multiples. L'une de nos lettres donne en effet voix à une succession de locutrices dans une seule et même lettre : dans la lettre 20, une certaine J. Commeau écrit à ses parents à Beaufort, probablement depuis Port-au-Prince⁵.

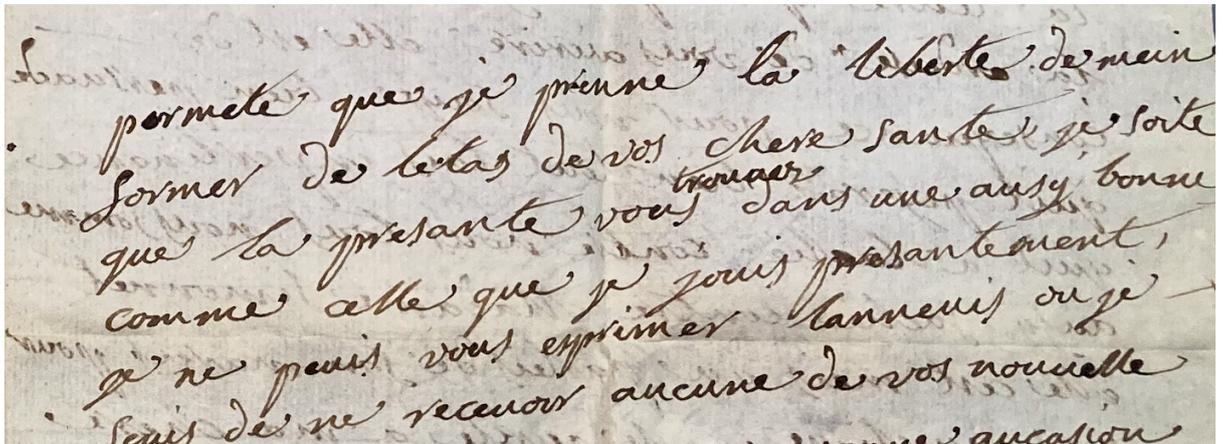


Image 3 : Lettre 20, graphie de J. Commeau

⁵ Le lieu n'est pas indiqué dans cette lettre, mais une autre lettre du corpus (n°18) est signée de la même personne et provient de Port-au-Prince.

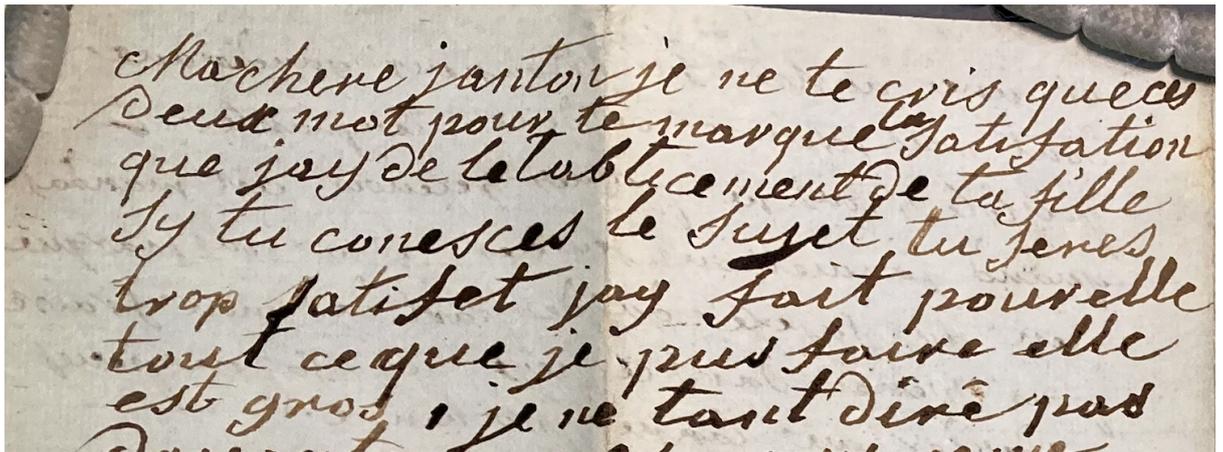


Image 4 : Lettre 20, graphie de Mme Riche

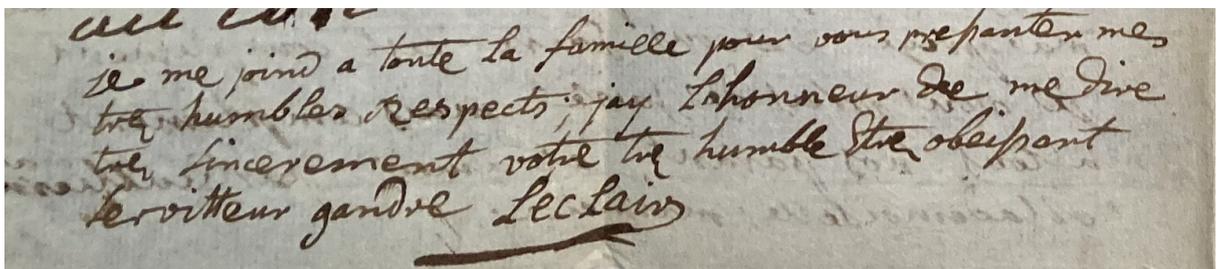


Image 5 : Lettre 20, graphie de M. Leclair

L'image 3 illustre l'écriture de la première encodeuse, J. Commeau, qui signera la lettre en premier. Sans transition, après son *post scriptum*, une certaine femme du nom de Riche prend la relève (image 4). On observe une graphie prenant une forme plus large, plus espacée, avec une encre plus abondante et épaisse. Cette partie se termine par les mots suivants :

- (1) ton affection seruat et seur
crible Riche
ta fille t^e-cris plus
au loin

Cette scriptrice passe ainsi la parole d'elle-même à une autre personne, probablement la sœur de Mlle Commeau, Mme Commeau-Leclair (encodeuse de la lettre suivante dans le corpus). Ce *post scriptum* donne l'impression que les paroles de cette dernière suivraient dans la lettre, mais c'est M. Leclair, gendre des Commeau et mari de Mme Commeau-Leclair, qui

intervient⁶. L'image 5 illustre sa courte contribution et le changement dans la graphie qui l'accompagne. Son contenu est très bref et se résume à quelques formules épistolaires fixées :

- (2) je me joins a toute la famille pour vous presanter mes
tres humbles respects ; j°ay l'honneur de me dire
tres sincerement votre tres humble e—tres obeissant
servitteur gandre Leclair

Cette succession de scripteurs est une occurrence unique dans notre corpus, et semble être généralement peu commune à cette époque si l'on se fie aux diverses études menées sur les correspondances privées de cette époque. En effet, le terme d'encodeuse que nous utilisons pour signifier la personne à l'origine du contenu du message encodé dans les lettres, est défini par Dossena (2012) comme suit :

Encoder, instead, is taken to indicate the person (or group of people) whose meanings are expressed in the text, regardless of whether they wrote it themselves, or prompted it to other people, whose only task was to put it in writing. In the latter case it is obvious that there may have been linguistic interference on the part of these other subjects, who wrote what they thought was suitable from the morpho-syntactic and/or pragmatic points of view, *but the fact remains that they did not sign the letter*. (p.16)

Cette définition semble sous-entendre que pour une lettre, l'on n'attend qu'une unique encodeuse, une unité, que cette unité soit une seule personne ou un groupe de personnes constituant une unité, écrivant comme une seule personne. Le format associé au genre de la lettre veut qu'un discours, de la formule initiale à la formule finale ou au *post scriptum*, sur un support donné, soit imputé à une entité. Le fait de signer la lettre est considéré comme la marque d'influence ultime sur son contenu (« but the fact remains that they did not sign the letter »). Or ici, nous avons trois signatures, et trois discours distincts.

En fait, il y a ici trois « lettres » différentes, copiées sur le même support. Cela peut s'expliquer par la préciosité des matériaux – certaines scriptrices écrivent dans les marges, à l'envers et dans chaque espace disponible du feuillet dont elles disposent. Par ailleurs, ces deux personnes n'avaient probablement pas l'intention d'écrire plus que ces quelques lignes, il est possible que le coût d'envoi d'une lettre ait été trop important pour justifier une lettre à part.

Quoi qu'il en soit, l'intervention de trois personnes dans une même lettre, qui ont toutes des liens avec les deux personnes à qui elles s'adressent, contribue très directement à cette

⁶ En réalité, Mme Commeau-Leclair écrit une autre lettre simultanément, également présente dans notre corpus. Cette phrase fait donc le lien entre les deux lettres.

polyphonie des lettres privées. Cette lettre en particulier constitue un espace où plusieurs membres d'une communauté peuvent entretenir le contact avec ses membres restés en France.

Si l'on peut être tenté de parler de dialogue externe⁷ du fait de cette multiplicité de locutrices, nous hésitons à qualifier leurs contributions successives de tours de paroles et à désigner l'ensemble de dialogue. En effet, il n'y a pas d'interaction entre les scriptrices, qui ne se placent pas en réaction aux écrits des autres. Il y a simplement une succession d'écrits indépendants, en dialogues indépendants avec les destinataires (nous détaillerons par la suite le fonctionnement de ces dialogues simulés).

1.1.2 L'usage de secrétaires

Le phénomène ne se limite cependant pas à la présence explicite ou annoncée d'énoncés autres ; il peut aussi être appliqué aux différentes influences d'un Autre sur l'encodage du message de la lettre.

Une manifestation particulière de ce dernier phénomène est celle de l'usage de secrétaires pour la rédaction de certaines lettres. Ces secrétaires pouvaient être des individus professionnels, payés pour cette tâche, mais aussi des membres de la famille ou une proche de la signataire, ce que Puttaert (2016) appelle social scribe. La prévalence de cette pratique dans les correspondances de personnes peu-lettrées, en particulier chez les scriptrices, est soulignée comme une problématique importante dans l'évaluation de l'exactitude ou de la fiabilité des corpus historiques épistolaires de petite taille, notamment chez Hernández-Campoy (2016) et Nobels et. al. (2009, 2012). En effet, lorsque l'écrit d'une personne spécifique est analysé, l'usage de secrétaires implique des résultats non homogènes et des analyses sociolinguistiques à reconsidérer. Notre mini-mémoire, par exemple, présenté en 2021, avait pour objectif d'analyser les différences éventuelles entre l'expression graphique d'une femme peu-lettrée écrivant au XVIII^{ème} siècle aux Antilles françaises, Madeleine Marzial, et celle des secrétaires successives qu'elle a employées. Cette dernière comporte notamment une graphie globalement plus conforme aux normes de l'écrit de l'époque (telles qu'elles ont pu exister), mais tout autant de formules ou de modèles aidant la composition des lettres que chez Madeleine Marzial. A un niveau plus pragmatique cependant, il est intéressant de noter que dans le corpus choisi,

⁷ C'est-à-dire une « alternance des tours de parole référés à des locuteurs différents » (Bres 1999).

chacune des lettres écrites par un secrétaire sont adressées au beau-frère de Mme Marzial ; un homme qu'elle connaissait peu, et dont dépendaient l'éducation et l'avenir de ses enfants. Le choix de faire écrire sa lettre par un secrétaire prend ainsi un sens dans le contexte de rapports de force sociaux, motivé par un besoin d'adaptation au registre que l'on pense être adapté à la situation sociale de la destinataire.

D'autre part, nous avons constaté que certaines pratiques épistolaires apparaissaient dans l'écrit de Madeleine Marzial pour la première fois seulement après la première apparition de celle-ci dans l'écrit d'un secrétaire. Ceci concerne la date et le lieu d'envoi de la lettre, placées en fin de lettre au début de la correspondance, puis dans l'en-tête après la première lettre d'une scriptrice autre. Ici se dessine donc une transmission d'une norme du genre discursif d'une personne à une autre, par enseignement ou bien par imitation, un lien intertextuel entre les deux scriptrices, et une influence de la première sur la deuxième.

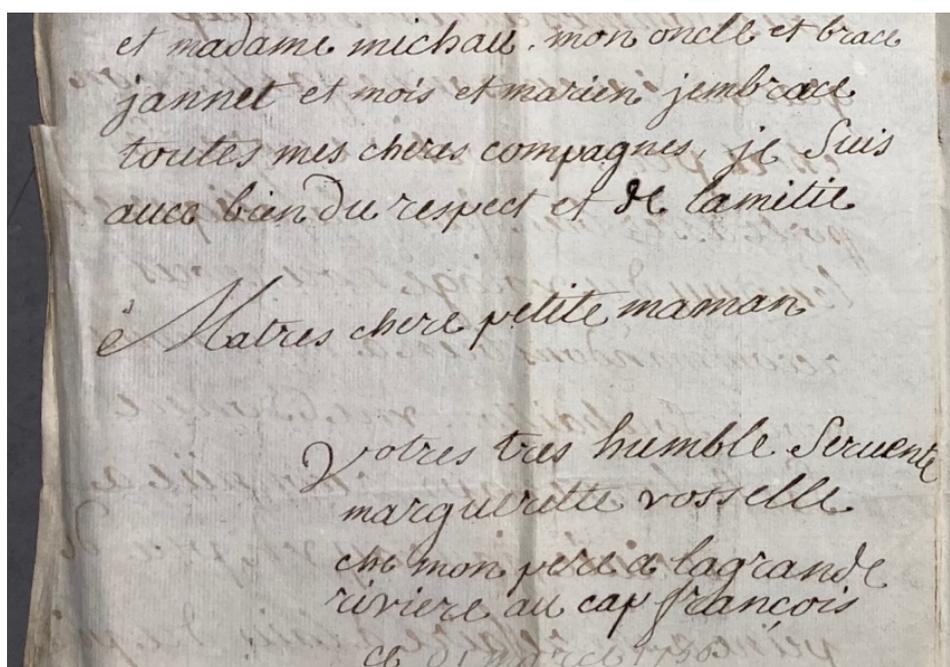


Image 6 : Lettre 3, verso

Dans le corpus étudié pour ce mémoire, nous retrouvons un exemple de recours à un secrétaire. En effet, les lettres 2 et 3 sont signées par une certaine Margueritte Vosselle, datées de mars 1756 (image 6). Un peu plus loin dans le corpus, une autre lettre signée par cette même personne apparaît, cette fois datée de 1758 (lettre 5, voir l'image 7 ci-dessous). L'identification de deux scripteurs distincts se fait en premier lieu grâce à la calligraphie, aux différences et aux

similitudes dans les lettres en question⁸. Nous pouvons observer que la calligraphie, initialement très arrondie, régulière, formant des lettres plutôt grandes en taille, change du tout au tout dans le corps de la lettre suivante, en image 7. Dans celle-ci, la calligraphie est bien plus petite et serrée, moins régulière, et comporte plus de ratures. La signature de la lettre 5, cependant (encadrée en rouge), est identique aux deux lettres précédentes, identifiant Margueritte Vosselle comme encodeuse.

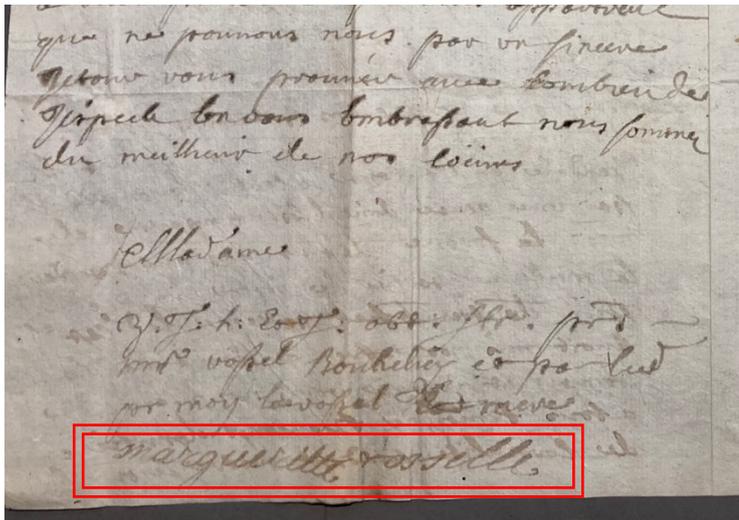


Image 8 : Lettre 5, verso

Bien que cela ne soit pas la principale préoccupation de ce mémoire, l'analyse graphique est également un marqueur essentiel dans l'identification de la ou du scriptrice. Un exemple pour ces lettres est l'usage d'abréviations, bien différent entre les deux scriptrices ; leur usage dans la lettre 5 est même unique dans tout le corpus et parfois très difficile, voire impossible à interpréter avec certitude. Prenons l'exemple de la formule finale :

- (3) V. T. H et T. õbs. Sër. p̄rs
M^r Vossel Bouhelier et pr le d^t
pour moi la Vossel [xxx] mere
Margueritte Vosselle

Cet extrait correspond à la meilleure transcription possible de la fin de ce manuscrit, très difficilement lisible et comportant des abréviations qui nous sont inconnues. La première ligne est sûrement l'abréviation de la formule finale canonique, « Votre très humble et très

⁸ Des logiciels tels que le GIWIS (Groningen Intelligent Writer Identification System) ont été mis au point pour effectuer un tel travail sur des corpus beaucoup plus importants (Nobels *et. al.* : 2009, 2012), mais cela ne sera pas nécessaire pour une analyse de petite envergure comme celle-ci.

obéissant serviteur », omniprésente à l'époque⁹. Elle est présente sous une forme plus courte dans les lettres 2 et 3 :

- (4) Votres tres humble seruente
Margueritte Vosselle
che mon pere a la—grande
riviere au Cap François

Mais la formule finale en (3) semble révéler plus qu'une simple différence en termes de pratiques graphiques et épistolaires. Malgré l'interprétation difficile, on devine une deuxième signature, « M^r Vossel Bouhelier » ; peut-être celle du scripteur de la lettre, qui annonce sa présence, son intervention. Ceci est inhabituel au vu des autres cas étudiés dans notre mini-mémoire, et de la façon dont l'action discrète et implicite de secrétaires rend nécessaires des méthodologies d'identification et des logiciels spécialisés. Ici, elle est assumée, d'autant plus qu'elle est révélée au moment de la formule finale, juste avant la signature de l'encodeuse supposée. La lettre est écrite du point de vue de Margueritte Vosselle, à la première personne, et pourtant l'emplacement de cette deuxième signature donne l'impression d'une collaboration, ou d'encodeurs multiples, soit deux personnes transmettant un message commun. Néanmoins, ici comme dans nombre d'autres lettres rédigées par un secrétaire, la signature a bien été réalisée par l'encodeuse. Il s'agit d'une preuve d'identité, une marque d'authenticité assurant la provenance de la lettre.

Une seconde particularité de cette forme de polyphonie est à souligner au niveau du lexique employé pour décrire un voyage en mer. Les lettres 2 et 3 sont remarquables en ce qu'elles sont presque identiques, bien que destinées à deux adresses différentes. Dans leur description du voyage, elles sont très courtes, et très peu détaillées :

- (5) nous sommes arrivez au—cap
grace a—dieu en bonne santé ; mon
cher père et ma—chere mere se
porte assez bien sauf la fatigue
et l'annuy du voigge
[...] lon ne
m—pas reconnüe a mon arriuêe,

⁹ L'analyse de manuels épistolaires français révèle la durabilité de cette formule en particulier, « 'Votre très humble et très obéissant serviteur' demeure pour les auteurs des manuels épistolographiques au cours des siècles la formule à utiliser par excellence vis-à-vis d'un destinataire jugé comme supérieur » et ne devient désuète qu'à la moitié du XX^e siècle (Grosse 2017 : 357).

nous sommes arriuê le trans
de feuiéz . j°auray vn peu de
peine a me refaire a lair du
pais¹⁰

Le reste de la lettre n'est constitué que de salutations diverses, à diverses proches et membres de la famille. A l'inverse, la lettre 5 dévie du format typique des écrits précédents :

- (6) Mesdames,
mon cher mary moÿ et ma fille sommes tous
trois arrivés jcÿ a S^t domingue le
26^{ie} fevrier dernier après 41 jours de
traversée nous avons beaucoup souffert
des mauvaises manieres du Cap^{ne} ferret du
scandale qu'il a causé a bord la—compagnie
par une geuse dont jl ses't emparré des
m̄s : la fougue, de—plus nous avons perdu
la meilleure partie de nostre linge et
bien d'autres effets parce-que le—d^t cap^e
avoit mis nos coffres a l'égout de la
pompe

Les mots « reconnue » et « me refaire à l'air du pays » dans l'exemple (5) suggèrent que Margueritte Vosselle fait ce voyage régulièrement, par conséquent les lettres décrivent certainement deux traversées de l'Atlantique différentes, l'une en 1756 et l'autre deux années plus tard, en 1758. Le lexique employé dans ces lettres suggère que ces voyages se sont déroulés de manière bien différente, la première ennuyeuse, et la deuxième malheureuse. La lettre 5 précise la date et la durée, et détaille le déroulement des faits avec un vocabulaire plus intense, présenté de manière plus expressive, et que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le corpus. En effet, « la fougue » en (4) n'est pas suivi d'un point d'exclamation mais le syntagme est syntaxiquement séparé du reste de la phrase grâce aux deux-points présents dans l'original. Ceci ainsi que l'intensité sémantique du mot « fougue » le donnent à lire comme une interjection. Les mots « gueuse » et « scandale » sont également uniques dans le corpus. L'effet global est presque dramatique, dans un sens théâtral.

¹⁰ Les particularités graphiques de la scriptrice pouvant être difficile à interpréter, nous avons modernisé ce passage de la manière suivante : « Nous sommes arrivés au Cap grâce à Dieu en bonne santé ; mon cher père et ma chère mère se portent assez bien sauf la fatigue et l'ennui du voyage [...] L'on ne m'a pas reconnue à mon arrivée, j'aurai un peu de peine à me refaire à l'air du pays »

Grâce au reste de la lettre, on peut dès lors proposer une explication à l'emploi d'un secrétaire pour la rédaction de ce texte. La narration de ces mésaventures est immédiatement suivie par des formules quelque peu implorantes et flatteuses, qui semblent servir à demander de l'aide de manière implicite, à susciter de l'empathie :

- (7) et comme vous nous avés
a tous temoigné beaucoup d'amitie et
de cordialité pendant nostre sejour en
vostre paÿs soufrer ma chere damee que
je m'en rapelle toujours l'agreable s'ouvenir
et pr vous en temoigner ma parfaite
reconnoissance que je vous asuree que
je n'effaceray jamais de ma memoires vos
agreables biensfaits

De deux lettres identiques, très courtes et simples dans leur rédaction, l'on passe à un récit détaillé et évocateur, immédiatement suivi d'un appel (à peine dissimulé) à recevoir de l'aide. Il semble que Margueritte Vosselle avait besoin d'une scriptrice plus habituée pour transmettre en détail et dans un registre élevé la gravité de la situation, et pour demander poliment de l'aide de la part de potentielles bienfaitrices.

1.1.3 Donner voix à la communauté locale

Enfin, notre corpus abonde d'instances de discours rapporté, aucune lettre n'est dépourvue d'énoncés citants donnant voix à l'entourage des encodeuses. Nous présenterons et analyserons quelques exemples dans cette partie.

La fonction la plus courante du discours rapporté est le simple fait de « passer le bonjour », c'est-à-dire annoncer à la destinataire qu'une autre personne la salue ; « faire ses compliments » est une formule omniprésente dans notre corpus. Considérons les extraits suivants ;

- (8) mon chere
pere et ma—chere mere vous
assure de leurs civilités (lettre 2)
- (9) toute ma famille et la tienne **te disent bien des choses** (lettre 7)

- (10) mon mari **vous assure de ses respect** ille a t[xxx]
de tems en tems la fièvre ma petite ce porte [xxx]
mais frere ce porte bien zabet **vous fait bien des
compliment** (lettre 10)
- (11) mon cher mary et ma fille se
joignent a mes sincer protestions de ne
vous oublier jamais (lettre 5)
- (12) Monsieur
dubignion qui est dans ce moment a la maison
m^oa priyè de vous faire cest compliment (lettre 20)

Les exemples (8) à (10) illustrent d'autres formules récurrentes exprimant la même chose que « faire ses compliments ». L'exemple (11) nous semble aller plus loin ; l'on a ici un discours rapporté avec un énoncé enchâssant qui unifie la locutrice, l'énonciatrice de l'énoncé enchâssant, et les énonciatrices de l'énoncé enchâssé. Plutôt que de se contenter de se positionner comme vecteur des paroles d'autrui, la scriptrice nomme les autres participantes, soit sa fille et son mari, et les fait toutes parler d'une seule voix. L'exemple (12) est aussi un énoncé qui va plus loin que la simple citation, en ce que l'énonciateur cité est actualisé au moyen de la subordonnée relative comportant un déictique ; « qui est dans ce moment a la maison ». Cet ancrage dans la situation d'énonciation (le moment de l'écriture de la lettre) donne l'impression au lecteur d'y être présent, et crée un lien plus direct entre l'énonciateur cité et les destinataires de ces salutations. Cela renforce l'idée selon laquelle ces lettres privées pouvaient en réalité être plutôt publiques, rédigées en présence d'autres personnes qui peuvent, en passant, demander à faire inclure la mention de leur nom pour entretenir un contact, aussi bref soit-il, avec la ou le destinataire.

De nombreuses autres instances de discours rapporté font parler un cercle moins intime et donnent un aperçu de la vie quotidienne des encodeuses.

- (13) m^{de} larcher et m^f deprose qui fait les
commistion de tout le cartier m^oont
fort assurer que je n^oen trouverai
pas une graine mais qui m^oen
procurera un barie dus plus
baux assitot qu^oil cera livrable (lettre 11)
- (14) il y a huit
jours que soit disant la lettre est partie et je n^oen nentends
point parler (lettre 7)

- (15) on dit que la maison fouache perd beaucoup dans les trouble
du Cap (lettre 7)
- (16) jl [xxx] des commissaire venus au-jour -d°ui
pour faire preter serman a la garde nasio[nal en ajout supra]
soi diganst mes je ganst peur que ce ne soit
pour faire perquisition dans les meson (lettre 8)
- (17) jous-blis a te
dire que les aritogra son de jarme la semene
pase tout ce que je te dis je l°e antandu
dire jl ce peut qu°il ail du fait (lettre 8)

En (13), l'énoncé enchâssé est à nouveau introduit par le verbe *assurer* qui, comme en (8) et en (10), est verbe de parole. L'on trouve ensuite à deux reprises l'emploi de *soi-disant* en (14) et en (16), auquel nous accordons une attention particulière car au-delà de la simple citation, il introduit une modalisation du discours rapporté. Attesté comme marque d'un discours rapporté depuis l'ancien français, et figé syntaxiquement depuis le moyen français, il acquiert très tôt une valeur de modalisateur :

[Soi-disant] signale qu'il y a emprunt à un autre discours — SD introduit donc l'image d'univers d'un énonciateur— et signifie une réserve du locuteur vis-à-vis de cet autre discours. [...] [II] dit quelque chose de la prise en charge de cet autre discours par le locuteur. A savoir : le locuteur juge que la prise en charge comme vrai du contenu propositionnel par l'énonciateur rapporté est au moins douteuse/discutable. (Féron & Coltier 2013)

En effet, les énoncés cités, « il y a huit jours que la lettre est partie » et « il y a des commissaires venus aujourd'hui pour faire prêter serment à la garde nationale » sont mis en doute par les scriptrices. Elles expriment leurs expériences ou ressentis qui contredisent ce qui a été cité à l'aide de conjonctions de coordination, « et » dans le premier cas (« et je n'entends point parler ») et « mais » dans le deuxième (« mais j'ai grand peur que ce soit pour faire perquisition dans les maisons »).

Par ailleurs, sa recatégorisation en adjectif est attestée depuis la fin du XVII^{ème} siècle, mais selon Féron et Coltier (2013), la valeur adverbiale n'est attestée que depuis le dernier quart du XVIII^{ème} siècle. Nos énoncés datant tous deux de 1792, ce trait devait être innovateur au moment de l'écriture des lettres.

L'adverbe *soi-disant* constitue alors ce qu'Authier (2020 : 63) appelle une *modalisation par discours autre* (MDA), occupant une « fonction sémantico-énonciative de modalisation du dire par transfert de prise en charge sur une source autre ». Les passages en (15) et (17)

exemplifient justement trois types de modalisation d'un dire et le rapport de la scriptrice à l'égard de la véracité de celui-ci. La modalité épistémique – « la manera en que el hablante califica el conocimiento de la situación que transmite en términos de fiabilidad (verdadero/falso, etc.) » (Blestel 2020 : 5) – est parfaitement exemplifiée en (17) par le segment « tout ce que je te dis je l^e antandu dire jl ce peut quil ail du fait », qui, au moyen du syntagme *il se peut* suivi du subjonctif, crée le doute sur la nature factuelle de cette information. Nos exemples présentent également des segments exprimant une modalité évidentielle – Blestel (2020 : 5-6) la définit et la précise ainsi :

La categoría semántica de la evidencialidad [...] remite a la existencia y/o a la naturaleza de la prueba, o del tipo de testimonio que acredita una aserción dada. [...] Aikhenvald establece una tipología de la evidencialidad en la cual distingue dos grandes tipos: el primer tipo abarca los sistemas de indirectividad en los cuales el hablante indica si la prueba existe, sin especificar su naturaleza; el segundo sistema o tipo, propiamente evidencial, especifica la naturaleza de la prueba (por ejemplo, visual, reportada o inferida).

Si l'on prend en compte le deuxième type d'évidentialité défini ici, soit la spécification de la nature de la preuve, la scriptrice de l'extrait en (15), en précisant « on dit » (donc que l'information a été transmise à la scriptrice par oral), donne pour « preuve » justement le fait que l'information lui a été donnée par quelqu'un d'autre. La dimension orale est en quelque sorte gage de fiabilité dans ce contexte précis. Cependant, en (17), le segment « tout ce que je te dis je l^e antandu dire » précède la proposition à valeur épistémique identifiée plus haut (« dire jl ce peut quil ail du fait ») ; le lien de cause à effet laisse entendre que c'est justement cette source orale qui rend l'information potentiellement douteuse. Le tout inscrit la phrase dans l'exemple (17) sur le plan de la modalité médiative, en effet :

La noción de modo mediativo [...] surgió para describir la propensión discursiva de los hablantes a citar una fuente de saber para matizar el modo en que se hacen responsables de la información (Laurendeau 1989 habla de asunción –“prise en charge”–, de la información). [...] El modo mediativo permite así relatar una información sin posicionarse en cuanto a su veracidad. (Blestel 2020 : 6)

La scriptrice se défait donc de toute responsabilité dans le cas où l'information serait fautive, car elle a pris la précaution de préciser que la manière dont elle l'a obtenue n'est pas parfaitement fiable.

Toutes ces modalisations du discours rapporté dans les exemples (14) à (17) concernent des informations d'ordre politique ; la guerre, la révolution, et leurs retombées sous la forme

de la garde nationale, des aristocrates, et de bateaux de marchandises saisis. Se dessine dès lors un réseau de transmission d'informations d'individu en individu, visiblement crucial pour comprendre l'état de la société et les conséquences matérielles pour les scriptrices et leur entourage. Les rumeurs se transmettent de la bouche à l'oreille, pour arriver au papier.

Observons enfin les exemples suivants :

- (18) m^r baillet ma dit quil tavoit écrit a ce suget
et que tu étois libre d'aller ou bon te sembleroit (lettre 7)
- (19) j'°avais réçus une de cest lestres du 26 juillet elle m'°aprenée son triste
étas elle m'°écrivis de—son—lis (lettre 1)
- (20) Madame de Chaveray, ma belle sœur, me marque avoir vu M^{re} chez et
lui avoir dit le contenu du testament de M^{re} de Brach, ton oncle (lettre
4)
- (21) Mame Desmarin vient d'acoucher d'une fille, de 7 mois grosse de ces
temps-là elle eu l'imprudence d'aller au cap et passer des rivières très
hautes qui lui donna une peur si considérable qu'elle accoucha après
bien des souffrances (lettre 1)

L'on observe ici que les nouvelles voyagent également de lettre en lettre : en (20), le discours cité est introduit par le verbe *marquer*, propre au code graphique, tandis qu'en (19) le verbe *apprendre* convient aux informations transmises par oral comme par écrit, mais la scriptrice précise par la suite « elle m'°écrivis de—son—lis ». En (18), si l'information passe ici encore d'une lettre à l'autre, la première lettre n'était pas adressée à notre scriptrice : la réponse du destinataire de la scriptrice dans la lettre 7 à M. Bailleu est répétée par ce dernier à notre scriptrice, qui la cite ensuite dans la lettre 7. Nous remarquons que ces exemples (18 à 20) de discours rapporté dont les énoncés cités proviennent d'autres lettres concernent tous des informations d'ordre personnel, sur la vie privée de l'entourage des scriptrices (activité professionnelle du destinataire, maladie, accouchement). Les exemples (14) à (17), eux, concernent les affaires économiques et sociales de la communauté. Cela est sûrement dû aux lettres 1 et 4, composées par Mme Maugé, qui se trouve être particulièrement prône au discours rapporté. Ici, ce dernier semble être mis au service du commérage ; c'est par exemple elle qui mentionne le plus de personnes différentes par leur nom¹¹, non pas pour faire passer un bonjour

¹¹ Mme Maugé mentionne, dans une seule lettre, toutes les personnes suivantes : « Brachette », M. de Brach, Marie Herin, Mme de Maurville, Mme Desmarins, le frère de la destinataire et sa femme, Mme Heron,

de leur part mais pour relater des évènements de leur vie privée. Outre la tendance à raconter les affaires personnelles de son entourage, cependant, l'on ressent à la lecture de ses lettres qu'elle est un membre très actif de sa communauté et tient à faire en sorte que ses interlocutrices, bien qu'éloignées, puissent le rester aussi.

1.2 Multiplicité d'interlocutrices et/ou énonciataires

1.2.1 Multiplicité des lectrices et réceptrices

Entretenir un réseau de contacts et des liens de communauté ne s'effectue pas uniquement du côté des scriptrices, ces dernières demandent aussi une certaine réciprocité. Le fait de demander à faire rapporter ses salutations à des personnes autres que la destinataire est une pratique bien commune dans notre corpus, exemplifiée par les extraits suivants :

(22) vous dirais a la metresce de ma fille que
je lui ais ecrite deux letre par le meme
vesau (lettre 17)

En (22), la demande de faire passer un message est exprimée par un futur simple, à modalité déontique, c'est-à-dire à valeur impérative (Stage 2002). L'on a en fait comme une anticipation de discours rapporté, avec un énoncé enchâssant, « vous dirais a la metresce de ma fille [que] » et un énoncé enchâssé, « je lui ais ecrite deux letre par le meme vesau ». Après avoir été le vecteur des paroles d'autrui, après avoir fait entrer des énoncés appartenant à l'oral ou l'immédiat communicatif dans le médium écrit épistolaire, les scriptrices formulent des énoncés dans le mode de l'écrit pour que la destinataire en devienne le vecteur et fasse passer leurs énoncés dans le mode oral, et créer une continuité entre l'échange épistolaire et la conversation immédiate, en face à face (voir partie 3.2).

Outre les demandes de transmission de messages, les scriptrices étendent fréquemment le nombre de destinataires, les lettres peuvent être adressées aux deux parents (lettres 10, 20 et 21), à un couple (M. et Mme Delessard dans la lettre 2), ou à un autre groupe de personnes dont on ne connaît pas la nature du lien qui les unit (Mme la Guidonniere et Mme de Lépard dans la lettre 5). Cela rejoint l'idée de Nordlund (2013) selon laquelle les lettres privées ont

Mme S^t Joseph, Mme S^t Marie, M. de Belfontaine, M. Maugé, sa propre fille, Mme Dupré, M. de Labussier, Mmes Larjaque et de Segur et leurs maris, et M. Laville.

longtemps constitué une activité collective non seulement dans la composition, mais aussi dans la lecture une fois la lettre réceptionnée, représentant ainsi un objet partagé dans la sphère proche ou familiale. Certaines lettres du corpus semblent même tenter de se protéger de ce genre de pratique, de conserver des petits recoins d'intimité et de secret.

- (23) je seuis fort aublige
du souueneir de monsieur foubaire quand
tu le—uaisras fais luy bien mais conplime[nt en ajout supra]
pour ce qui est de 1853259 6155329 je me
prise souurenement *sqflc48 d19239* je ete
toujours dans le cas d2 12p93529 cest f1d53t2
plus presantement que jamais (lettre 18)
- (24) je ne suis point plus avancée que je n°etois dans mes dernieres
au sujet de cette affaires que je devois teminé tout cela est
passée dans diferentes mains on m°avoit fait esperer de les faire
revenir mais je vois bien qu°il n°y a pas dapparence a ce que
cela finisse voila deja plus d°un moins que l°on me remet de jour
en jour la personne devoit me raporté cela de rouen pendant qu°elle
y étoit a son retour je fut la trouvé elle me dit qu°elle n°avoit
pa le faire mais qu°elle alloit encore ecrire il y a huit
jours que soit disant la lettre est partie et je n°en nentends
point parlér (lettre 7)

L'exemple (3) est particulièrement surprenant ; la scriptrice interrompt en cours de phrase la graphie de sa lettre en alphabet latin pour y insérer des suites de chiffres, quelques fois entrecoupées de lettres. Il semble qu'elle ait encrypté certaines parties, probablement sensibles, de son message afin de le garder secret ; les deux premières suites peuvent correspondre à un prénom et un nom, une personne que la scriptrice pourrait « mépriser »¹². Ainsi, si nombre de nos scriptrices jouent de l'aspect quasi-public de l'épistolarité de leur époque, certaines font en sorte de recentrer l'aspect privé de leurs lettres.

En (4), cela se remarque par l'opacité du sujet du discours. Dans ce passage, la scriptrice parle de « cette affaire que je devais terminer », la première mention de ce dont il est question n'est qu'une périphrase, et elle ne sera jamais explicitée, seulement reprise par les pronoms « tout cela » et « cela ». Ces anaphores assurent un lien entre un discours déjà produit (à l'oral ou dans une correspondance précédente) et le discours en cours de production (la lettre en

¹² Sans les parties du message que nous ne pouvons pas déchiffrer, il est difficile de déceler le sens du passage « me prise » : est-ce *méprise*, ou bien *me pris* du verbe *prendre* ?

question), mais un lien exclusif, compréhensible uniquement par les individus ayant assisté ou ayant accès au discours antécédent. Cela peut être interprété comme un acte délibéré visant à garder secrète « cette affaire » qui semble bien importante, ou bien un fait découlant de la vision de la correspondance comme succession d'échanges spontanés, chaque lettre faisant office de tour de parole. Dans un dialogue immédiat, l'anaphore est employée pour ne pas inutilement répéter un élément de ce que l'une ou l'Autre vient de dire. Ainsi, la scriptrice pourrait considérer les échanges précédents comme quasi-immédiats, et les référents n'auraient pas besoin d'être répétés. Le pronom « cela » et le déterminant démonstratif « cette » ne sont pas uniquement anaphoriques, ils exercent une fonction thématique, deux fonctions intimement liées, car s'ils mettent en place un intertexte, un élément auquel on fait allusion et qui est donc cité, issu de correspondances passées, ils définissent également le cœur du propos. Ainsi sans un tel intertexte, impossible de savoir de quoi il est réellement question dans cette lettre, et la scriptrice évite de ce fait toute indiscretion de lectrices extérieures.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que les deux démarches traduisent une volonté de contrôler, de restreindre le « public » d'une lettre. Ainsi, les scriptrices multiplient les interlocutrices, ce qui leur permet d'entretenir plus de liens avec la communauté éloignée, mais peuvent aussi restreindre le nombre de personnes pouvant accéder à leur message, ce qui permet également un sentiment d'immédiateté et de rapprochement de l'interlocutrice.

1.2.2 Gestion de la multiplicité d'interlocutrices dans le discours

Lorsque nos scriptrices s'adressent à plusieurs personnes, il est intéressant d'observer comment elles manient le discours pour exprimer cela. Dans notre corpus, lorsque les encodeuses s'adressent à leurs deux parents, il n'est généralement pas question de procéder autrement qu'en adressant aux deux par le pronom personnel de la deuxième personne du pluriel, « vous », sans les séparer. La lettre 9 se démarque de cette façon de procéder :

- (25) Ma mere et ma soeur
 je proffitte d'un navire quil par pour **vous** donner de
 nouvelle de ma santte qui est fort bonne grace a—dieu
 [...]
ne prend aucune
 inquietude si au cas la guerre arrive n°inporte comant et par que
 voix que se soit j°aurais toujour soins de **te** faire passer des fons

pour les bejoin de mes enfans
 [...]
 cella **vous** ferait une
 grande douceur quatre censt livvres dargent et deux malle
 plainne de linge
 [...]
 cher soeur je **te** prie d°avoir bien soins de ma mere et de—mes
 enfans un bien fait n°ais jamais perdu **embrasse ma mere**
 pour moÿ ainssi que mes enfans je suis avec tous le repect
 possible **votre** tres humble
 servante V^e Le Villaiy (lettre 9)

Ici, nous avons relevé tous les passages où l'interlocutrice désignée change dans le discours. La formule initiale indique que la lettre est adressée à la mère ainsi que la sœur de la scriptrice (nommées Mesdames Dévazieux au verso sur l'adresse postale), mais cette-dernière va alterner entre deux interlocutrices ; la paire mère et sœur, et ensuite la sœur seulement. Le « vous » initial en position objet se réfère à la paire, puis la scriptrice passe à un usage de la deuxième personne du singulier au travers de l'impératif « ne prend » ainsi que le pronom « te », sans que le nouveau référent ne soit explicité. L'on retrouve ensuite le pronom personnel de la deuxième personne du pluriel, puis Mme Le Villaiy se tourne vers sa sœur, avec une sorte de deuxième formule initiale, l'apostrophe « cher sœur », et continue à la deuxième personne du singulier. Ce changement déictique clair apporte un véritable effet de réalisme à l'illusion d'immédiateté, comme si la scriptrice se tournait physiquement vers une autre personne pour changer d'interlocutrice. Cet effet est renforcé par le fait que la mère, auparavant interlocutrice ou co-interlocutrice actualisée dans l'interaction par un déictique de la deuxième personne, devient un tiers, extérieure à la situation de communication à travers la proposition ; « je te prie d°avoir bien soins de ma mere ». Mme Le Villaiy revient, à la clôture de sa lettre, à la deuxième personne du pluriel avec le déterminant possessif « votre », incluant probablement sa mère dans la formule finale « votre tres humble servante ». Il est probable que cette alternance soit due au fait que la scriptrice s'adresse avant tout à sa sœur, mais par souci de respect au parent, prend soin d'inclure sa mère dans sa lettre (en presumant peut-être également que ce sera la sœur qui lira la lettre à voix haute pour le bénéfice d'une mère plus âgée, ou moins adepte à la lecture).

Dans l'ensemble, la polyphonie et le discours rapporté esquissent ici la mise en mots de la conception des lettres *privées* comme objets collectifs. Elles ne sont pas *publiques*, mais elles ne sont pas non plus limitées à une seule scriptrice et une lectrice, ni dans la composition de la lettre, ni dans sa réception.

Au stade de la composition, le départ de la communication privée pour tendre vers la communication publique propre à l'immédiat communicatif est illustré par cette lettre 20 comportant plusieurs encodeuses ; le contenu de la lettre n'est pas seulement lu par d'autres personnes, mais aussi complété, en quelques sortes, par celles-ci. Dans le cas de l'usage de secrétaires, le fait que le scripteur signe son nom avant l'encodeuse dans la lettre 5 indique un degré de coopération dans la composition, dans la communication. Cette forme d'écriture collective est un support pour une scriptrice peu habituée à l'écrit, pour composer un texte long avec une visée pragmatique bien précise et importante (pour laquelle elle ne peut pas prendre de risques).

Au stade de la réception, l'on observe que les scriptrices s'attendent à ce que le contenu de leurs lettres ne soit pas gardé parfaitement privé : la connivence (à travers un code chiffré et un jeu de référentialité dans les pronoms) est employée dans les correspondances pour garder certaines informations secrètes. Cet usage de déictique est la marque d'un ancrage référentiel que l'on attend plutôt de la conception parlée ; les référents n'ont pas besoin d'être explicités à l'oral, lorsqu'ils sont évidents dans le contexte extralinguistique. L'on observe par ailleurs dans la manière de donner voix à la communauté locale une deixis qui veut réduire la séparation temporelle, donner un aperçu de la situation de communication qui donne lieu à la production du discours épistolaire et lui conférer un ancrage actionnel et situationnel. Des passages tels que « Monsieur dubignon qui est dans ce moment a la maison » (lettre 20) exacerbent la spontanéité du discours et indiquent une volonté de rapprochement du *je-ici-maintenant* avec *l'autre-ailleurs-plus tard*.

2. Mettre en mots un réseau ; études de cas d'intertextualité

Contrairement au corpus que nous avons eu la chance d'étudier dans le cadre de notre mini-mémoire, notre corpus actuel ne peut pas être entièrement attribué à une seule personne. Les conditions dans lesquelles ce fonds d'archive a été constitué font que les lettres ont été recueillies de manière aléatoire, plutôt que d'être conservée en tant que patrimoine familial puis culturel pendant des siècles. Il arrive néanmoins que plusieurs lettres provenant d'une même encodeuse soient présentes dans notre corpus (en effet, pour un total de 23 lettres, nous comptons seulement 18 encodeuses), surtout lorsque celles-ci « profitent de l'occasion » de l'arrivée d'un bateau pour écrire à plusieurs êtres chers¹³. Tout cela révèle un phénomène fort intéressant : la mise en mots de réseaux entre les encodeuses, c'est-à-dire le dévoilement de liens entre les encodeuses dans la manière dont elles composent leurs lettres. Ces écrits sont en effet liés par une forte intertextualité, un phénomène défini ainsi :

Nous appellerons intertextualité cette inter-action textuelle qui se produit à l'intérieur d'un seul texte. Pour le sujet connaissant l'intertextualité est une notion qui sera l'indice de la façon dont un texte lit l'histoire et s'insère en elle. (Kristeva 1968 citée dans Paveau 2008 : 3)

Pour nous, la notion d'*interaction textuelle* est centrale ; les lettres analysées ci-dessous présentent des liens inextricables par le biais de références, de reprises à l'identique ou presque, et de mises en commun, si bien que parfois, elles semblent presque former un tout. Ceci nous semble indiquer un haut degré de coopération dans la composition des lettres, constituant ainsi un aspect crucial de cette notion d'écriture collective dans nos lettres. Dans la partie qui suit, nous illustrerons ce propos au travers de deux analyses détaillées de tels réseaux.

2.1 Les lettres des sœurs Dumesnil

Les lettres de Françoise et Marie Dumesnil sont numérotées 15 et 16 respectivement dans notre corpus. Elles écrivent toutes deux depuis Arcahaie dans l'actuel Haïti, à leur grand-mère, une certaine Mme de Loumare, résidant à Rouen. Le sujet des deux lettres est la mort récente de leur père, les laissant orphelines ; elles vivent chez leur oncle et leur tante mais

¹³ Dans le cas des lettres de Marguerite Vosselle, l'on trouve deux de ses lettres écrites à la même date, mais aussi une lettre composée plusieurs années plus tard ; si l'on en croit la date indiquée dans la lettre, il s'agit d'une coïncidence extraordinaire.

souhaitent rentrer en France pour que leur grand-mère leur « serve de père et de mère ». Françoise Dumesnil est la plus jeune des deux, mais c'est elle qui écrit la lettre la plus longue, la plus détaillée et la plus lisible. Si Marie Dumesnil se contente d'exposer les faits et de demander de l'aide, Françoise décrit les événements précédant la mort de leur père, son « agonie », et la situation actuelle des deux sœurs.

Ce qui a attiré notre attention vers ces lettres est la raison pour laquelle nous savons quelle sœur est l'aînée, et laquelle est la cadette : elles l'annoncent elles-mêmes.

(26) Votre tres humble
et obeissante
fille et servante
françoise Dumesnil **la—jeune** (lettre 15)

(27) Votres humble e—tres
obisinte—servente
marie Dumesnil
l°ene (lettre 16)

Comme on le voit dans les dernières lignes des exemples (1) et (2) ci-dessus, les deux scriptrices terminent leurs lettres en s'auto-attribuant une épithète – jeune ou aînée – précédée par un article défini. En règle générale, un article défini a une fonction anaphorique, il est présent lorsque le nom qu'il précède a une occurrence antécédente dans le cotexte ou dans le contexte. Or ici, le contexte de la première lettre est la seconde, et vice-versa : elle se font référence mutuellement au moyen de ces syntagmes nominaux car ils ont une fonction de différenciation et de comparaison l'un par rapport à l'autre. L'on imagine que ces désignations établissent cette différenciation entre les scriptrices dans le but de rappeler à leur grand-mère (avec laquelle elles avouent n'avoir que peu de contacts) laquelle est laquelle, comme pour dire « rappelle-toi, moi je suis l'aînée de nous deux – la cadette, c'est elle »¹⁴. Elles se désignent elles-mêmes, et l'autre en même temps. Pour comprendre entièrement ce sens, il faut pouvoir lire les deux lettres ; la dimension déictique (littéralement en ce qu'il y a *deixis*, démonstration, désignation) est majeure.

¹⁴D'ailleurs, la grand-mère ne les avait peut-être jamais même rencontrées, et les désignations aînée/jeune seraient tout autant un moyen pour les jeunes filles de se présenter que de rafraîchir la mémoire de leur aïeule.

L'on trouve également des éléments suggérant la coopération, l'écriture collective, dans la récurrence de certaines formules et formulations. Les phrases introductives juste après les formules initiales sont les plus frappantes dans leur similitude :

- (28) celle cy est pour avoir l'honneur de—m°informer de
l°etat de—votre santé et vous temoigner ... (lettre 15)
- (29) C'elle c'ie et poure m°ainformere de l°eta de votre santé et
pour vous priez ... (lettre 16)

L'on a ici un usage parallèle d'une formule épistolaire permettant à une scriptrice de se lancer dans l'écriture de sa lettre. Leur interrogation quant à la santé de la destinataire peut certes être sincère, mais elle sert surtout faciliter la rédaction et structurer le discours. Elle peut donc facilement être transposée de lettre en lettre, recopiée à partir d'un modèle ou recommandé entre scriptrices. Ici, la structure est presque identique, avec une référence oblique au texte produit, *celle-ci* c'est-à-dire cette lettre même, et l'explicitation de son but au moyen de la préposition *pour*. On a ici ce que Branca-Rosoff & Schneider (1994) identifient comme une variation sur la longueur, avec une « formulation longue et une formulation brève ». La lettre 15 ajoute *avoir l'honneur de*, tandis que la lettre 16 reprend *pour* à l'initiale de la proposition suivante, mais la première l'élide. L'on retrouve la même chose dans les formules finales citées en (26) et en (27). Nous illustrons les variations sur la longueur sur le modèle de Branca-Rosoff & Schneider (*op. cit.*) ci-dessous :

- (30) Première phrase :

celle cy est pour	avoir l'honneur de	m°informer de l°etat de—votre santé et	vous temoigner
c'elle c'ie et poure		m°ainformere de l°eta de votre santé et	pour vous priez

- (31) Formule finale :

votre	tres	humble et	obeissante	filie et	servante
Votre		humble e	tres	obisinte	servante

D'autres passages expriment la même idée ou exhibent le même but pragmatique (ici, se faire adopter par leur grand-mère), avec de fortes similitudes dans le lexique, mais avec des divergences dans l'agencement des phrases et la présentation des idées. Le passage suivant ne correspond pas à une formule épistolaire, il n'a pas d'antécédents ou d'historicité dans le genre discursif épistolaire, il est au contraire propre à la situation particulière des scriptrices. On ne pourrait donc pas exactement parler de formules avec des *différences syntaxiques à lexique constant* (Branca-Rosoff & Schneider 1994), mais il nous semble que les exemples qui suivent constituent un lien intertextuel et traduisent une coopération dans l'écriture des lettres :

- (32) je ne dessepere pas
 et aller rester avec vous car je pence que vous voudr
 bien nous servir de—per et de—mere a—des petit orfeline (lettre 15)

[Je ne désespère pas aller rester avec vous car je pense que vous voudrez bien nous servir de père et de mère à des petites orphelines]

- (33) ma—chere grande maire
 nous voila san paire ni paire main j°es-pere quelque bonte
 de vous je vie dans cette esperense que vous m°oubliez pas
 je vous demande cette grase quoique que vous savons
 dun noncle (lettre 16)

[Ma chère grande mère nous voilà sans père ni mère mais j'espère quelque bonté de vous, je vis dans cette espérance que vous m'oubliez pas, je vous demande cette grâce quoique nous avons un oncle]

Ce qui crée le lien entre les deux textes ici sont les syntagmes référant au père et à la mère des deux filles ; nos deux scriptrices préfèrent cette longue tournure « x père x mère » (en rouge en (32) et (33)), formulation plus longue que le simple mot *parents*. Il pourrait s'agir d'une manière d'intensifier l'expression du manque ressenti, afin de susciter plus de compassion de la part de la grand-mère. Les deux extraits sont également reliés par les passages en rouge : les deux scriptrices souhaitent être adoptées par leur grand-mère ; cela est exprimé au moyen de deux dérivations morphologiques à partir du type lexical *espoir* : *désespérer* et *espérance*.

Françoise et Marie Dumesnil ont également la même tendance à employer l'apostrophe dans leurs lettres, c'est-à-dire qu'elles reprennent le terme d'adresse envers leur grand-mère même en dehors de la formule initiale, dans le corps du texte. La plus jeune (lettre 15) emploie

sa variante, « ma—cher grand mamant¹⁵ » dans sa formule initiale, sa formule finale, et deux fois dans le corps de la lettre. L’apostrophe de l’ainée (lettre 16) prend la forme de « tres chere grande maire » dans la formule initiale, « ma—chere grande maire » dans le corps de la lettre (deux occurrences également), et « tres chere gran—maire » dans la formule finale.

On observe par ailleurs dans les lettres une alternance entre la première personne du singulier et la première personne du plurielle, donnant de prime abord une impression ultérieure de coopération, de parallélisme entre les deux lettres. Cependant, la première personne du plurielle semble être moins employée pour l’expression de l’agent, que pour l’expression du patient ou de la possession. Par ailleurs, *nous* agent, patient ou bénéficiaire, ainsi que les déterminants possessifs à la première personne du pluriel apparaissent surtout dans des contextes presque narratifs, lorsque les scriptrices racontent ce qui leur est arrivé, ce qu’elles ont au fond *subi* :

- (34) padent ce tempe
la il nous avez escrit (lettre 15)
- (35) il desesperez
de—nous—revoir (lettre 15)
- (36) quoique que vous savons
dun noncle qui a—bien sons de toute nos
safaire (lettre 16)

Puisque ces évènements sont de nature familiale, vécus non pas individuellement mais en tant que paire de sœurs, il n’est peut-être pas étonnant qu’ils soient relatés à la deuxième personne du pluriel. En revanche, *je* ou *j’* domine largement pour des énoncés d’ordre plutôt performatifs, en particulier des verbes de parole comme *dire*, *prier* et *demander*, mais aussi *croire*, *penser* et *espérer* (et sa variante « vivre dans l’espérance ») qui dans le contexte de la lettre privée s’apparentent à des verbes de parole. Les quelques exemples ci-dessous illustrent ce marquage de personne :

- (37) je vous apprenderez aussy ma—cher grand—mament (lettre 15)
- (38) je vous prie de me croire dans vn profond respects (lettre 15)

¹⁵ *Grand-maman*, ou *grand’maman*, est la forme hypocoristique la plus courante pour *grand-mère* à cette époque (Thibault 1999).

(39) je vous demande cette grase (lettre 16)

(40) j°es-pere quelque bonte de vous (lettre 16)

La prise en charge de l'encodage reste donc autonome, individuelle et propre aux scriptrices. Beaucoup d'éléments lient néanmoins les deux lettres, et ce de manière très explicite. Ce lien est finalement incarné par le *post scriptum* de Françoise Dumesnil :

(41) je ne sai sy vous avez reçu ces
lettre que ma—soeur et moy avons en
l'honneur de vous ecrire
car nous en avons receu
de—nouvelle

Il y a bien évidemment deux lettres, deux textes distincts, mais la déictique suggère que par la proximité des deux scriptrices (« ma—soeur et moy »), et par leur destinataire unique (« vous », la grand-mère), ces lettres forment une paire indissociable, voire un tout.

2.2 Les lettres de la famille Commeau

Dans notre corpus, les lettres issues de la famille Commeau sont au nombre de trois : la lettre 18 (de J. Commeau à son amie), la lettre 20 (de J. Commeau à ses parents) et la lettre 21 (de Pélagie Commeau-Leclair, la sœur de J. Commeau, à ses parents). Comme nous l'avons vu précédemment, la lettre 20 comporte également des paragraphes signés par le gendre (M. Leclair, le mari de Pélagie), ainsi que par la tante (la sœur de la mère de Pélagie et J. Commeau). Si J. Commeau mentionne sa sœur et le mariage récent de celle-ci dans sa lettre à son amie, les liens intertextuels s'arrêtent là pour la lettre 18, et nous ne la prendrons donc pas en compte pour l'analyse qui suit. Les lettres 20 et 21 sont en revanche très proches, ostensiblement motivées par une affaire mêlant la sphère privée et familiale à la sphère juridique. Si les détails des évènements narrés par les deux sœurs ne sont pas toujours clairs, l'on comprend qu'un certain M. Simonet, aidé par sa femme, aurait tenté de porter atteinte à la réputation du nouveau mari de Pélagie, en apparence en raison de leur union, en allant jusqu'au harcèlement de la tante et des parents. Il aurait envoyé une lettre aux parents Commeau, et toutes les scriptrices leur écrivent donc pour obtenir cette lettre, probablement pour qu'elle puisse servir de preuve dans un cadre judiciaire.

Tout comme dans les lettres des orphelines Dumesnil, les sœurs Commeau emploient la même formule pour entamer le corps de leurs lettres, avec des variations sur la longueur :

mon	tres	cher pere et ma	tres	chere mere
mon		cher pere et ma		chere mere

permete	moi	que je prenne la		liberte de m°ainformer de l°eta de vos chere sante
permetes		que je prenne la	respectuesse	liberte de m°imformer de l°etat de vous cher sante

La première ligne de texte de chaque paragraphe correspond à la lettre 20, la seconde à la lettre 21. L'on voit ici que, sans qu'une scriptrice ne puisse être identifiée comme celle qui étend le plus longuement ses formules, ces amorces sont presque identiques mais se différencient à travers l'ajout des adverbes *tres* et de l'adjectif *respectuesse* (« respectueuse »). La première lettre préfère la forme pronominale pour le verbe *permettre* à l'impératif, malgré la reprise de *je* en sujet dans la subordonnée conjonctive immédiatement après. On a donc ici un usage de formules presque identiques, avec une variation sur la longueur, mais aussi dans la graphie ; <imformer> contre <ainformer>, <permete> contre <permetes>... Ces divergences dans la graphie s'observent aussi chez les Dumesnil (<celle cy> et <c'elle c'ie>, à nouveau <informer> et <ainformere>, ainsi que <santé> et <santée>) ; la reproduction fidèle de la formule (avec possibilité d'ornementation) était vraisemblablement plus importante que le fait d'adhérer à une norme orthographique, quelle que soit la forme qu'elle ait pu prendre dans ce contexte et à cette époque (qui leur était sans doute moins connue, par ailleurs)

Notons par ailleurs que la formule dans les lettres des Dumesnil et des Commeau sont remarquablement similaires entre elles, bien qu'aucun lien entre les paires de scriptrices ne soit connu. Plutôt qu'une intertextualité, l'on peut peut-être parler d'*interdiscursivité* ici, si l'on prend en compte la définition d'interdiscours formulée par Marie-Anne Paveau (2008 : 3) : « un entre-deux entre le discours produit et le discours autre qui produit des effets insus sur le premier ; l'élément *inter-*, c'est celui d'*inter-action*, qui signifie 'effet produit sur', de l'ordre de l'inconscient donc sans matérialité langagière ». Ainsi, sans s'attacher à aller trouver un

modèle épistolaire qui puisse être à l'origine d'une telle formule¹⁶, que les scriptrices auraient éventuellement retenu ou recopié, les similarités ici peuvent être analysées comme relevant de l'effet de vagues notions de la manière dont une lettre « doit » commencer, un effet produit de manière inconsciente sur les énonciatrices. En ce qui concerne les formules épistolaires, selon Branca-Rosoff (2009 : 61), « l'instabilité des solutions adoptées pousse à considérer que les ressources incorporées par les scripteurs ne sont pas des matériaux, mais plutôt des schèmes d'action relativement abstraits ». Nous aborderons la notion d'interdiscours plus en détail dans notre quatrième chapitre.

Tout comme chez les sœurs Dumesnil, les lettres 20 et 21 comportent également des passages qui se répondent dans leur contenu par le lexique, qui ne sont pas des formules mais qui créent un parallèle entre les textes.

- (42) mon beau frere votre jandre il vous a ecrite une lettre bien satisfesante il est ariuez avec tout les piece justificativ[e en ajout supra] qui confonde [bien en ajout supra] je vous assure tous cest enemeis (lettre 20)
- (43) mon epoux est donc reuenee comme il vou—Ila marque trionfant de ces enemis laves et blanchit on peut d°auantage tout les piese justificatiues qu°ill a apporte avec luy (lettre 21)

Les différences en termes de structure syntaxique sont de taille, les idées ne sont pas présentées de la même manière ni dans le même ordre (bien que *pièces justificatives* reste ici un syntagme figé). Pourtant, le sens est le même, et deux unités lexicales se retrouvent à l'identique : *ennemi* et *pièce(s) justificative(s)*. En rouge, l'on trouve deux synonymes, *écrire* et *marquer*, voire aussi *écrire une lettre* et *marquer*¹⁷. Il en est de même en vert avec *trionpher*, puisque *confondre* signifie « détruire » ou « vaincre » depuis l'ancien français (FEW, 2, 1,

¹⁶ Notons cependant qu'en 1761, dans son traité épistolographique *Modèles de lettres sur différents sujets*, Philippon de la Madeleine désigne des phrases telles que « Je prends la plume pour m'informer de l'état de votre santé » comme « des tours proscrits depuis longtemps », rejetées selon Grosse (2017 : 205) comme « phrases triviales » ou « proverbes trop populaires ». Ce manuel épistolographique est paru six ans après la composition des lettres des sœurs Dumesnil et Commeau, mais Grosse (2017) rappelle que les traités normatifs sont souvent, voire systématiquement, un temps en retard par rapport à l'usage. Il est donc vraisemblable que ce type de formulation aie été très commune dans la période précédant la publication du manuel de Philippon de la Madeleine.

¹⁷ « Marquer (à quelqu'un) » apparaît au total dix fois à travers notre corpus pour dire « écrire à quelqu'un/dans une lettre ». Cette signification est attestée dans le FEW (16, 552b, MERKI) ; « indiquer, faire connaître oralement ou par écrit » depuis 1610, puis simplement « informer par écrit » (Le Havre, Angers, Cher, Meuse) et « écrire » (Meuse).

1046a, CONFÛNDERE) ; et, en orange, avec *arriver avec quelque chose* qui est une périphrase d'*apporter quelque chose*. Enfin, la différence pour le parallélisme souligné en bleu relève de la déictique : les sœurs Commeau font référence à la même personne, M. Leclair, non pas par son nom mais par la relation familiale qu'elles entretiennent individuellement avec lui, ainsi sa nomination varie selon l'énonciatrice. J. Commeau précisera même « mon beau frere *votre jandre* » (« votre gendre »), le désignant en utilisant sa position familiale vis-à-vis des parents Commeau, probablement pour plus de clarté (c'est-à-dire, pour bien préciser qu'elle parle du mari de sa sœur et non du frère de son propre mari).

Ce sont cependant les passages suivants qui présentent les similarités les plus frappantes. Nous présentons à nouveaux les passages à la manière de Branca-Rosoff & Schneider (1994), avec l'énoncé de J. Commeau dans la lettre 20 sur la ligne supérieure, celui de sa tante, dans la même lettre, au milieu, et celui de Pélagie Commeau-Leclair dans la lettre 21 en dessous.

je me joint [xxx] a—la—lettre de ma soeur pour vous prier	de nous ranuoisyer la
je te prie en gros	de me ranuoye la
vous pries	de nous anvoyye la precese

lettre que cept enfame Simonnet	a—heu la ardieste de vous aicrire	elle est de consequence pour nous
letre que cet ifame Simonnet	la escrit	elle nous est de concequence
letre que	Simonnet a osé vous ecrire	el est de consequence pour nous

L'on observe ici un parallélisme remarquable dans les écrits de ces trois scriptrices différentes. Il ne s'agit pourtant pas d'une formule épistolaire, une généralité que l'on pourrait insérer dans n'importe quelle lettre en l'adaptant quelque peu selon le destinataire ; le contenu est très spécifique aux participantes et à la situation délicate dans laquelle elles se trouvent. Les différences sont minimales ; à nouveau, les graphies divergent, l'ordre des mots parfois aussi, et certains mots manquent par rapport aux autres versions, ou sont ajoutés. Pélagie précise par exemple « la *precese* letre » (« précieuse »), et la tante s'adresse uniquement à sa sœur, tandis que les filles Commeau d'adressent à leurs deux parents. L'amorce de la phrase constitue également un point de divergence, cependant avec « je me joint a la lettre de ma soeur », J.

Commeau explicite le lien entre les textes, comme si sa lettre devait être lue à la suite et *en tant que* suite ou prolongation de la lettre de Pélagie. L’usage répété du syntagme nominal avec épithète, *infame Simonet* est particulièrement marquant ici – précisons d’ailleurs que si Pélagie Commeau n’emploie pas cet adjectif dans le passage ci-dessus, elle qualifie M. Simonet d’*infame calomniateur* (« calomniateur ») plus haut dans sa lettre. Cette occurrence évoque une observation de Branca-Rosoff & Schneider (*op. cit.*) sur l’écriture formulaire pendant la Révolution ; la tendance aux « lexies figées et stéréotypes », en particulier avec des groupes nominaux accompagnés d’épithètes donnant une « impression de clichés » due à :

D’une part, la répétitivité du discours qui apparaît dès que l’on compare ces textes entre eux ou à d’autres écrits de la même période ; d’autre part l’emploi de tournures à la « couleur » stylistique reconnaissable : des noms et des adjectifs que détache leur fonctionnement hyperbolique. (1994 : 128)

Afin de tenter de comparer nos lettres à l’usage qui aurait pu être fait d’un tel syntagme à cette époque, et tester cet effet de cliché, nous avons consulté la base de données Frantext. Cependant, les résultats ne sont pas concluants. Frantext donne cinq résultats pour le groupe *infame calomniateur*, dont un seul issu d’un texte du XVIII^{ème} siècle (1772), tandis que les quatre autres émanent tous de la série de recueils *Actes et paroles* écrits par Victor Hugo¹⁸. En revanche, Google Books trouve environ 1340 résultats sur la période 1600-1800, lorsque la séquence exacte « infame calomniateur » est entrée dans la barre de recherche (1606 Sarrasin – 1800 Diderot) ; il nous semble donc qu’il s’agit d’un syntagme relativement figé à cette époque. En tout état de cause, la récurrence de l’épithète chez nos trois scriptrices, ainsi que des segments *être de conséquence* pour et *les pièces justificatives* plus loin, indique pour nous un contact et un aspect coopératif clair entre les encodeuses au moment de la composition des lettres. La nature de cette affaire, familiale et en l’apparence judiciaire, peut en être une cause ; un tel lexique peut avoir été employé par un avocat ou un juriste, par exemple, puis repris par la famille.

Enfin, Pélagie Commeau-Leclair termine sa lettre en écrivant :

¹⁸ Il est cependant intéressant de noter que ces ouvrages agrègent les interventions politiques de l’écrivain à travers plusieurs médiums, et les passages dans lesquels figurent « infâme calomniateur » semblent être (ou tout du moins se faire passer pour) des transcriptions de paroles adressées à Victor Hugo en réaction.

- (44) mon marie ma soeur et moy
nous vous faisons la meme priere de meme
que celle de nous conseruer toujours votre amitie

De la même manière que l’amorce de J. Commeau plus haut, Pélagie joint la voix sa sœur et de son mari (qui, pour rappel, est également encodeur dans la lettre 20) à la sienne : le *je* devient un *nous* commun, de la même manière que les lettres – généralement considérées comme un « espace de parole monogéré, imputable à un seul locuteur » (Jaubert 2005 : 216) – forment un tout en disant les mêmes choses, de manière presque identique, et avec la même portée pragmatique souhaitée.

Formuler une explication précise à ces similarités relèverait de l’hypothétique, mais dans le cas des lettres des sœurs Dumesnil, nous avons observé le fait que l’une est manifestement plus à l’aise à l’écrit que l’autre, compte tenu de la longueur de son texte et du détail de ses descriptions et explications. Le dessein « stratégique » de cette correspondance (c’est-à-dire le fait que les orphelines avaient intérêt à susciter la pitié par leur écrit afin de persuader leur grand-mère de les adopter) nous pousse à penser qu’elles ont dû se concerter sur le contenu en lui-même des lettres, d’où les différences syntaxiques à lexique constant, et la récurrence du *nous* dans les parties descriptives du corps des lettres. Les formulations identiques avec variations sur la longueur, quant à elles, suggèrent plutôt l’imitation ; de la plus jeune par la plus aînée, d’une part, et éventuellement de modèles de lettres issues de manuels épistolaires (de manière directe ou de mémoire), d’autre part. Pour ce qui est des sœurs Commeau, leurs lettres donnent également l’impression qu’il y a eu concertation ; entre les différentes scriptrices, certes, mais aussi avec une personne issue de la profession juridique, surtout. Des éléments issus d’un jargon juridique, ou du moins administratif ou bureaucratique, se retrouvent systématiquement dans ces écrits, et contribuent à insister sur l’importance de la situation qui en vient à faire intervenir des autorités officielles. L’on identifie donc une dimension stratégique ici aussi : en portant à trois reprises un message commun, les scriptrices donnent l’image d’une famille soudée face à une situation sérieuse, qui requiert impérativement le soutien des parents Commeau. D’ailleurs, dans la lettre 18 adressée simultanément à l’amie de J. Commeau, cette-dernière fait mention de l’union heureuse de sa sœur, et du bon caractère

de ce nouveau mari, mais jamais de l'affaire qui semble tant troubler la famille dans les lettres 20 et 21, renforçant d'autant plus cette idée de cercle familial fermé et uni. L'affaire concernant principalement Pélagie, il se peut qu'elle ait demandé à sa sœur et à sa tante d'écrire à ses parents en même temps qu'elle, pour appuyer sa demande aux parents Commeau. Outre l'influence du juriste, la lettre de Pélagie a donc peut-être servi de modèle pour les autres scriptrices.

Ici, l'écriture collective se dessine donc à travers l'imitation entre scriptrices, et la mise en regard des discours par la composition simultanée des lettres. Les similarités observées ne permettent pas seulement de présenter un front uni et solidaire, mais sont aussi l'expression d'une entraide dans la composition du discours : l'intertextualité est un résultat nécessaire de la stratégie d'imitation dans un cercle rapproché de scriptrices, permettant de surmonter les difficultés associées à la conception écrite pour des peu-lettrées. Ainsi, si la comparaison de ces lettres permet d'imaginer une coopération forte entre les scriptrices, ce sont des éléments liés à la textualité (formules) et aux cultures discursives¹⁹ marquées par la conception écrite (domaine juridique) qui permettent la composition et la structuration du discours.

¹⁹ Définie en introduction (p.14) et détaillée en partie 4 (p.69-70).

3. Coopération communicative

3.1 Dialogue et dialogisme

Poursuivons à présent l'étude de cette idée d'écriture collective dans notre corpus sous l'angle de la coopération ; nous proposons l'idée qu'au cours de la composition de leurs lettres, les scriptrices conçoivent l'Autre comme présente, en quelque sorte, dans leur discours, prennent appui dessus, lui attribuent des paroles ou des réactions et comptent sur (ou présument) son consentement à ces fins.

Commençons tout d'abord par motiver l'emploi du terme « interlocutrice », normalement employé dans le cadre d'un dialogue à proprement parler. Pour ce faire, nous mobilisons le travail réalisé par Anna Jaubert (2005) s'attachant à montrer « la connexité du dialogal et du dialogique » permise par le discours épistolaire. Nous l'avons déjà cité, la lettre privée est souvent conçue comme « un espace de parole monogéré, imputable à un seul locuteur », mais Jaubert affirme qu'elle prend une place face à la lettre de l'Autre dans le contexte d'une correspondance, constituant ainsi « un bien étrange dialogue, *hors la vue et différé* » (2005 : 216). Un *dialogue*, « ou *dialogue externe*, pour parler comme Bakhtine » (Bres 2005 : 3), est défini par l'alternance de tours de parole par deux énonciatrices. Cependant, dans le cadre d'une correspondance, le fonctionnement est bien différent, en raison de la distance entre les participantes. Selon Jaubert, une lettre issue d'une correspondance (soit la rédaction et l'envoi de lettres par au moins deux individus, à tour de rôle) peut être assimilée à un tour de parole dans un dialogue. Cela peut impliquer des avantages ; par exemple, avec le format de la lettre, il est acceptable (voire attendu) de s'exprimer comme on le veut et autant que l'on veut à l'intérieur d'un tour de parole, chaque lettre devenant « un tour de parole prolongé *ad libitum* » (Jaubert 2005 : 218). Cette liberté est cependant limitée ; les différences en termes de médium (textuel), d'espace (distance plus ou moins longue), et de temporalité (décalée), créent des difficultés lorsque l'on doit néanmoins s'*adresser* à une personne autre. Jaubert décrit ici un « paradoxe communicationnel » qui sera résolu « par une forte émergence dialogique, qui, simulant une certaine coopération dialogale, joue un rôle compensateur » (2005 : 227) pour l'absence de cette Autre. La scriptrice compense donc cette absence d'interlocutrice immédiate et visible par le biais du *dialogue interne* (interaction d'un locuteur avec un autre énoncé au sein de son propre tour de parole), autrement dit par *dialogisme*. Cependant, bien que l'allocutaire soit absente, la scriptrice en a toujours besoin, car :

L'Autre traverse constitutivement l'un, non seulement parce qu'il alimente son discours, mais parce qu'il le structure. [...] il y a de l'Autre identifiable, et donc il y a du moi *qui n'est pas* l'Autre. Mais puisque, de toutes façons, on ne peut pas cacher cet Autre de notre discours, alors autant l'exorciser en lui donnant une figure imaginaire, au jeu duquel l'Autre réel peut refuser de se prêter. (Jaubert 2005 : 226).

On en vient donc à observer que la scriptrice donne voix en quelque sorte à son allocutaire « par la projection d'un destinataire idéal, lecteur sur mesure de la construction d'un rapport de places imaginaire » (Jaubert 2005 : 217). En effet, en attribuant des dire, une attitude ou réaction à l'Autre, par la citation de paroles ou écrits précédents, ou par anticipation, la scriptrice obtient un point d'appui dans la composition de sa lettre, et entretient cette illusion de dialogue immédiat. Elle crée ainsi une situation de *dialogisme interlocutif*, soit :

[L'] interaction d'un discours/d'un énoncé avec le discours/l'énoncé de l'énonciataire. Il peut s'agir de son discours/de son énoncé antérieur et/ou du discours/de l'énoncé que lui prête par avance l'énonciateur. On parle pour cette seconde dimension de dialogisme interlocutif anticipatif. (Bres et.al. 2019 : 399)

Jaubert observe que cela se produit notamment par une convertibilité entre un énoncé performatif exprimé (décalé) à la deuxième personne et un énoncé comprenant un verbe d'attitude propositionnelle : dans le cadre d'une lettre, un énoncé comme « vous me direz peut-être que... » peut être paraphrasé par « je sais bien que... ». À l'inverse, un énoncé comprenant un verbe d'attitude propositionnelle peut être converti en énoncé performatif (ici, bien à la première personne) ; par exemple, « vous le savez, ... » suggère en réalité « je vous rappelle que... ». Ces exemples montrent que ce genre d'anticipations ne sont pas réellement de simples hypothèses formulées par les scriptrices quant à ce que leur destinataire pourrait bien leur répondre dans une situation d'énonciation donnée, mais qu'elles constituent un outil rhétorique qui sert avant tout l'intérêt de la scriptrice. Cela se fait particulièrement sentir dans le corpus analysé par Jaubert dans l'article cité ici, car il s'agit d'une correspondance entre Jean-Jacques Rousseau et une certaine Henriette, dans laquelle ils se livrent à un véritable débat sur des questions d'égalité des droits femme-homme. Ce dialogisme interlocutif n'est donc pas seulement un outil mais une *arme* rhétorique permettant d'attribuer des arguments à l'Autre pour mieux soutenir les siens. La fonction des lettres de notre corpus est toute autre : elle peut généralement se résumer à un schéma « prendre/donner des nouvelles », les observations de Jaubert ne sont donc pas directement applicables ici. Nous observons cependant plusieurs instances différentes de dialogisme interlocutif, que nous tentons de décrire ici.

3.1.1 Dialogisme interlocutif : des énoncés en dialogue

Bres *et al.* (2019) définissent le dialogisme interlocutif comme la simple interaction d'un discours ou énoncé avec un discours ou énoncé antérieur. Dans un contexte épistolaire, cela correspond à la citation, l'allusion, et/ou la reformulation d'énoncés issus de lettres précédentes dans la correspondance (aussi bien de son propre discours que de celui de l'autre). Le médium écrit de la lettre permet de conserver les discours de l'interlocuteurs exactement tels qu'ils ont été produits, ainsi celui-ci peut être cité avec précision et autant de fois qu'on le souhaite.

Plusieurs scriptrices citent ou font allusion à des lettres envoyées par le passé, en particulier à leurs propres lettres (ce qui constitue par ailleurs de l'autodialogisme). Nous avons par exemple cité la lettre 7 dans l'exemple (24) (partie 1.2.1), qui, par l'usage de pronoms et de périphrases, fait référence à un échange passé afin que seul son destinataire puisse en percevoir le thème. De nombreuses autres scriptrices mentionnent simplement le fait d'avoir envoyé des lettres auparavant. Une lettre se démarque cependant par le détail des énoncés cités :

- (45) **tu me marque que vous
viuez tres bien avec lais paire et maire
de ton mareis, je n^oe jamais doute un seul
moment que cela feut autrement (lettre 18)**
- (46) **tu veux bien que je te
fasce compliment sur la naisance de ta
peteiste fille celui que tu portais avec toy
quand tu m^oas aicrite j^oy-niaure ce que c^oest au
cas qu^oil soist venu a bien en-brasce lais tous
deux pour moy (lettre 18)**
- (47) **tu me demande
dais nouvelle de ce—peys icy elle te deuienderes
inutile sy tos que tu n^oas point de—connoiscance
du peys (lettre 18)**

J. Commeau, dans sa lettre à une amie très proche, est la seule à reprendre de manière aussi explicite les dires antérieurs exacts de sa destinataire. Dans l'exemple (45) ci-dessus, cela s'opère via un discours indirect, introduit par le verbe *marquer* qui, dans le contexte d'un discours sur médium écrit, fonctionne comme verbe de parole. Ce syntagme encadre le discours cité et fait le lien entre la lettre précédente de la destinataire et la lettre actuelle de la scriptrice.

En (46) et en (47), les énoncés antérieurs sont cités en discours indirect libre ; il n’y a pas de rupture syntaxique entre discours citant et discours cité, mais il n’y a pas non plus de phrase complexe où le discours citant régit le discours cité. L’absence de signes de ponctuation dans le discours crée par ailleurs une possible confusion en (46) ; le segment « tu veux bien que je te fasse compliment sur la naissance de ta petite fille » peut être lu comme une proposition interrogative directe sans point d’interrogation final. Cependant, le reste du passage nous pousse à penser qu’il s’agit en fait d’une reformulation d’une demande de la destinataire, « veux bien » communiquant ici un ordre que l’on a voulu tempérer (TLFi, « vouloir », 4.b.).

(48) [...] ce qui est rare dans ce pays icy comme dans
tous les autres, **je seuis fort aublige**
du souueneir de monsieur foubaire quand
tu le—uairsras fais luy bien mais conplime[nt en ajout supra] (lettre 18)

En (48), l’on trouve une allusion à un énoncé antérieur, qui a été éliminé par la scriptrice, et auquel elle répond directement. On reconnaît l’instance dialogique ici par le changement thématique abrupt amené par le passage en gras, dont la séparation du reste du discours est accentuée par la virgule (l’un des rares signes de ponctuation de cette lettre, et du corpus) qui le précède. L’effet de reprise de discours antérieurs est renforcé par la mention du « souvenir » d’un M. Foubaire (Foubert ?), c’est-à-dire ses salutations. L’on comprend que l’énonciateur a fait passer le bonjour de cet homme à J. Commeau dans sa lettre précédente, et ici, elle en prend officiellement connaissance et demande à son amie de rendre la pareille à ce M. Foubaire.

Dans l’ensemble, ces reprises procurent, à la lecture de la lettre, une impression de grande proximité entre scriptrice et destinataire. J. Commeau prend soin de répondre à chaque détail de la lettre précédemment reçue ; on l’imagine composer son texte avec la lettre de son amie devant les yeux, en s’y référant systématiquement.

Par ailleurs, le fait que nos seuls exemples d’énoncés s’appuyant directement sur le discours antérieur de l’allocutaire proviennent d’une seule lettre et scriptrice montre la rareté de ce phénomène sur l’ensemble du corpus. J. Commeau est la seule à profiter de l’avantage que procure le fait d’avoir une trace écrite exacte du tour de parole précédent de l’Autre, et la seule à utiliser ce procédé pour structurer son discours. Cela tient peut-être au fait que ce type de dialogisme interlocutif est rendu possible par la distance communicative, propre au concept de l’écrit, indiquant une tension pour la majeure partie de ces scriptrices peu-lettrées entre le

médium écrit qu'est la lettre et le faible degré d'aisance vis-à-vis de la scripturalité conceptuelle.

Nous n'excluons pas cependant les facteurs externes, qui, sur un corpus de petite taille tel que le nôtre, peut exercer une influence non-négligeable sur ce que nous pouvons observer. Premièrement, certaines scriptrices écrivent pour la première fois après une traversée de l'Atlantique (c'est le cas de Marguerite Vosselle, scriptrice des lettres 2 et 3), pour pour la première fois de leur vie (ce qui est peut-être le cas des jeunes soeurs Dumesnil, scriptrices des lettres 15 et 16), et n'ont donc pas de correspondance antérieure sur laquelle s'appuyer. Un autre facteur externe crucial se trouve dans la raison même de la formation du fonds d'archives dont est issu notre corpus : les guerres de course entraînent pendant cette période la saisie massive de marchandises et de documents, dont des lettres privées. L'arrivée à bon port de ces lettres est donc loin d'être garantie. Cela renforce le problème de la distance géographique ; la traversée de l'Atlantique est longue, avec au XVIII^{ème} siècle une durée probablement aux environs d'un mois si le navire ne rencontre pas plus de difficultés (Royal Museums Greenwich 2012). De plus, l'envoi de lettres sur de si longues distances semblent coûter cher, et une scriptrice mentionne le risque des capitaines de navires malhonnêtes, capables de ne pas apporter une lettre à bon port si elle est accompagnée d'argent ou de marchandises. Ainsi l'envoi de lettres ne peut en aucun cas être fréquent, et leur réception n'est jamais garantie.

Ce contexte est par ailleurs souvent thématiqué dans les lettres :

- (49) je profite de l'occasion de monsieur marais (lettre 6)
- (50) Celle ci te parviendra par un navire du—havre
qui doit partir demain pour le gabon j°en profite pour
t°assurer de ma bonne santé (lettre 7)
- (51) je profite de—l°occasion de—mosieu pelie pour te done
de—me—novele qui—sont bonne (lettre 23)

L'on sent que l'arrivée d'un navire pouvant faire parvenir leurs lettres à la métropole ou aux colonies est une « occasion » assez rare, il faut donc la saisir. L'on observe que les énoncés dans les exemples (49) à (51) sont tous les premières phrases du corps des lettres dont ils sont issus. Nous l'avons également trouvé dans les lettres de Madeleine Marzial, dans une lettre adressée depuis les Cayes vers Angers à M. Labry en 1766, dans le corpus étudié dans notre mini-mémoire en 2021. Le passage « je profite de l'occasion » est devenu une formule

épistolaire à fonction structurante, qui permet aux scriptrices d'entamer la composition du corps de la lettre. Ainsi, si tous les facteurs externes liés à la guerre ou de la navigation de l'époque peuvent empêcher l'interaction directe avec la lettre précédente dans la correspondance, et ensuite d'utiliser ce type de dialogisme interlocutif comme élément structurant du discours, nous remarquons que la thématization de ces facteurs externes permet à son tour de structurer le discours épistolaire.

3.1.2 *Le dialogisme interlocutif anticipatoire : la simulation d'un dialogue*

Bres *et al.* (2019) appellent *dialogisme interlocutif anticipatoire* le fait de prêter un énoncé ou discours à un allocutaire par avance, à l'intérieur de son propre énoncé ou discours. Bres et Nowakowska (2011) proposent une typologie de ce type de dialogisme en nommant d'abord ses trois composants :

- le premier énoncé du locuteur (x),
- « l'énoncé rapporté ultérieur prêté à l'allocutaire en réponse à (x) », soit (y),
- le deuxième énoncé du locuteur en réponse à (y), soit (z).

Les énoncés prêtés à l'allocutaires peuvent ensuite apparaître selon 4 schémas :

- la *prolepse*, lorsque le locuteur emploie une forme canonique de discours rapporté pour prêter des dires à l'allocutaire,
- l'*amalgame* des énoncés anticipés de l'énonciataire et de la réaction de l'énonciateur lui-même,
- l'*ellipse* de l'énoncé (y), qui n'est pas rapporté mais présupposé ou impliqué par (z) qui y répond directement,
- l'*écho du non-dit*, lorsque le locuteur interprète, à tort ou à raison, une réaction implicite (y) de l'allocutaire et y répond par (z).

Notre corpus présente un certain nombre d'occurrences de dialogisme interlocutif anticipatoire (désormais DIA), lorsque nos scriptrices mettent en mots la réaction anticipée, prévue ou prédite de leur énonciataire aux énoncés qu'elles produisent :

- (52) je n°ais pas pus t°ais-crire
j°aites trop malade je les eté pandans trois cemaj-
ne antiere et 3 cemaine comualaissante **celas**

**t°auras faches de uoir ous sauoir l°arjuéé de
celque vaissau sant rece-uoir aucune letre de ta
fame** ausis jls i—as 6 mois que je n°an nais pas receu
aucune de tois (lettre 12)

[je n'ai pas pu t'écrire, j'étais trop malade, je l'ai été pendant 3
3semaines entières et 3 semaines convalescente, **cela t'auras fché de
voir ou savoir l'arrivée de quelques vaisseaux sans recevoir
aucune lettre de ta femme**, aussi il y a 6 mois que je n'en ai pas recu
aucune de toi]

(53) je nais pas oze anuojjès rien *du*—depuis
ce tams las [...] **celas me
fait autans de paine que a tois de ne pas pouuojr
t°ans nan-uoj-je** (lettre 12)

[je n'ai pas osé envoyer rien [*du tout*]/depuis ce temps-là [...] **cela me
fait autant de peine qu'à toi de ne pas pouvoir t'en envoyer**]

En (52), la scriptrice anticipe la colère de son destinataire face à l'absence prolongée de lettres de sa part. Cette scriptrice emploie le futur simple dans cet extrait, et c'est la seule à le faire, bien que les instances de dialogisme interlocutif ci-dessus concernent toutes des anticipations de réactions possibles à la lecture de leurs lettres, un moment à l'évidence situé dans le futur par rapport au moment de l'écriture. Peut-être la référence à une période étendue sur plusieurs mois rendait-elle nécessaire ce futur simple pour la scriptrice. Quoi qu'il en soit, cette formulation met en mot la distance géographique et temporelle entre scriptrice et destinataire, distance que les lettres privées s'attachent habituellement à effacer. C'est cette même volonté de créer une certaine proximité que suggère l'emploi du présent de l'indicatif dans les exemples (53) et (54) plus loin. En exprimant ces anticipations de la réaction de l'autre avec un temps et aspect aussi immédiat, l'on crée la sensation d'un dialogue en face à face. En (53), cette sensation est renforcée par la comparaison qui met les déictiques *toi* et *moi (me)* en position parallèle, comme si les participantes se faisaient face.

Plus précisément, dans les exemples (52) et (53), les occurrences de DIA fonctionnent grâce à une dislocation finale, ou dislocation à droite, avec construction impersonnelle (Abeillé & Godard 2021 : 1953). L'élément disloqué correspond aux propositions subordonnées infinitives « de voir ou savoir l'arrivée de quelques vaisseaux sans recevoir aucune lettre de ta femme » en (52) et « de ne pas pouvoir t'en envoyer » en (53). Elles sont placées en fin de phrase et remplacées en tant que sujet dans la structure canonique par le pronom « cela » ; ainsi

la phrase en (53) réordonnée donnerait « **[le fait] de ne pas pouvoir t'en envoyer** me fait autant de peine qu'à toi ». La typologie de Bres & Nowakowska (2011) ne fait figurer que la dislocation à gauche en tant qu'instance de DIA, mais Nowakowska (2009 :92) détaille le rôle dialogisant que peut avoir la dislocation finale, comme « explication d'un actant de la rhématisation déjà actualisée ». En effet, la proposition disloquée a pour fonction d'expliciter le référent du pronom initial *cela*, mais celui-ci apparaît car la scriptrice anaphorise l'élément immédiatement précédent, « je n'ai pas pu t'écrire, j'étais trop malade », et « je n'ai pas osé envoyer rien [*du tout*] depuis ce temps-là ». Il s'agit en fait de l'anticipation d'une question qui aurait pu être posée par l'allocutaire pour obtenir une clarification, comme « qu'est-ce qui m'a fâché ? », ou « qu'est-ce qui me fait autant de peine qu'à toi ? ». Nowakowska (*op. cit.*) remarque par ailleurs :

Ce fonctionnement, si notre description est pertinente, est totalement lié à la structure temporelle de l'actualisation de la parole orale en interaction ; il n'a pas lieu d'être à l'écrit, où le scripteur ne partage pas avec son lecteur le fil temporel du dire, dans la mesure où il a tout loisir de reprendre ce qu'il a initialement tenté syntaxiquement, de le corriger avant de le donner à lire à l'allocutaire. C'est cette non-fonctionnalité scripturale qui nous semble rendre compte de ce que, importé dans l'écrit, le détachement à droite donne au texte un style oralisé.

La syntaxe utilisée par la scriptrice de la lettre 12 rapproche ainsi son discours de l'oralité conceptuelle, et donc de l'immédiat communicatif.

- (54) donne moy de—tes nouvelles **tu peu aisement juger de l'inquietude ou je suis sur ton compte** comme tous naux vaisseaux sont prie etcrit moy par diferant navir (lettre 4)
- (55) servez nous de vous preis de la mais de mon fraire pour nous aicrire plus souuant c°est une satisfaction que vous nous donnere a—tous, c°est ce que nous desyront avec tout l°enprement possible, **je crois que vous auez preis tout la par possible dans la jois que nous auonst heu du retour de mon beau frere votre jandre** il vous a ecrite une lettre bien satisfesante (lettre 20)

L'énoncé en (54) est particulier, en ce que la scriptrice invite sa destinataire à se rendre compte de l'inquiétude qu'elle lui cause, et d'agir en conséquence (lui écrire en retour). Le passage « tu peu aisement juger de l'inquietude ou je suis sur ton compte » ne correspond pas exactement à du discours rapporté canonique, l'on ne peut pas immédiatement imaginer un

dialogue dans lequel la destinataire pourrait prendre sa place avec un tour tel que « je vois que tu es inquiète », car il s'apparente trop à ce que la scriptrice veut elle-même dire. Il s'agit sans doute ici d'une instance de DIA par amalgame, en l'occurrence par un marquage dialogique de confirmation implicite. La scriptrice ne dit pas simplement qu'elle est inquiète, mais elle prête à son énonciataire l'observation que la scriptrice est inquiète, et confirme par anticipation cette observation. Le DIA a ainsi pour fonction de renforcer syntagme impératif précédent, « donne moy de tes nouvelles », en explicitant l'effet qu'a sur elle l'absence de lettres. Grâce au DIA, la scriptrice mobilise d'autant plus le pathos qu'avec une simple affirmation de sa souffrance ; elle force l'Autre à l'observation empirique de cette souffrance à travers son discours.

L'exemple (55) fonctionne sur le même modèle que le (54), avec un DIA qui amalgame les dires prêtés aux destinataires avec ce que la scriptrice elle-même veut dire. C'est cependant le verbe d'attitude propositionnelle à la première personne du singulier, « je crois », qui l'introduit ici.

- (56) [...] elle a—ecrite a ma chere
tante et anvoy tous ce qu'il y—a de plus
de-sobligant, **ne vous impasiente point**
je vous preis sur la somme que ma tante
vous a—faite esperer de toucher sur lais
rante de M^r [xxx] deschant , comme
je croix que monsieur loiyeaux [*n°a—point* en ajout supra] satisfete
au mandat qu'il luy a—ete presante (lettre 20)
- (57) tu me demande
dais nouvelle de ce—peys icy elle te deuienderes
inutile sy tos que tu n°as point de—connoissance
du peys cepandant je t°a-prandere que ma
sœur est marié le 4 feuvreir dernier
a un fort aimable homme qui a—pour luy
tout lais belle parfescion en—partage, **ne sois**
point surprise sy je ne la seuis pas tu
[xxx] ce que je seuis un peu degoute et que
je n°e pas baucoupe d°inctenacion pour le
mariage (lettre 18)

Enfin, les énoncés négatifs en (56) et (57) se distinguent par l'usage du mode de l'impératif. Ce type de DIA correspond à un écho du non-dit dans la typologie de Bres & Nowakowska (2011 : 178), « qui laisse entendre qu'un énoncé est la possible verbalisation d'un propos que l'allocutaire n'a pas dit mais qu'il a 'pensé si fort que le locuteur l'a entendu'

». En effet, en situation de dialogue, les instructions telles que celles que nous voyons dans ces exemples (« ne sois pas surprise », « ne vous impatientez pas ») seraient données pour dissuader l'énonciataire de dire ce qu'il avait l'intention de dire ou était sur le point de dire. Les scriptrices anticipent une réaction à leurs dires, mais l'usage de l'impératif confère une urgence ou une immédiateté à l'énoncé, comme si elles conçoivent cette réaction comme presque déjà entamée. On se rapproche ici aussi de l'oralité conceptuelle.

Nous notons par ailleurs qu'en (56), l'emploi du DIA occupe une fonction de transition dans le discours. Juste avant le passage en gras, la scriptrice parle du harcèlement que M. Simonnet fait subir à sa famille, plus particulièrement à sa tante. Puis, elle semble changer de sujet pour parler des rentes que ses parents espèrent toucher, que sa tante leur ont fait espérer toucher. L'instance de DIA fait le lien entre deux énoncés qui ont un élément secondaire en commun (la tante), et agit comme un marqueur discursif de structuration équivalent à *d'ailleurs* ou *au fait*. L'énoncé en (55), dans la même lettre, adopte la même fonction ; avant, la scriptrice demande à ses parents de lui écrire plus souvent, maintenant, elle se réjouit du retour de son beau-frère, puis réoriente le sujet vers la lettre et la victoire du jeune homme. Ici encore, l'instance de DIA structure le discours de la scriptrice. En (57), dans une autre lettre mais écrite par la même scriptrice, la situation est identique ; le thème passe du mariage de sa sœur, au refus de la scriptrice de se marier elle-même. À travers ces exemples, l'on constate clairement que ce dialogisme interlocutif constitue pour la scriptrice un réel outil de transition et de connexion entre les thèmes.

Dans la plupart de ses itérations dans notre corpus, le DIA tire le discours de nos scriptrices vers l'oralité conceptuelle et l'immédiat communicatif, c'est l'expression d'une spontanéité et d'un besoin de mise en dialogue dans la correspondance. Pour les scriptrices peu-lettrées, peu familiarisées avec les traditions discursives propres à la scripturalité et l'épistolarité (comme une ponctuation régulière et une syntaxe plus complexe, hypotactique), ce dialogisme constitue par ailleurs un appui privilégié pour structurer son discours et assurer sa clarté.

3.2 La contiguïté conversation-lettre

Le deuxième aspect de la coopération communicationnelle dans le cadre des interactions épistolaires de notre corpus concerne ce que Jaubert (2005) désigne comme la

« contiguïté conversation-lettre » ; le contenu des lettres peut constituer la suite d'une conversation en face à face, et les dialogues à l'oral peuvent être dans la continuité d'un échange dans une correspondance. Les interactions épistolaires peuvent ainsi dépasser le cadre de la lettre, lorsque scriptrices et réceptrices se chargent de les porter, les faire exister dans le monde « réel » des dialogues en face à face. C'est ce que nous observons dans le passage suivant :

(58) j'ay ete pour m'acquiter du souvenir que
que tu m'as ansarge pour Madame
cheber el—es encore au havre el doit passer
ce soir je te pris de dire bien des soge de
ma par a Monsieur *cheber* ste que je lui
soite bien de la sante (lettre 8)

La scriptrice est Mme Gillet qui écrit à son mari parti en mer. Juste après sa signature vient ce passage, qui s'apparente aux habituelles demandes de « passer ses compliments » à telle ou telle personne. Cependant, ici est mis en mot le processus qui s'opère une fois cette demande reçue ; l'action d'aller accomplir le souhait et de faire passer un message, des salutations, à la personne nommée, de recueillir un message de cette personne pour la destinataire, puis d'écrire ce message et de demander à ce que la destinataire fasse passer son propre message en retour. Les scriptrices comptent sur leur destinataire pour mener à bien cette passation en structure parallèle, il y a une présomption de collaboration dans la communication. Les scriptrices ne peuvent pas elles-mêmes communiquer leurs messages à d'autres personnes que leurs destinataires, et comptent sur ces-dernières pour que ce message soit effectivement transmis, et transmis correctement.

Cette confiance mutuelle est une dimension qui nous pousse à parler d'obligation, mais l'exemple (58) dénote également un sentiment de devoir chez la scriptrice quant à ce processus. En effet, ce passage commence par la périphrase verbale *être pour*. Cette forme populaire rejetée par les grammairiens à l'époque classique prend pied dans les variétés de français coloniales d'Amérique. Cette forme traduit une « valeur modale exprimant la volonté de faire quelque chose – volonté qui, souvent, ne se traduit pas dans les faits, et la valeur temporelle d'un futur proche » (Neumann-Holzschuch & Mitko 2018), et c'est bien ce qu'exprime la scriptrice dans cette lettre. L'on peut ainsi interpréter la phrase par : « J'ai tenté de m'acquitter du souvenir dont tu m'as enchargé pour Madame Cheber [mais] elle est encore au Havre [elle était absente] et elle doit [revenir] ce soir ». La périphrase verbale exprime la volonté de Mme

Gillet d'aller voir cette Mme Cheber et tenir son engagement auprès de son mari, mais elle en a été empêchée par les circonstances. L'on sent que la scriptrice présente par ce passage une excuse pour ne pas avoir tenu une promesse, bien qu'elle en eût l'intention. Elle s'engage d'ailleurs en quelque sorte à le faire le soir même. Une certaine importance est donc placée dans cette réciprocité.

La simple lecture de ce court passage nous donne des informations très détaillées de tout un processus communicationnel. Dans la lettre précédente de cette correspondance, M. Gillet écrit à Mme Gillet et lui demande de faire passer un message à Mme Cheber. A la réception de la lettre, Mme Gillet devait passer le message de M. Gillet à Mme Cheber, mais n'a pas pu le faire. Dans sa lettre à M. Gillet (donc la lettre 8 de notre corpus), Mme Gillet aurait dû faire passer un message réciproque de Mme Cheber à M. Gillet obtenu pendant leur rencontre, mais cela étant impossible, elle explique la situation à M. Gillet. Dans cette même lettre, elle demande à M. Gillet de faire passer un message à M. Cheber. A la réception de cette lettre (ce qui ne se produit pas puisque nous savons que cette lettre a été saisie), M. Gillet devra se charger de faire passer le message de Mme Gillet à M. Cheber. Tout cela peut être résumé dans le schéma suivant :

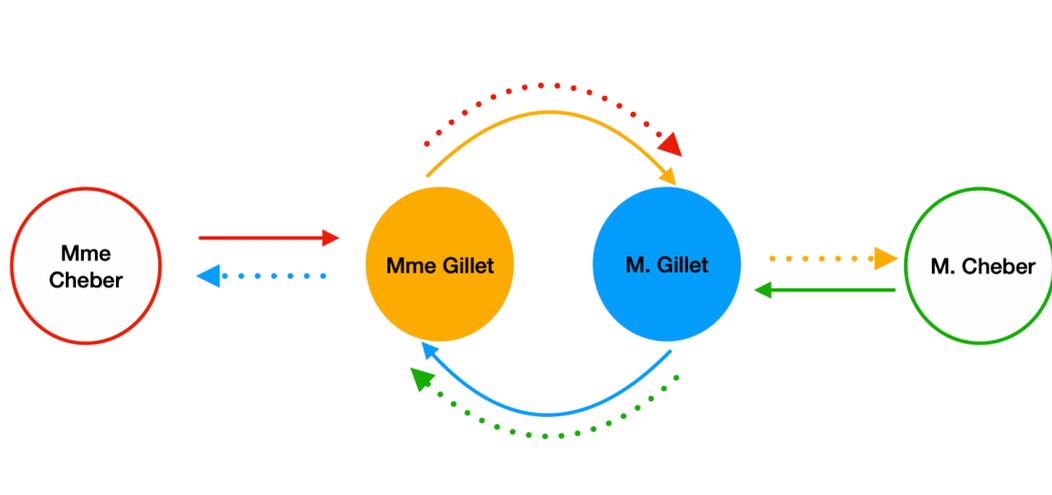


Image 9 : Schéma de la situation de communication désirée dans la lettre 8

Chaque cercle (et leur couleur propre) représente une énonciataire, et les flèches (avec leur couleur correspondante), les énoncés qu'elles produisent. Les flèches pleines représentent la transmission directe, primaire, d'un message, oral ou écrit, et les flèches en pointillés représentent la transmission secondaire, par discours rapporté, du premier message. Les cercles pleins représentent les correspondantes, et les cercles blancs les personnes extérieures. L'on peut voir que ce processus forme finalement un cycle qui peut se répéter infiniment (si les effets

pragmatiques désirés se produisent), et que les époux Gillet honorent leurs promesses. Cependant, ce processus échoue dans le contexte de cette lettre 8 :

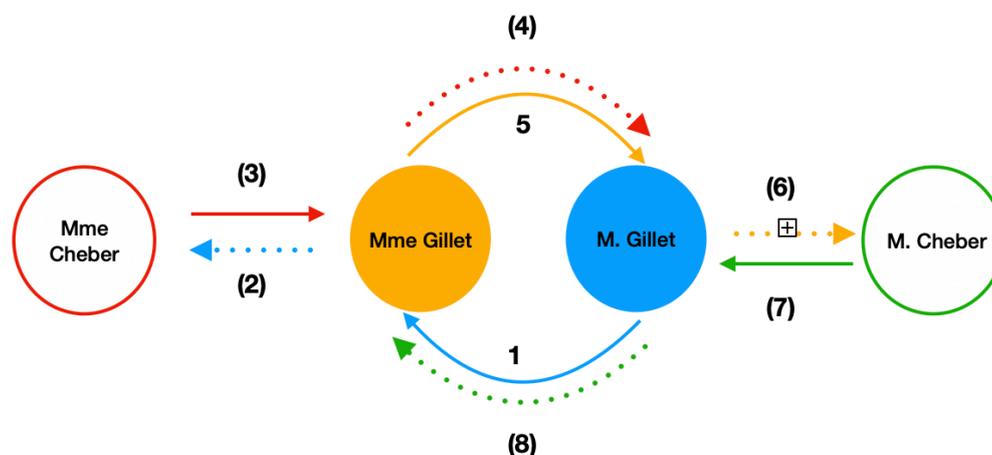


Image 10 : Schéma de la situation de communication réelle dans la lettre 8

Les numéros indiqués ici correspondent à l'ordre idéal dans les tours de paroles, ceux entre parenthèses représentent les échanges impossibles ou hypothétiques. Les échanges entre Mme Gillet et Mme Cheber (en (2) et (3)), on l'a vu, n'ont pas pu avoir lieu, donc Mme Gillet ne peut pas transmettre de message de la part de Mme Cheber à M. Gillet (donc (4)). En 5, on a la lettre de Mme Gillet à son mari, la lettre 8 de notre corpus. En (6) et (7), les échanges qui auraient eu lieu si M. Gillet avait reçu sa lettre, et s'il était parvenu à contacter M. Cheber. Enfin, en (8), l'hypothétique message de M. Cheber que M. Gillet aurait transmis, dans une nouvelle lettre à sa femme (le cycle reprend donc à 1).

Chez les époux Gillet, donc, la procédure de transmission des salutations n'est pas qu'une simple formalité vide de sens, mais une pratique sérieuse et sincère qui implique des actions s'étendant à l'extratextuel. Pour d'autres scriptrices, cependant, il n'est pas exclu que cette réciprocité ou cette coopération ne relève que d'une simple pratique de courtoisie.

3.3 Lorsque la coopération communicative échoue

Le fait de ne pas recevoir assez de « nouvelles » est un thème récurrent dans l'ensemble de notre corpus. Cela peut correspondre à une simple formule relevant de la politesse, car l'on ne reçoit jamais assez de nouvelles, ou autant de nouvelles que l'on ne voudrait de la part de nos proches. Cependant, chez certaines scriptrices, cette remarque semble sincère car exprimée sur un ton contrarié :

- (59) je commence bien a m°ennuÿer
d°estre privée de recevoir de tes nouvelles et cependant je
ne puis en avoir que dans deux mois (lettre 7)
- (60) je te trouue biens negligans de tarder sis lontams a
me—l°an-uojjes je t°ais desjas escrit par 2 ous 3 de mes
lettre que sis je ne—tais pas anuojjes des font par
le nauire a M^r gautjer cest que jls m°an nas Luis
maisme destournes (lettre 12)
- (61) je ne puis vous esprimer l°anneuis ou je
seuis de ne receuoir aucune de vos nouvelle
cependans je ne manque aucune aucasion
a vous donner des nostre, je ne croix pour-tems
pas que ce sois la dificulte de nous adresser
vos lettre puisque vous auez ou les adresser
a nante (lettre 20)
- (62) je desire boucoup—de—te—nouuele car ge trousve
le tan—bien lon je pri—n°oubli—pas les aucasionns
que tu—trouuera—pour—ma—satisfacions (lettre 23)

En (59), (61), et (62), chaque scriptrice se plaint de l'ennui suscité par l'attente de lettres venant des destinataires, trouvant le temps « bien long ». La lettre 7 mentionne une attente de « deux mois », un long délai correspondant sans doute au temps que cela prend d'envoyer une lettre et d'en recevoir une en retour, mais il est possible que le passage ne soit qu'une formule. Il en est de même en (62). En revanche, en (60), le ton de la scriptrice tourne au reproche et accuse son destinataire d'être « négligeant », sans doute car il est question d'argent, l'enjeu serait donc peut-être plus crucial. En (61) également, le reproche est exprimé par l'adverbe « pourtant » : les destinataires ont la possibilité d'écrire à la scriptrice, mais ne le font pas.

Le manque de réciprocité suscité par ces échanges unilatéraux n'empêche cependant pas les scriptrices de continuer à envoyer leurs lettres :

- (63) je crois bien que quand
je t°ecrirai j°adreseurai mes lettres postes restantes au moins
tu t°informerai au bureau s°il n°y en a point pour toy je
croi que c°est comme cela qu°il faut s°i prendre pour t°en
faire parvenir alors j°ecrirois par tout les endroits ou tu
pourois te fixer c°est a—dire ou je croirois que tu pourois aller
(lettre 7)

- (64) Cet pour la dus-sieme que je vous
 ecris a pres auoir resu deus votre que
 je resu qui ma fet bien dus plesir (lettre 19)
- (65) comme tous naux
 vaisseaux sont prie etcrit moy par diferant navir (lettre 4)

En (63), la scriptrice peine à faire parvenir ses lettres à son mari car il est capitaine d'un navire ; il n'a pas d'adresse fixe pour recevoir de courrier. La scriptrice, elle, a bien un adresse civique stable, mais elle affirme ne jamais recevoir de lettres de son mari. Elle en est réduite à envoyer plusieurs lettres à la fois, à tous les ports où son mari pourrait se trouver. En (64), il s'agit manifestement seulement de la deuxième lettre envoyée à la suite par la scriptrice, sans recevoir de réponse. On a donc ici des cas de figure où le deuxième participant de la correspondance ne coopère pas ou ne peut pas coopérer, et cela se traduit par un désarroi chez la première, qui se résout à multiplier les discours adressés sans possibilité de savoir si cela sera efficace. En (65), la scriptrice anticipe la difficulté avec laquelle le message sera transmis (elle mentionne d'ailleurs explicitement la guerre comme cause, ainsi que la pratique consistant à capturer les navires marchands), et conseille à sa destinataire de multiplier ses lettres comme précaution. Ici, la première participante exhorte la deuxième à multiplier ses propres discours adressés, sans garantie de succès.

Il y aurait possiblement un lien à tracer ici avec le travail d'Avilés (2020), concernant des échanges épistolaires entre époux au Chili entre 1880 et 1930. En analysant les termes d'adresse et le tutoiement (*tuteo*, *voseo*) et vouvoiement (*ustedeo*) dans ces lettres privées, Avilés montre que la réciprocité dans les correspondances s'inscrit comme une pratique sociale essentielle pour les femmes dans le cadre d'une société patriarcale marquée par le déplacement de populations :

Based on practices of reciprocity involving money and letters, Guadalupe and María construct themselves through deferent address choices and emotions of gratitude and appreciation, as loving, respectful and indebted spouses in the eyes of the family providers, their husbands.

In contrast, when the patriarchal system of reciprocity is disrupted, as is the case when the male partners fail to write back, address choice and emotion words of anger and suffering index a breakdown in the reciprocal exchange. For the women, this alters their sense of belonging, as it creates uncertainty about their position within the patriarchal family. (Avilés 2020 : 23)

Dans ce contexte, le passage au tutoiement ainsi que le fait d'exprimer sa colère et sa souffrance, serait une manière de créer une plus grande proximité dans les échanges épistolaires, et donc de rétablir et maintenir leur place assurée dans la cellule familiale, une position désirable dans un système patriarcal. Si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer d'analyses sur plusieurs lettres d'une seule et même scriptrice (et ne pouvons donc pas rendre compte de l'évolution de l'usage du tutoiement par les scriptrices, par exemple), nous relevons cependant que l'absence de réponse de la part des destinataires est une préoccupation majeure dans les lettres de notre corpus. Si la réciprocité n'est pas toujours possible, ou accordée, elle reste fortement désirée. Nous disposons d'un corpus bien trop limité pour pouvoir affirmer avec certitude que cela est lié au genre et à la classe sociale de nos scriptrices. Il serait cependant intéressant pour des travaux ultérieurs d'étudier les faits de langues exhortant à la réciprocité dans les échanges épistolaires ; peut-on identifier cela comme une spécificité chez les femmes peu-lettrées, qui par leur genre et leur classe ont besoin d'affirmer leur sécurité dans le cadre d'une société patriarcale et économiquement inégalitaire ? Faire intervenir l'idée de performativité du genre dans le langage serait une piste intéressante ici.

Ainsi, nous observons ici que l'écriture collective se réalise également dans le discours épistolaire à travers la mise en mots d'un besoin de coopération communicative. Certaines scriptrices font en sorte à ce que celle-ci ne soit pas limitée par la séparation spatio-temporelle propre à la correspondance, mais qu'elle s'étende au-delà de la lettre dans les interactions extratextuelles. Lorsque ce n'est pas possible, cela est thématiquement dans les lettres.

A travers le dialogisme interlocutif, les correspondances sont tirées vers le domaine de l'immédiat communicatif en tendant vers le dialogal. Nous trouvons quelques occurrences de dialogisme interlocutif par citation directe dans une lettre du corpus, un procédé qui permet à la scriptrice de faire transition en s'appuyant sur la lettre précédente de son allocataire. Nous avons cependant relevé un grand nombre d'instances de DIA dans l'ensemble du corpus, qui permettent souvent la transition thématique également. Ce sont des marques de spontanéité, inscrivant ce procédé dans la conception parlée aussi. La rareté de ce phénomène peut indiquer que le fait de s'appuyer sur une lettre précédente était plus difficile pour une personne peu-lettrée que de s'appuyer sur des dires présumés de l'allocataire.

4. Une culture discursive en commun

4.1 Interdiscours, culture discursive ; théorie et méthodologie

Dans cette dernière partie, nous entendons développer l'idée d'une pratique d'écriture collective dans notre corpus en tant que fond partagé, commun, collectif formé de discours autres, qui traversent et constituent le discours de nos scriptrices. À ces fins, nous mobilisons la notion d'interdiscours, par opposition à celle d'intertexte explorée dans le chapitre 2. Premièrement développé par Pêcheux, qui s'appuie sur la psychanalyse freudienne et l'analyse matérialiste marxiste, le concept est défini comme « l'effet d'un discours sur un autre discours » (Pêcheux 1970 dans Paveau 2008 : 2). Plutôt qu'une simple interaction entre textes au sein d'un seul texte, il s'agit ici de parler de ces influences inconscientes de l'idéologie dominante sur le discours d'un sujet, « le fait que 'ça parle' toujours 'avant, ailleurs et indépendamment,' c'est-à-dire sous la domination complexe des formations idéologiques » (Pêcheux 1975 dans Marignier 2020 : 27). C'est en somme un « déjà-là qui est refoulé et oublié par le sujet pour que celui-ci produise son discours en créant l'effet d'en être à l'origine » (Marignier 2020 : 27). Bres *et. al.* proposent une définition plus concrète :

Ensemble de faits qui recouvre notamment les productions médiatiques d'une époque, les conversations propres à divers milieux sociaux, des façons de parler, des souvenirs et récits familiaux, des rumeurs et fantasmes collectifs, des idéologies enracinées dans l'histoire, des croyances religieuses, etc. (Bres *et. al.* 2019 : 400)

L'interdiscours est produit dans le cadre de formations discursives, soit « l'ensemble des discours possibles à partir d'un état des conditions de production » (Pêcheux 1969 dans Dufour 2004), qui détermine « ce qui peut ou doit être dit » (Pêcheux 1975 dans Marignier 2020 : 22). En somme, tout discours s'inscrira dans une formation discursive donnée et portera des traces d'un interdiscours associé.

Le rôle central du matérialisme dans ce pan de l'analyse du discours est ce qui nous permet de parler d'éléments bel et bien propres à la période donnée, s'il est question de la pratique sociale de la langue. En effet, les facteurs faisant la singularité de la pratique épistolaire d'une époque donnée seraient par exemple les conventions sociales, le médium, le mode et la durée d'acheminement, le taux d'alphabétisation, la conjoncture économique – en bref, tout autant de manières de parler de domination, de modèle économique, de conditions de production.

La définition des notions d'interdiscours et de formation discursive, et la méthodologie pour les appliquer concrètement à une analyse linguistique sont cependant des questions qui font encore aujourd'hui l'objet de débats épistémologiques dans le champ de l'analyse de discours. Dans le cadre de ce chapitre de notre mémoire, il nous a fallu nous limiter à une interprétation et application de ces notions qui puisse être compatible avec l'analyse d'un discours épistolaire.

En effet, l'usage des notions d'interdiscours et de formation discursive dans le cadre théorique strict de l'analyse de discours française peut introduire une complication pour l'analyse de notre corpus dans la mesure où l'inconscient occupe une place centrale dans ces théories. Nous n'avons pas pu concilier cela avec l'influence majeure des modèles et manuels épistolaires sur le discours de nos scriptrices au XVIII^{ème}. Si Branca-Rosoff (2009 :61) estime que la présence de formules dans les écrits de peu-lettrés relève plutôt d'un appui sur « des schèmes d'action relativement abstraits », Goodman (2002 :195) affirme également c'est principalement par imitation de modèles de lettres que les jeunes femmes apprennent à écrire. Si la popularité des manuels épistolographiques n'explose qu'au XIX^{ème} siècle (Grosse 2017 : 355), le genre n'en reste pas moins répandu, et les auteurs du XVIII^{ème} conçoivent leur contribution comme dans la lignée des grammairiens et remarqueurs. La rigidité formelle et stylistique exigée des lettres augmente, et une forte pression s'exerce sans doute sur ces scriptrices quant au « bon usage » ; l'on peut y voir en conséquence la forte probabilité d'une tendance à l'imitation et à la reproduction à l'identique de formules préexistantes issues de modèles (qu'ils soient des manuels épistolographiques, ou des lettres de proches).

Cela met cependant à mal la conception de l'interdiscours comme « déjà-là refoulé et oublié », puisqu'une les scriptrices sont tout autant susceptibles de faire intervenir des discours autres de manière consciente qu'inconsciente. Pourtant, ce que nous observons est bien le produit d'idéologies, de représentations sociales de ce qu'il faut dire ou non, ce que l'on peut dire ou non.

Pour surmonter cet accroc, nous mobilisons la notion de *culture discursive* développée par Patricia von Münchow, définie comme :

Un ensemble hiérarchisé de représentations sociales à propos d'objets sociaux, représentations dont aussi bien le contenu que le statut sont à la fois pris en compte, véhiculés, construits et transformés en discours à travers des niveaux de marquage/non-marquage spécifiques à différents statuts. La culture discursive se définit donc par ce

qu'on peut/doit/ne peut pas/ne doit pas dire d'un objet social donné et comment, dans telles circonstances, dans un groupe donné. (von Münchow 2021 : 3)

Jusqu'ici, cette notion ne s'éloigne pas beaucoup de ce que nous avons vu sur l'interdiscours et la formation discursive, si ce n'est que ces deux dernières notions ont des frontières peu claires, et que l'idée de culture discursive ne cherche pas à créer une telle distinction. C'est cependant la suite de la définition qui nous intéresse :

Dans une perspective socio-cognitive, on peut considérer le discours comme se faisant à l'aide de « modèles mentaux » préexistant à une situation de communication donnée, modèles qui sont fondés à leur tour sur des représentations sociales ou collectives, mais qui sont dynamiques et peuvent être adaptées à chaque situation car elles sont « privatisées » par l'expérience personnelle et les connaissances antérieures de chaque individu. (von Münchow 2021 : 4)

Cette idée de « modèles mentaux » nous intéresse, car elle englobe les discours autres et antérieurs traversant et structurant le discours des scriptrices sur un plan inconscient, et crée un lien avec ces modèles *concrets* faisant l'objet d'imitations franches, soit les formules et autres normes posées par les manuels épistolographiques. C'est enfin l'explicitation de ce que von Münchow entend par ces représentations sociales à l'origine des modèles mentaux qui complète cette ressource comme base théorique pour nous :

[...] je définis [les représentations sociales] comme étant les savoirs, croyances, opinions, valeurs et attitudes que les membres d'un groupe *connaissent* et dont ils connaissent le statut à l'intérieur du groupe, sans nécessairement les produire ou les *partager*. Cela veut dire que les membres d'un groupe tiennent compte de ces représentations et de leur statut dans leurs décisions (conscientes ou non) au sujet de ce qu'ils peuvent/doivent (ou non) dire et que cela laisse des traces dans leur discours. (*op. cit.*)

Cela nous permet, il nous semble, de parler d'un fond commun partagé par les scriptrices et visible à travers leur discours, sur un plan plus large, sociétal. Il est aussi question du fait que cette inclusion de discours autres, selon ce que dictent les représentations sociales, peut être aussi bien inconsciente que consciente (le genre épistolaire étant strictement codifié). Enfin, la mention de ces « privatisations » nous permet d'aborder les énoncés déviant d'une telle culture discursive commune²⁰ tout autant que ceux qui s'y inscrivent.

²⁰ On peut penser à la notion d'*agency* en analyse du discours, défini par Marignier (2020 : 27) comme « la reconfiguration d'une formation discursive depuis l'intérieur de celle-ci. La FD [formation discursive] se donne alors à voir et à lire en tant que FD, ce qui introduit un déplacement – une brèche. [...] On considère alors l'*agency* comme une saillance [...] ».

L'idée d'écriture collective s'étend donc à cette idée de fonds commun dont disposent les scriptrices, cette culture discursive déterminant ce qu'elles peuvent ou doivent écrire. Dès lors, elles disposent de directives sur comment composer leur discours, dont elles sont plus ou moins conscientes et/ou informées, et qu'elles incorporent, ou non, dans leurs propres productions. Les frontières de cette culture discursive, puisqu'elle est déterminée par les représentations sociales d'un groupe ou d'une société donnée, seront constamment ajustées, déplacées et remises en question. Il nous a semblé intéressant d'examiner les changements introduits dans le discours par un bouleversement politique et social tel que la Révolution française, puisque nous disposons de lettres rédigées avant et après 1789. Nous regarderons cinq points spécifiques : les formules liées au genre de discours (*text-type formulae*), les formules structurantes du discours (*text-structural formulae*), le tutoiement, le style et la syntaxe, ainsi que l'expression d'une nouvelle appartenance politique.

4.2 Une culture discursive en commun et en mouvement

La lecture du travail de Sybille Grosse (2017) et de sa présentation des manuels épistolographiques du XVIII^{ème} siècle, le « siècle épistolaire par excellence en France » (2017 : 191), nous offre une vue d'ensemble sur le discours normatif épistolaire de l'époque, et ainsi un aperçu de la culture discursive pour une forme prestigieuse du discours épistolaire. Les principaux auteurs de manuels épistolographiques comprennent alors Grimarest, Milleran, Philippon de la Madeleine, ainsi que l'auteur anonyme du *Secrétaire des Républicains*. Là où leurs prédécesseurs du XVII^{ème} siècle se concentraient surtout sur la rhétorique ou sur la production de lettres-exemples, les auteurs du XVIII^{ème} suivent les traces des grammairiens et remarqueurs, tentant de dicter le « bon usage » pour l'écriture épistolaire. Avec Grimarest commence un « détachement du mode galant » (Grosse 2017 : 194), il ne s'agit plus de composer de manière ornée, avec toute l'extravagance de la cour, mais de manière « convenable », polie. Milleran vient ensuite, reprenant ce que Puget de la Serre (qui publie un manuel influent au XVII^{ème}) préconisait ; un style suivant les règles de la bienséance, « bref », « net » et un « langage clair » (2017 :195). Philippon de la Madeleine reprend les mêmes instructions, en ajoutant qu'un « style naturel » est essentiel, car selon lui, « l'art d'écrire des

lettres [devrait] être aussi simple que l'art de converser, avec lequel il n'est qu'une même chose » (2017 : 204).

Examinons dans quelle mesure ces lettres s'inscrivent dans la culture discursive de leur époque pour le discours épistolaire.

4.2.1 *Text-type formulae*

Les *text-type formulae*, soit les formules liées au genre de discours (Sowada 2018 : 6), correspondent dans les lettres aux formules initiales, finales, à l'adresse mais aussi à l'en-tête précisant la date et le lieu de composition du texte. Ce sont en somme les éléments qui permettent d'identifier le discours en tant que lettre.

Dans notre corpus, la formule initiale – les « (très) chère mère », « (très) cher père », « chère madame », « mon cher ami » etc. – est bien présente dans la grande majorité des cas, et généralement suivie d'un retour à la ligne et/ou d'un espace plus ou moins grand sur la page avant le contenu de la lettre à proprement parler. Seules les lettres 11 (un court billet d'une femme à son mari accompagnant un colis de marchandises) et 20 (dans la courte note du gendre Leclair suivant la lettre de J. Commeau et de sa tante) omettent cette formule d'ouverture. En tout, six lettres n'indiquent pas la date et le lieu d'écriture (lettres 1, 3, 7, 11, 20 et 21). Pour les autres, cette mention apparaît en début de lettre pour dix d'entre elles, ou bien à la fin pour les sept autres. Pour cet élément, donc, le fait d'indiquer la date et la provenance au début est plus courant dans notre corpus, mais le faible nombre de lettres ne permet pas d'identifier de tendance particulièrement unanime. Grosse (2017) observe que si la tradition discursive dans les manuels épistolaires préconisent depuis le XVI^{ème} siècle une division tripartite des lettres (exorde, récit, et conclusion, héritage de la rhétorique), cette répartition n'est pas réellement détaillée avant le XIX^{ème} siècle. C'est Halbert (1845 cité dans Grosse 2017) qui sera le premier à indiquer que la date doit correspondre à la première partie d'une lettre (suivie de « l'inscription ou le titre »). Si l'on présume que le discours normatif a toujours un temps de retard sur l'usage de son temps, il est possible que cela ait été la pratique d'usage dès le XVII^{ème} siècle.

Nous l'avons abordé dans le premier chapitre, la formule finale canonique dans les lettres adressées à un supérieur est « votre humble et obéissant servant ». Dans notre corpus, celle-ci se décline au féminin, avec souvent l'adverbe « très » devant « humble » et/ou

« obéissante ». Avant la Révolution, les scriptrices l'emploient avant de signer une lettre adressée à leurs parents, à des membres éloignés de la famille, ou bien à des connaissances. Le passage suivant est un exemple typique de la pratique :

- (66) Madame ma chere comere
Votre tres humble et
obeissante servante
Veuve Gouraud (lettre 13)

Mais toutes les lettres ne suivent pas fidèlement ce modèle :

- (67) Monsieur et madame,
Votre tres humble et tres obeissante
servente margueritte vosselle
- (68) V. T. H et T. õbs. Sřv. přs
m^{re} vossel Bouhelier et pr le d^t
pr moy la vossel [xxx] mere
margueritte vosselle (lettre 5)

En (67), Margueritte Vosselle écrit la lettre elle-même, elle est scriptrice et encodeuse, tandis qu'en (68), un secrétaire compose pour elle, et prend des libertés par rapport au style. Cette formule est ostensiblement si commune et connue de tous, qu'il peut l'abréger avec les initiales des mots « votre très humble » et « très » (*V.T.H. et T*), puis avec des contractions des mots « obéissante servante » (*õbs. Sřv*, avec des tildes représentant probablement les nasales élidées). Étant donné le fait que ses services ont vraisemblablement été sollicités pour la rédaction de cette lettre car ce secrétaire était plus habitué à l'écrit que l'encodeuse, les abréviations ici traduisent sont certainement un signe de cette habitude. La formule finale courtoise est très répandue, et le scripteur l'a sûrement souvent reproduite, et ce dans de nombreuses lettres.

Le manuel épistolographique paru pendant la période révolutionnaire, *Le secrétaire des Républicains*, appelle à la suppression de ce type de formule de clôture :

Les formules finales de la lettre sont un peu plus variables, mais elles sont également très simplifiées en comparaison avec les formes omniprésentes auparavant, du type : *Votre très humble serviteur*, etc. L'emploi des épithètes *humble, respectueux, distingué, obéissant, soumis* et des noms comme *respect, considération, serviteur, servant*, etc. est réprouvé. (Grosse 2017 : 2012)

Dans les lettres datées d'avant comme d'après la Révolution, les scriptrices ne se soucient pas systématiquement de suivre tout ce cérémonial de manière stricte. Contrairement aux lettres que les auteurs étudiés par Grosse (2017) donnent comme exemple (c'est-à-dire, des lettres souvent adressées à des « Grands », des personnes occupant une place prestigieuse ou plus élevée dans la hiérarchie sociale), les lettres de notre corpus sont bien souvent adressées à des personnes très proches, des amies, des époux, ou des membres de la famille immédiate.

Ce que nous observons est que cette formalité n'apparaît jamais dans les lettres échangées entre époux :

- (69) je suis avec l'amitie la plus seincere
ta femme allix (lettre 6)
- (70) adieu mon cher ami je t°embrasse de—tout mon cœur
et suis pour la—vie avec tout l°attachement possible
mon cher neveu
ta tendre et fidelle epouse (lettre 7)
- (71) MCher bonn—ami avec tout l°amitie
possible ta fide epous pour la
vis famme Gillet (lettre 8)
- (72) cette événement m°aflige
si fort que je s[xxx] aux lit
malade il ne me reste q°un peux
de forse pour vou dire que je
vous embrasse de tout mon cœur
j vous ecrirai sou peux
de mergeri clery (lettre 11)
- (73) je te prie de les a-
surer a tous de mes siuilites ausis que a—ton
a-mis M^r bernede et soit persuade que je
suis et cerais ta fidelle epouze
belin baissier (lettre 12)

La formule courtoise est remplacée par d'autres formules, relevant d'un registre bien plus tendre. Notons par ailleurs qu'en (72), la scriptrice lie habilement le corps de sa lettre à la partie finale ; l'évènement « affligeant » dont elle parle l'a tellement fatiguée qu'elle doit terminer d'écrire sa lettre. Ainsi, la formule de fin est rattachée au reste de la lettre par une subordination (« il ne me reste q°un peux de forse pour vou dire que... »), elle n'en est pas séparée, ni par la syntaxe, ni par retour à la ligne et un espace sur la page. En (73), la scriptrice

en fait de même au moyen de la conjonction de coordination *et*. Notons par ailleurs que Milleran critique le fait de lier « la fin de la lettre avec le discours » comme un usage « démodé » qu'il déconseille (Grosse 2017 : 201).

Avant la Révolution, la formule finale courtoise est systématique dans notre corpus lorsqu'une scriptrice s'adresse à ses parents, mais aussi à d'autres membres plus âgés de sa famille, tels qu'à une grand-mère ou des beaux-parents :

- (74) Ma—tres chere petite maman
Votres tres humble seruente
margueritte vosselle (lettre 3)
- (75) Votre tres humble
et obeissante
fille et servante
françoise Dumesnil la—jeune (lettre 15)
- (76) Votres humble e—tres
obisinte—servente
marie Dumesnil
l°ene (lettre 16)
- (77) Mon tres cher pere et tres chere mere
Votre tres heumble
tres obeisante seruante
et soumeise fille j commeau (lettre 20)
- (78) j°ay l'honneur de me dire
tres sincerement votre tres humble e—tres obeissant
serviteur gandre Leclair (lettre 20)
- (79) Mon tres cher pere et tres chere—mere
Votre traïs humble
e—tres soumies obeissante servante
fielle pelagie commeau leclair (lettre 21)

Ainsi, avant la Révolution, il est d'usage d'exprimer un certain respect et soumission à ses parents, notamment par le biais de cette formule finale courtoise. La culture discursive dictant le niveau de familiarité possible entre époux et entre parents et enfants, partagée par ces scriptrices, est donc visible à travers l'usage de cette formule finale : le discours épistolaire doit faire apparaître la relation hiérarchique entre parents et enfants, mais peut (ou doit) placer des époux sur un même pied d'égalité. Il se peut que la Révolution ait affecté cette pratique, bien

que nos observations soient limitées par le fait que notre corpus ne contienne que deux lettres (datées de 1793) dans lesquelles les scriptrices écrivent à leurs parents :

- (80) je finis en vous
émbrasent de tout mon coeur et vous [xxx] de
me croire avec amitié mon cherre perre [xxx]
ma cherre merre vottre fille femme Gribauval (lettre 10)
- (81) je suis avec tout le repect
posible votre tres humble
servante v^e le villaiy (lettre 9)

La lettre 10 est un texte remarquable, donnant un récit en apparence de première main des évènements concernant la révolution en Guadeloupe. Nous y reviendrons plus bas, mais c'est une lettre qui intègre religieusement les codes de la Révolution. Il n'est donc pas étonnant que la formule finale employée par Mme Gribauval évoque l'alternative que l'auteur du *Secrétaire des républicains* préfère à la formule courtoise : « Je t'embrasse avec respect ». En (85), Mme le Villay écrit à sa mère, mais elle ne se débarrasse pas de la formule courtoise, mais elle l'écourte tout de même pour ne garder que « votre très humble servante ».

4.2.2 *Text-structural formulae*

« Les formules structurant le texte remplissent les fonctions d'initier, de continuer ou de terminer un discours » (Sowada 2018 : 7). Nous ne parlons plus seulement des formules d'ouverture et de clôture, qui permettent certes d'initier et de terminer le discours en plus d'identifier le genre auquel il appartient – le discours épistolaire possède également des *text-structural formulae* (désormais TSF) qui lui sont propres. Dans les lettres de Poilus que Sowada (2018) examine, cette-dernière identifie par exemple « je te dirais que », qui permet de faire transition d'un thème à un autre. Dans la partie 3.1.1, nous avons montré que le discours rapporté chez J. Commeau est encore une autre manière de transitionner d'un thème à l'autre, alors introduit par un énoncé déclaratif tel que « tu me marques ». Avec un corpus plus conséquent et plus d'occurrences, peut-être pourrait-on montrer que ce type de discours indirect s'apparente à du formulaire également, suivant un modèle répétitif, que l'on altère légèrement pour l'adapter au contexte désiré et qui structure le discours.

Un autre phénomène récurrent dans notre corpus est l'usage de formules en tant que « *morceaux de texte* ayant une fonction structurante et parfois également constitutive, que connaissent plusieurs langues » (Grosse 2017 : 51, nos italiques). En effet, il n'est pas rare que les auteurs de lettres fassent appel à un intertexte religieux, ou encore politique, et que les formules qui en résultent soient employées afin de structurer le discours ; l'initier, le terminer ou faire une transition thématique. Cette pratique est identifiée par de nombreux sociolinguistes²¹ comme une marque particulière de l'écriture des peu-lettrés, elle constitue une béquille dans la composition du discours, lorsque les individus peinent à composer un discours généralement long et structuré tel que la lettre.

Deux lettres de notre corpus font particulièrement usage de formules religieuses à cet effet :

- (82) je proffitte dun navire quil par pour vous donner de nouvelle de ma santte qui est fort bonne **grace a—dieu** ainssi que mes petite fille je vous prie d°ambrasser mes deux garson (lettre 9)
- (83) l°on nous fait esperer que nous ne l°aurons **pas dieu le veulle et la saintte vierge** cella me fait bien tort dans ce moment (lettre 9)
- (84) cella vous ferait une grande douceur quatre cest livres d°argent et deux malle plainne de linge **dieu est bon pere** voilla trente cinq jours que mon coussin est parti (lettre 9)
- (85) je te prie d°avoir bien soins de ma mere et de—mes enfans **un bien fait n°ais jamais perdu** embrasse ma mere pour moÿ (lettre 9)
- (86) an—apnant que tus a bons sancte dieus mesi **je pris le sengure q°un-si soit** de *lumi* que je *seur* bons sancte **dieu mersi** pour votre per je na—se poin de nouuels (lettre 19)
- (87) vous sozez que vos seur se paurte bien **dieu mersi je prie seen-geur q°un-si soit** de *latien a l°egale* que je

²¹ Notamment Branca-Rosoff & Schneider (1994), Branca-Rosoff (2009), Sowada (2018), Laitinen & Nordlund (2012).

berre de latien mon cher fis si cet tas
volonte (lettre 19)

La lettre 9 en utilise quatre formules d'origine religieuse. La première, en (82) « grace a dieu », a un positionnement intéressant ; elle semble bien avoir pour fonction de faire transition entre deux thèmes différents, mais elle est anticipée. La scriptrice veut dire qu'elle-même et ses filles sont en bonne santé, mais le syntagme « ainssi que mes petite fille » passe après l'expression figée « grâce à dieu », comme s'il avait été omis et ajouté après cette formule qui, autrement, permet de clore ce sujet. Ce qui suit, « je vous prie d'ambrasser... » est un nouveau thème. Le segment « dieu le veulle et la saintte vierge » en (83) permet également de clore le premier énoncé sur les espoirs de la scriptrice (que la guerre ne soit pas), en le délimitant du suivant qui détaille les inconvénients de la guerre pour la scriptrice. Il en est de même pour tous les autres exemples de la lettre 9, dont l'exemple (85), dans lequel la scriptrice emploie un proverbe bien répandu, « un bienfait n'est jamais perdu », au lieu d'une formule religieuse. Il s'agit là aussi d'une structure réprouvée par Milleran, pour qui les proverbes, mais encore les comparaisons et les jeux de mots ne contribuent pas à un style « simple » désiré pour une lettre.

Dans les exemples (86) et (87), il est plus difficile d'identifier les formules religieuses comme ayant une fonction de transition, car nous ne parvenons pas à interpréter le sens des passages immédiatement après les formules.

4.2.3 *Style et syntaxe*

Les lettres de notre corpus sont marquées par un style simple et direct, sans fioritures. Dans d'autres travaux examinant le discours de personnes peu lettrées (Nordlund 2013, Sowada 2018), il a été observé que ces scripteurs présentent une tendance aux structures paratactiques, une conséquence de la processualité et de la spontanéité d'un écrit qui adopte des caractéristiques de la conception parlée. La parataxe est cependant rare ou anecdotique dans notre corpus, mais on la retrouve dans les lettres 2 et 3 (écrites par la même scriptrice, et identiques au niveau du passage suivant) :

- (88) nous sommes arrivez au—cap
grace a—dieu en bonne santé ; mon
cher père et ma—chere mere se

porte assez bien sauf la fatigue
 et l'annuy du voigge nous
 nous recommandons bien a
 vous nous vous souhaittons
 vne bonne santé lon ne
 m—pas reconnüe a mon arriuêe,
 nous sommes arriuê le trans
 de feuiéz . j°auray vn peu de
 peine a me refaire a lair du
 pais je regrette la—france

L'on relève du reste très peu de noms, d'adverbes ou d'adjectifs sémantiquement intenses, si bien que l'occurrence de tels syntagmes devient très saillante ; nous avons par exemple relevé « la fougue » dans la lettre 5, et « l'infâme calomniateur » dans les lettres 20 et 21. Contribuant à cette impression générale de faible émotionnalité, de neutralité, l'on remarque une absence complète d'interrogatives directes dans le corpus, avec seules quelques interrogatives indirectes qui se démarquent :

- (89) j°en profite pour
 t°assurer de ma bonne santé je desirois bien savoir si la
 tienne est aussi parfaite (lettre 7)
- (90) je ne sais
 pas pour-cois tu—ne m°as pas anuoÿes de comte de
 la despance que les anfans a catherine peuue a-
 uoir fait dans la pansjon (lettre 12)

Grimarest et Millerant proscrivent tous deux les interrogatives directes, qui ne relèvent pas pour eux du « bel usage », du « convenable ». Grosse (2017 : 201) note que Milleran propose de les remplacer par des interrogatives indirectes, pour lesquelles il donne l'exemple de : « Pardonnez-moi, s'il vous plait, Monsieur, la liberté que je prends de vous demander quelle est cette personne dont vous m'avez dit tant de bien » (Milleran 1733 cité dans Grosse 2017 : 201). L'on remarque que les exemples d'interrogatives indirectes de nos corpus sont dénudés de cette rigueur et formalité. Par ailleurs, là où Milleran donne un exemple d'énoncé où l'interlocuteur est immédiatement adressé, apostrophé, la thématization de la première personne du singulier dans nos exemples donne l'impression que le discours n'est pas adressé, que la scriptrice parle toute seule, se pose des questions toute seule et non au destinataire. Le tout limite le sentiment de coopération communicative détaillé dans le chapitre 3.

Les deux auteurs n'admettent pas non plus les tournures impératives, préférant des « correctifs », comme par exemple : « Monsieur, vous aurez la bonté, s'il vous plait, de faire en sorte que tout soit prêt chez vous, quand nous irons, &c ». (Milleran 1733 cité dans Grosse 2017 : 201). Dans notre corpus, le mode de l'impératif compte pourtant quelques occurrences :

- (91) **donnè** moy des nouvelle de—mame dupré (lettre 1)
- (92) je n'effaceray jamais de ma memoires vos
agreables biensfaits **assurés** en aussi
madèelles : simon (lettre 5)
- (93) **plaigné** nous ma chere comere dieu
sait ce que nous devienderons ici (lettre 13)

L'une des lettres compte un équivalent du « correctif » préconisé par Milleran :

- (94) vous m^oobligeriez beaucoup madame de me faire sauoir ce qui
pouroit vous faire plaisir de nôtre paÿs (lettre 14)

Enfin, nous comptons quelques impératifs employés pour former des tournures courtoises, ou dans le cadre de formules épistolaires :

- (95) **soyez** je vous prie persuadé et des sentiments
d'estime et d'amitié que je vous ait voué pour la vie (lettre 13)
- (96) **croyé** moy avec un—àtachmenta[nt en ajout supra]
bien sinçere vostre amie dieu—le—fils Maugé (lettre 1)
- (97) mé—**cro**y
ta sinçaire amie dieu—le—fils Maugé (lettre 4)

Sémantiquement parlant, il ne s'agit donc pas réellement d'ordres.

4.2.4 Le tutoiement

Nous avons voulu tester la possibilité d'examiner la place et le rôle du vouvoiement et du tutoiement dans nos lettres, qui varie selon certaines situations de communication. Nous savons que le vouvoiement a été l'une de cibles des politiques linguistiques de la période révolutionnaire – au nom de la promotion de l'égalité entre citoyens, le tutoiement était de mise dans certains cercles républicains (Wolff 1990). Aucune loi à proprement parler ne fut passée pour imposer cette pratique (pour cause de craintes d'empiètement des libertés individuelles), cependant :

Depuis le 10 Brumaire an II (31 octobre 1793), le Comité de Salut Public se fit une loi de tutoyer tout le monde. L'exemple suivit. (Wolff 1990 : 89)

En parallèle, Grosse (2017 : 280) relève que cette idée est reprise dans le *Secrétaire des Républicains* la même année, qui affirme :

Nous croyons avec certitude qu'il est essentiel de se dépouiller de ce ridicule antique dans la France, ridicule qui fait parler à une seule personne, comme si l'on parlait à plusieurs ; en un mot, nous tutoyons.

Si des manuels plus anciens ne traitaient pas ou peu de l'adresse à la deuxième personne, ce nouvel ouvrage préconise la première personne du singulier pour « resserrer les nœuds de la fraternité », mais aussi dans le but de simplifier le style épistolaire « dont les règles de la bienséance, la modestie la brièveté et la clarté » (*Le secrétaire des Républicains* 1793 cité dans Grosse 2017 : 280). Il est intéressant de noter que ce manuel, un ouvrage se plaçant dans la lignée de ceux qui voulaient révolutionner la langue en même temps que la société, reprenne les mêmes codes, les mêmes instructions que les manuels d'Ancien Régime quant au style. En prônant « la bienséance, la modestie, la brièveté, et la clarté » et la simplification des formules, l'auteur est « à la fois innovant et conservateur et n'apporte pas en toute rigueur la rupture attendue d'un manuel 'révolutionnaire' » (Grosse 2017 : 211). Il est probable que cette même ambivalence se retrouve dans les écrits privés de l'époque.

À nouveau, il s'agit pour la plupart de lettres intimes, et la discussion sur la pratique du tutoiement dans les documents que nous trouvons est plutôt centrée sur la sphère politique et militaire – comment les hommes d'État devaient-ils s'adresser entre eux ? Et les officiers et les soldats ? Wolff (1990) examine les pièces de théâtre écrites avant et après la Révolution pour essayer de déterminer quelles pouvaient être les pratiques entre époux, amants, amis, parents et enfants, frères et sœurs, etc. Nous disposons cependant d'égo-documents, peut-être une source plus fiable. Le corpus est cependant petit, limitant la fiabilité des données.

L'analyse du corpus a montré qu'avant comme après la Révolution, le tutoiement entre époux est quasiment systématique : seule une lettre (lettre 11) d'une femme à son mari, non-datée, vouvoie ce dernier. Pour ce qui est de la correspondance entre sœurs, nous n'en avons que deux occurrences, l'une pré-Révolution (lettre 9) et l'autre post-Révolution (lettre 20), les deux se tutoient. Pour ce qui est des lettres envoyées des scriptrices à leurs parents, il est impossible de déterminer si elles les vouvoient ou non lorsque les lettres s'adressent aux deux parents. Dans la lettre 9, cependant, la scriptrice s'adresse à sa sœur et à sa mère (voir la partie

1.2.2) ; certaines parties sont uniquement destinées à sa sœur, et elle passe au tutoiement, mais du reste, pour les parties où le pluriel apparaît, il est impossible de déterminer si la scriptrice s'adresse uniquement à sa mère, ou bien aux deux.

Dans le cas de la lettre 19, d'une mère à son fils, la situation est ambiguë :

- (98) Mons cher fils
Cet pour la dus-sieme que je **vous**
ecris a pres auoir resu deus **votre** que
je resu qui ma fet bien dus plesir marche
fis an—aprnant que **tus** a bons sancte
[...]
mon cher fis si cet **tas**
volonte que tous *benniet tous sra* bien
veneus si **vous** auz besoin de quel-
que soge **vous** n°auez qu°a nous mander (lettre 19)

La scriptrice vouvoie son fils tout au long de la lettre sauf à deux occasions ; dans l'exemple (92), l'on trouve « tu as » ainsi que « ta volonté », aux côtés de « vous » et « votre » avec un référent singulier. L'on sait qu'une telle fluctuation de l'usage du tutoiement et du vouvoiement existait en ancien français dans les manuscrits et était commentée par les grammairiens contemporains, mais que l'usage s'était déjà régularisé au XVII^{ème} siècle, du moins dans les hautes sphères de la société (Gardner-Chloros 2004). Il est possible que cette alternance soit le reflet d'une hybridité chez cette scriptrice peu-lettrée ; en temps normal (à l'oral), elle tutoierait son fils, mais elle perçoit le vouvoiement comme marque de prestige. Elle s'attacherait donc à l'employer à l'occasion de l'écriture de cette lettre, mais, tout comme d'autres marques d'oralité, le tutoiement transparait tout de même par erreur.

Dans les lettres entre amis, il est difficile de juger de la proximité entre les individus. Dans le cas des lettres 1 et 4, deux lettres non-datées écrites par la même scriptrice, celle-ci écrit à ses amies (c'est ce qu'elle les appelle dans la formule initiale), mais elle les vouvoie. Quatre lettres datées d'avant la Révolution sont adressées à des personnes dont il est difficile de juger la proximité ou l'intimité, celles-ci vouvoient toutes leur(s) destinataire(s). Une lettre datée de 1755, celle de J. Commeau à sa grande amie, deux occurrences de la deuxième personne du pluriel qui, dans le contexte, nous semble être du vouvoiement :

- (99) Madame et chere ameis
je receu **vos** deux laittre par le fils de
M^r decordais le 25 julliete dernier

[...]
mais complimentant je te preis
a ton cher mareis enbras—le pour moy je soite
ma chere ameis que la presante **vous**
trouues dans une aucy bonne sante
comme celle que je jouis presantement (lettre 18)

L'on trouve ici le cas inverse de la lettre 19. Pour la première occurrence en (99), cela ne fait aucun doute, la deuxième personne du pluriel ne peut faire référence qu'à la destinataire uniquement. S'agissant d'une formule épistolaire typique (le fait de rappeler la dernière lettre reçue par la correspondante), il se peut qu'elle ait été reproduite sans trop de pensée, sans l'adapter au contexte. Pour la deuxième occurrence, le « vous » objet est plus ambigu, puisque le mari de l'interlocutrice vient d'être mentionné, il se peut que la scriptrice l'ait inclus pour faire référence au couple dans ce contexte. Or, « je souhaite que la présente vous trouve... » est également une formule épistolaire commune – au vu de la première occurrence, donc, il se peut que celle-ci soit également un vouvoiement inadvertant.

En règle générale, la taille du corpus ne nous permet en aucun cas de déterminer avec certitude un changement dans le choix des pronoms d'adresse influencé par les politiques linguistiques révolutionnaires, même de façon anecdotique dans l'une des lettres de notre corpus.

4.2.5 La mise en mots de l'appartenance politique

Avec la Révolution vient un nouveau lexique reflétant l'important basculement politique ayant eu lieu. La culture discursive étant inextricablement liée aux représentations sociales d'une société donnée, et ces représentations sociales étant définies par le système politique, économique et social, il va de soi qu'un évènement tel que la Révolution de 1789 amène des bouleversements dans la culture discursive et des normes associées. Il s'agit pour les locuteurs de se positionner vis-à-vis de cette culture discursive, cette « privatisation » évoquée par von Münchow (2021), et de produire des énoncés conformes aux normes, ou non.

Nous observons dans quelques lettres composées en 1792 et 1793 comment les scriptrices s'adaptent à un nouveau lexique amené par la Révolution. Revenons aux formules épistolaires pour prendre l'exemple des formules initiales dans deux lettres de notre corpus illustrant la notion de politiquement correct dans le contexte de la culture discursive. Von

Münchow (2021 : 6) explique que « le politiquement correct nécessite le remplacement d'une désignation devenue incorrecte par un nouveau terme ». C'est ce que nous observons dans les lettres 10 et 23 avec l'usage du titre de « citoyens » :

- (100) au Citoyens
Citoyens charles ameline (lettre 10)
- (101) zabet vous fait bien des compliment nous [*somme* en ajout supra]
toujour dans [*les* en ajout supra] regouissanse depui
larivé du Cytolj Citoÿen lacrose capitaine de la
félicité (lettre 10)
- (102) au Sitoyen Charle
Combaud (lettre 23)

Dans l'indication de l'adresse des destinataires, ainsi que dans le corps du texte, les titres des individus ne sont plus « Monsieur » ou « Madame », mais « Citoyen(s) ». Il s'agit là d'une indication du *Secrétaire des Républicains*, ainsi que l'autre revendication portée par « C.B. Homme Libre », qui prônait également le tutoiement obligatoire. Dans le reste des lettres rédigées après 1789, cependant, ce titre est absent, on ne trouve que « Monsieur » ou « Madame ».

Un autre exemple de ce phénomène est celui du mot « aristocrate », un emprunt de la philosophie grecque qui « se répand à l'époque de la Révolution » (FEW 25, 1, 231b, ARISTOKRATIA). Utiliser ce mot pendant cette période, c'est se ranger fermement dans le camp anti-royaliste, tout comme « on se dit sans-culotte pour signifier dans une langue connue des aristocrates qu'on n'est pas de leur bord, qu'on veut être rangé dans la classe nombreuse » (*Annales patriotiques et littéraires* 1793 cité dans Guilhaumou 2003 : 128). Dans le *Journal des côtes de Cherbourg* en 1793 il est affirmé :

Notre langue s'est aussi ressentie des bienfaits de la révolution. Désormais elle n'exprimera que des idées justes qui porteront le caractère de la vérité ; elle ne fera entendre le mot d'*aristocratie* que pour rappeler l'horreur qu'il doit inspirer aux amis de la Liberté et de l'Égalité. (cité dans Guilhaumou 2003 : 126).

Ces sentiments se traduisent par une importante montée de l'usage du mot dans les ouvrages publiés : pour la période 1755-1758 (les dates entre lesquelles nos lettres pré-révolution sont rédigées), Google Books compte environ 3080 résultats. Entre 1789 et 1793, la date de la lettre la plus récente, le moteur de recherche trouve environ 15 300 résultats. Voilà

peut-être pourquoi un journaliste du *Patriote français* (1793 cité dans Guilhaumou 2003 : 127) déclare : « J'entends sans cesse crier à l'aristocratie ».

Un identifiant politique, ce mot nouveau mais très vite très répandu parmi les partisans révolutionnaires très impliqués, mais certainement par des voies bien différentes pour nos scriptrices, nous le trouvons dans deux lettres :

- (103) jous-blis a te
dire que les **aritogra** son de jarme la semene
pase (lettre 8)
- (104) nous avons ue beaucoup de bruit icy
avec les **aristocratte** qui avoit la Cocarde
blanche (lettre 10)
- (105) et du cotté
de monsieur saint jean les **aristhocratte** avec
monsieur darot a leur tte tette avest formé
un camp pour nous bombarder (lettre 10)
- (106) le dimanche 30 decembre a 9 heure du matin
les **aristhocrate** on tiré ausÿ (lettre 10)

Chez la scriptrice dans la lettre 8, le mot est graphié « aritogra », indiquant sans doute une acquisition récente du mot relativement savant, et une acquisition orale. Nous avons toutefois tenté de vérifier possibilité que cette graphie distincte de la norme moderne traduise en réalité des particularités phonologiques locales ou populaires (la graphie dans cette lettre en laisse transparaitre sur d'autres mots), mais cela semble incertain. La lettre ne présente aucun autre mot contenant les groupes consonantiques [st] et [kr], impossible, donc, de vérifier si une graphie équivalente en [t] et en [gr] apparaîtrait, ce qui aurait pu confirmer l'hypothèse de l'effacement du [s] devant [t] et le voisement de [k] devant [r]. Pour ce qui est de la consonne finale élidée, une forme similaire, *aristocra*, est attestée à dans des textes littéraires en dialecte lyonnais d'Escoffier et Vurpas (FEW 25, 3, 230b, ARISTOKRATIA). Bien loin, cependant, de Honfleur, où la scriptrice compose sa lettre.

Dans les exemples (104) à (106), la même scriptrice utilise trois graphies différentes du même mot. Notons que les deux dernières présente une consonne graphique hypercorrecte ⟨h⟩, sans doute due au statut savant du mot d'emprunt grec.

À nouveau, ce terme n'est que représenté dans deux lettres. Il est cependant intéressant de noter qu'outre ce terme, la scriptrice de la lettre 10 est sans doute la républicaine la plus

fermente de ce corpus ; sa lettre traduit un réel engagement politique. En effet, elle relate les affrontements entre royalistes et républicains suite à l'annonce de la proclamation de la République en Guadeloupe par le capitaine Lacrosse, envoyé en décembre 1792 par la Convention. Les citoyens royalistes ont alors concédé à accorder l'égalité des droits aux libres de couleur, leur procurant une alliance, qui reste malgré tout fragile. Cela amène la défaite des royalistes récalcitrants :

Le 4 janvier 1793, Basse-Terre arbore le pavillon tricolore. Le 9, les royalistes, les plus impliqués dans la révolte évacuent cette ville et émigrent. Peu de citoyens de couleur les suivent. La Contre-révolution est vaincue à la Guadeloupe sans effusion de sang. La révolte royaliste des propriétaires fonciers a été vaincue par une révolte républicaine et urbaine. C'est cette insurrection qui permet la proclamation par Lacrosse de la République en Guadeloupe, le 5 janvier 1793. (Régent 2005 : §21)

Mme Gribauval date sa lettre du 3 février 1793, peu de temps après, donc, et relate les événements de la révolte avec de nombreux détails contextuels très précis :

- (107) nous étions entourez du cotté du for
par la fregade la Calipso qui a débarqué
du monde pour venir nous battre ille sont
veñue pour vouloir prendre le navire
fleur d°epee mais 18 de nos jens les ont
repousé
- (108) mort et du cotté
de monsieur saint jean les aristhocratte avec
monsieur darot a leur tte tetté avest formé
un camp pour nous bombarder
- (109) la fregade la félicitté est arivez icy ille y—a 15 jour
elle remis un le calme icy vue tout sont monde
ausÿ que le Capitaine monsieur lacroix sont
tous bon Citoyens ille a rétablie la tranquillité
partout ou ille a passé
- (110) compliment nous [*somme* en ajout supra] toujours dans [*les* en ajout
supra] regouissanse depui
larivé du Cytolj Citoÿen lacrose capitaine de la
félicité

Cette lettre est expressément politique, militante non pas au travers de l'expression d'opinions politiques clair et désirant convaincre, mais par l'expression de l'appartenance à un

camp politique. Le texte est effectivement traversé par la première personne du pluriel, le « nous » bien plus présent que le « je » avec treize occurrences contre deux, respectivement. Ce « nous », jamais vraiment explicité ou identifié, est toujours diamétralement opposé à un « ils », dont le référent est explicité par le syntagme « les aristocratte qui avoit la Cocarde blanche », puis par les différents hommes à leur tête, en (108) et (109). Tout au long du récit, donc, la scriptrice ne relate des événements que du point de vue de la foule, d'un camp au sens large. Elle ne détaille jamais d'actions individuelles qu'elle aurait pris au cours de la révolte, ni son rôle particulier dans les événements. Peut-être est-ce un choix délibéré, pour signaler le fait qu'elle veut être « rangé[e] dans la classe nombreuse », mais il est fort probable que le récit soit de seconde main, qu'elle le restitue après l'avoir intégré lors de rassemblements politiques, par exemple.

L'idée d'écriture collective prend son sens ici dans le fait que la scriptrice ne parle pas que pour elle-même, mais dans la voix de tout un groupe ; pour un discours privé, cette lettre adopte des aspects d'un discours public. Les interlocuteurs intimes, adressés uniquement dans la partie initiale de la lettre (lorsque la scriptrice souhaite la bonne année à ses parents) et à la fin (avec la formule finale, puis quelques brèves mentions d'autres membres de la famille et de leur santé pour les tenir informés), sont relégués au second plan de la lettre. Son dernier mot est d'ailleurs dédié à l'éloge de M. Lacrosse.

En somme, les scriptrices se conforment généralement à la culture discursive épistolaire (telle que dictée par les normes de l'époque) en ce qui concerne la forme, soient les formules liées au genre du discours. C'est à ce niveau là que la scripturalité conceptuelle est utile pour les scriptrices peu-lettrées. Sauf entre époux ou amies proches, la formule finale courtoise canonique est systématique avant la Révolution, mais dans les lettres 9 et 10, son écourtement et sa suppression respectifs sont saillants. En général, bien qu'elles ne nous permettent pas de nous avancer sur une tendance plus générale, ces lettres nous montrent que les volontés des républicains vis-à-vis de la langue n'étaient pas limitées aux cercles politiques, militaires et/ou bourgeois de la société. Les changements recommandés dans les formules épistolaires pour effacer ou atténuer les hiérarchies entre les individus étaient au moins en partie reproduits chez

ces femmes peu-lettrées. Concernant le tutoiement cependant, nous n'avons pas pu dégager d'observations convaincantes à partir de ce corpus.

En revanche, pour la composition et la structuration du discours, les ressources des scriptrices relèvent plutôt de l'oralité conceptuelle. Les formules de structuration et la syntaxe présentent une spontanéité rapprochant le discours épistolaire de l'oralité conceptuelle. Le manque d'aisance dans l'usage de nouveaux termes révolutionnaires, et la qualité plus oratoire qu'épistolaire dans la lettre 10 dénotent également le fait que le discours est structuré à partir d'un modèle mental oral. L'exception à cela est le style, exprimant généralement une émotionnalité faible, ce qui est le propre de la distance communicative. Cette tendance pourrait être considérée comme une conséquence de la culture discursive épistolaire de l'époque, qui demande une sobriété ou « simplicité » stylistique (en évitant les amplifications, interrogations directes, proverbes, etc), mais il est plus probable que cela soit plus difficile à exprimer à l'écrit lorsque l'on ne prend pas souvent la plume. L'inconfort pousse sûrement les scriptrices à aller à l'essentiel, le reste est superflu.

Conclusion

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons voulu examiner les différentes manières pour les scriptrices d'écrire en collectivité, avec l'hypothèse d'un lien entre cette écriture collective et la conception orale identifiée comme propre aux écrits de personnes peu-lettrées.

Nous avons ainsi étudié l'idée d'écriture collective comme expression d'une polyphonie dans les lettres, comme intertextualité, comme coopération communicative, et comme adhérence à une culture discursive. À travers ces quatre dimensions, nous avons trouvé que l'écriture collective sert toujours d'appui pour les scriptrices peu-lettrées.

D'une part, l'écriture collective constitue un appui dans la composition du discours épistolaire en ce qu'elle lui confère des caractéristiques de l'immédiat communicatif, de l'oralité conceptuelle. Premièrement, on observe à travers la multiplicité d'encodeuses dans la lettre 20, et la qualité oratoire de la lettre 10, que la communication est conçue comme plutôt publique. De plus, le dialogisme interlocutif, et le dialogisme interlocutif anticipatoire, positionnent les lettres d'une correspondance face à face dans une simulation d'un dialogue externe. Ensuite, le maniement de la polyphonie et de l'intertextualité dans les lettres fait usage de la référentialité dans une volonté de réduire la distance spatio-temporelle propre à la situation de communication, utilisant parfois la deixis comme si la situation disposait d'un ancrage référentiel propre à l'immédiat communicatif. Enfin, les procédés employés pour structurer le discours (formules structurantes, DIA) en l'absence de ponctuation ou d'une syntaxe plus complexe constituent un appui qui témoigne d'une spontanéité dans la production du discours écrit. D'ailleurs, le fait que le DIA soit bien plus fréquent dans le corpus qu'un dialogisme interlocutif citant les écrits antérieurs réels de l'allocataire, indique une aisance moindre en ce qui concerne l'usage de textes comme supports dans la composition des lettres.

Nous avons aussi observé que l'écriture collective n'était pas toujours synonyme de conception parlée, car elle est souvent liée à l'appui sur la scripturalité conceptuelle ainsi que des discours écrits autres comme source de savoir normatif épistolaire permettant de composer le discours. Ainsi, les scriptrices peu-lettrées se reposent l'une sur l'autre, ainsi que sur une culture discursive partagée mais moins concrète, rangeant cette fois-ci le discours du côté de la communication préparée, caractéristique de la distance communicative. Nous avons montré que cela concerne en particulier les formules liées au genre du discours, un phénomène rendu visible notamment à travers l'intertextualité dans le chapitre 3. L'usage de secrétaires montre

également que lorsque le niveau de littéracie d'une scriptrice ne permet pas de telle préparation, et que le contexte l'exige, elle fait appel à une personne plus habituée à l'écrit.

Pour approfondir cette recherche, il serait intéressant d'étudier un corpus plus large ; avec le travail de traitement et de digitalisation en cours sur le fonds des Prize Papers, un nombre important de documents écrits pourrait bientôt être accessible pour permettre des analyses quantitatives également, ou du moins plus représentatives. Le fait que ce fonds conserve des documents écrits dans plusieurs langues ouvre également la voie pour de possibles études comparatives. La perspective d'une analyse centrée sur le genre nous intéresse aussi. En parallèle de ce mémoire, dans le cadre d'un projet de recherche pour un séminaire, nous avons d'ailleurs examiné la possibilité de travailler sur la notion de performativité du genre dans le langage dans des périodes non-contemporaines à travers un corpus historique. Cela fera peut-être l'objet de nos recherches futures.

Bibliographie

ABEILLÉ Anne & GODARD Danièle, *La grande grammaire du français*, Arles : Actes Sud, 2021.

AHMED Mohammed A.H., « A North-African Judeo-Arabic letter from the Prize Papers Collection », in *Astarté : Estudios del Oriente Próximo y el Mediterráneo*, n°2, 2019, p. 121-130.

AHMED Mohammed A.H., « 18th-Century Judeo-Arabic Documents from the Prize Papers Collection », in *Journal of Jewish Languages*, n°10, 1, 2020, p. 1-23.

ARCHIVES NATIONALES DE LONDRES, « Prize Papers research portal launched », in *The National Archives*, Londres, créé le 22 février 2022 [consulté le 8 avril 2022], disponible sur : <https://www.nationalarchives.gov.uk/about/news/prize-papers-research-portal-launched/>

ATILF. *Base textuelle Frantext* (En ligne). ATILF-CNRS & Université de Lorraine. 1998-2022. <https://www.frantext.fr/> (consulté le 12 mai 2022)

AUER, Anita, PEERSMAN Catharina, PICKL Simon, RUTTEN Gijsbert & VOSTERS Rik, « Historical sociolinguistics: The field and its future », in *Journal of Historical Sociolinguistics*, 2015, 1, n°1, p.1–12.

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, *La représentation du discours autre : principes pour une description*. Études de linguistique française, Volume 5. Berlin/Boston: De Gruyter, 2020.

AVILÉS Tania, « Women's Letters from the Chilean Nitrate Era: Address Choice, Emotions and Patriarchal Reciprocity », in *Journal of Historical Sociolinguistics*, 8, n°1, 2021, p. 27-54.

BARTON David, HALL Nigel, *Letter-writing as a social practice*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, 1999.

BERGERON-MAGUIRE Myriam, GREUB Yan, « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Le français classique des lettres interceptées durant les guerres de course atlantiques » in *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2020*, SHS Web of Conferences 78, 2020.

BERGERON-MAGUIRE Myriam, «'[D]es navir qui ne vienderons poien ta la pointe' : quelques témoignages remarquables pour l'histoire de la liaison en français », *Revue de linguistique romane* 85, 75-99, 2021.

BLESTEL Élodie, « Circulación de los saberes metalingüísticos en las misiones jesuíticas del Paraguay: El tratamiento de los marcadores epistémicos y evidenciales en dos gramáticas misioneras (s. XVII-XVIII) », in *Reflexos* [En ligne], n° 5, 2020. Disponible sur : <https://revues.univ-tlse2.fr:443/reflexos/index.php?id=770>.

BRANCA-ROSOFF Sonia & SCHNEIDER Nathalie, *L'écriture des citoyens: une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire*, Publications de l'InaLF, Paris : Klincksieck, 1994.

BRANCA-ROSOFF Sonia, « L'apport des archives des 'peu-lettrés' à l'étude du changement linguistique et discursif », in *La sociolinguistique historique et ses méthodes*, sous la dir. de Dorothée Aquino-Weber, Sara Cotelli & Andres Kristol, Berne : Peter Lang AG., 2009, p. 44-62.

BRES Jacques, « 'Vous les entendez?' Analyse du discours et dialogisme », in *Modèles linguistiques*, 1999, 10, n°2, p. 71-86

BRES Jacques, « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... », in *Dialogisme et polyphonie : Approches linguistiques*, sous la dir. de Jacques Bres *et al.*, Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2005, p. 47-61.

BRES Jacques & NOWAKOWSKA Alexandra, « Sourire de chat... sans chat. Discours rapporté et dialogisme interlocutif anticipatif », in *Citer à travers les formes : Intersémiotique de la citation*, sous la dir. de Anna Jaubert *et al.*, Louvain-la-Neuve : Academia l'Harmattan, 2011, p. 165-179.

BRES Jacques, NOWAKOWSKA Aleksandra, SARALE Jean-Marc, « Glossaire », *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Paris : Classiques Garnier, 2019, p. 399-400

DE WINTER Wim, LESCRAUWAET Ann-Katrien, & VANDEGEHUCHTE Michiel, « Prize Papers as New Sources for Maritime Historical Research: The Circulation of Knowledge on the Sea », in *Book of Abstracts – VLIZ Marine Science Day.*, sous la dir. de Jan Mees & Jan Seys, vol. 80, Bredene: Vlaams Instituut voor de Zee – Flanders Marine Institute (VLIZ), 2018, p. 2.

DE WINTER Wim & PANNIER Stan, « Southern Netherlandish Prize Papers : French and British Colonial Commodities at Sea during the 18th Century. », document de travail, Vlaams Instituut voor de Zee – Flanders Marine Institute (VLIZ), 2020.

DOSSENA Marina, « The study of correspondence : Theoretical and methodological issues », in *Letter Writing in Late Modern Europe*, sous la dir. de Maria Dossena & Gabriella Del Lungo Camiciotti, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing, 2012, p. 13-29.

DUFOUR Françoise, « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux aux discours du développement », in *Les cahiers de praxématique*, Montpellier: Presses universitaires de la Méditerranée, 2006-2007, p.145-164.

ELSPASS Stephan, « A twofold view ‘from below’: New perspectives on language histories and language historiographies », in *Germanic Language Histories “from Below” (1700-2000)*, Vol. 86, sous la dir. de Nils Langer *et al.*, Berlin/New York : De Gruyter, 2007, p. 3-12.

FERON Caroline et COLTIER Danielle, « Étude de cas : *soi-disant* », *Pratiques* [en ligne], 2013, p. 159-160. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/pratiques/2843>

GARDNER-CHLOROS Penelope, « Le développement historique de T/V en français et en anglais: parallélisme et divergence », document de travail, 2004, Birkbeck College, University of London, disponible sur : https://cvc.cervantes.es/lengua/coloquio_paris/ponencias/pdf/cvc_gardner.pdf

GOLDBERG, Jonathan, *Writing matter : From the hands of the English Renaissance*, Stanford : Stanford University Press, 1990.

GOODMAN Dena, « Letter Writing and the Emergence of Gendered Subjectivity in Eighteenth-Century France », in *Journal of Women's History*, 17, n°2, 2005, p. 9-37.

GROSSE Sybille, *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris : Honoré Champion, 2017.

GUILHAUMOU Jacques, « Fragments d'un dictionnaire contextuel des mots de la Révolution Française », in *Cahiers de Lexicologie*, Centre National de la Recherche Scientifique, 2003, p. 119-134.

HERNANDEZ-CAMPOY Juan M., « Authorship and gender in English historical sociolinguistic research: Samples from the Paston Letters » in *Current Trends in Historical Linguistics*, sous la dir. de Cinzia Russi, Varsovie/Berlin : de Gruyter Open, 2016, p. 108-143.

JAUBERT Anna, « Dialogisme et interaction épistolaire », in *Dialogisme et polyphonie : Approches linguistiques*, sous la dir. de Jacques Bres *et. al.*, Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2005, p. 215-230.

KOCH Peter & OESTERREICHER Wulf, « Langage parlé et langage écrit », in *Lexikon der Romanistischen Linguistik: Vol. I, 2*, Berlin, New York: Max Niemeyer Verlag, 2001, p. 584-627.

TAAVITSAINEN Irma & FITZMAURICE Susan, « Historical Pragmatics : what it is and how to do it », in *Methods in historical pragmatics*, sous la dir. de Suzanne Fitzmaurice & Irma Taavitsainen, Berlin : Mouton de Gruyter, 2007, p. 11-36.

LABOV William, *Principles of linguistic change. 1 : Internal factors*, Oxford : Wiley-Blackwell, 1994.

MARIGNIER Noémie, « Pour l'intégration du concept d'agency en analyse du discours », in *Langage & Société*, 2020, 2, n° 170, p. 15-37.

MARTINEAU France, « Written documents: what they tell us about linguistic usage » in *Touching the Past: Studies in the Historical Sociolinguistics of Ego-documents*, sous la dir. De Marijke J. van der Wal et Gijsbert Rutten, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, 2013, p. 129–147

McLELLAND Nicola, « "Doch mein Mann möchte doch mal wissen ..." A discourse analysis of 19th-century emigrant men and women's private correspondence », in *Germanic Language Histories "from Below" (1700-2000)*, Vol. 86, sous la dir. de Nils Langer et al., Berlin/New York : De Gruyter, 2007, p. 45-68.

NEUMANN-HOLZSCHUH Ingrid & MITKO Julia, *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane (GraCoFAL): avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin ; Boston: De Gruyter, 2018.

NOBELS J. M. P.& WAL M. J. van der, « Tackling the Writer-Sender Problem: the newly developed Leiden Identification Procedure (LIP) », in *Internet Journal Historical Sociolinguistics And Sociohistorical Linguistics* [En ligne], 9, 2009. Disponible sur : <https://hdl.handle.net/1887/32303>

NOBELS J. M. P. & WAL M. J. van der, « Linking Words to Writers: Building a Reliable Corpus for Historical Sociolinguistic Research », in *Language and History*,

Linguistics and Historiography. Interdisciplinary Approaches, sous la dir. de N. Langer, S. Davies, & W. Vandebussche, Bern : Peter Lang, 2012, p. 343-362.

NORDLUND Taru, « Letter-writing as a communicative practice – polyphony in Finnish emigrant letters in the 19th century », in *Poznań Studies in Contemporary Linguistics*, 49, n°3, 2013, p. 381–398.

NOWAKOWSKA Aleksandra, « Thématisation et dialogisme : le cas de la dislocation », in *Langue Française*, 3, n°163, p. 79-98.

PAVEAU Marie-Anne, « Interdiscours et intertexte », actes du colloque *Linguistique et littérature : Cluny, 40 ans après*, 2008, Besançon, France, pp.93-105.

PERRIN Laurent, « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage », in *Questions de communication* [En ligne], 6, 2004, disponible sur : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4445>

PUTTAERT Jill, « Linguistic Hybridity in Nineteenth-Century Lower-Class Letters. A Case Study from Bruges », in *Reading and writing from below : Exploring the margins of modernity*, sous la dir. de Ann-Catrine Edlund, T. G. Ashplant, Anna Kuismin, Umeå : Vardagligt skriftbruk & Northern Studies Monographs, 2016, p. 215-234.

RÉGENT Frédéric, « Révoltes, factions, catégories juridiques et sociales en Guadeloupe (1789-1794) ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [en ligne], n° 94-95, 2005, p. 87-99, disponible sur : <https://doi.org/10.4000/chrhc.1094>.

SOWADA Lena, « La correspondance privée des gens ordinaires : l'expression écrite entre langue de l'immédiat communicatif et traditions discursives », in *Cahiers de praxématique* [En ligne], 71, 2018. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/praxématique/4991>

STAGE Lilian, « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) », in *Revue romane*, 2002.

THIBAUT André, « *Grand-maman et grand-papa en costume de bain au petit-déjeuner !* Contribution à l'histoire de quelques lexies complexes », in *Cahiers de lexicologie*, 75, n° 2, 1999, p. 35-54.

TLFi : Trésor de la langue Française informatisé [en ligne], « VOULOIR », Nancy : ATILF - CNRS & Université de Lorraine, 1994, [consulté le 19 mai 2022], disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>

VAN DER WAL Marijke, RUTTEN Gijsbert & SIMONS Tanja, « Letters as loot : confiscated letters filling major gaps in the history of Dutch », in *Letter Writing in Late Modern Europe*, sous la dir. de Maria Dossena & Gabriella Del Lungo Camiciotti, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing, 2012, p 139-161.

VON MÜNCHOW Patricia, « Du politiquement correct et d'autres procédés de correction discursive », in *ILCEA* [En ligne], n°42, 2021.

WOLFF Philippe, « Le tu révolutionnaire », in *Annales historiques de la Révolution française*, n°279, 1990, p. 89-94.

Annexes

Annexe 1 : Transcriptions

LETTRE 1

Ma—chere amie vostres lestres du 7 d°octaubres viens de—mé
[parve]nir par la voy du—cap les asurençe que—vous m°is
feste de—vostres souvenir et amitié me—flatte infiniman [*t en ajout supra*]
vous étans tousjour ataché
la—triste nouvelle de—la—mort de mame herin m°aflige infinim[*ant en ajout supra*]
je suis ant verité pénétré je paire une vrais amie que je
régrette plus je—né—puis vous lé dire j°avais reçus une de
cest lestres du 26 juillet elle m°aprenée son triste étas
elle m°écrivis de—son—lis etant çe tans propaussé d°aller
a—l°acampagné chez mame de maurville y prandres lé—leste
c°est finir cest jour bien junne autans péut-estres m°ant
pant a—l°aureille je—croy ma—pauvres brachette bien chagri[*ne en ajout supra*]
je—vous drais ma—chere bonne fame que vous fusçié a—mesme
de—la—consollé
mame desmarin vien d°acouché d°une fille de 7 moy
grausse de çe—tans las elle eũ l°inprudança d°aller au cap
et passcé dés rivier tres haute qui lui donna une peur sÿ
considerables qu°el acoucha aprais bien des soufrança
elle ne s°ant n°ay pas ant-cor rétablie l°on mè marque par
la dernier poste qu°el est bien malade elle n°a pas antcor
étée ant n°étas de—m°é-crire je tranbles je crain qu°il luy arive
lé mesme accidant qu°a mame heron éllés tres sujeste a—çest
crachemant de—sang cest une cruelle maladie qui né—pardonne
pas surtoute à çelle qui font des—antfant
je—vous fait mon complimant sur l°établissement avantageux
qu°a fait m^{re} vostres frere ille meritée un pareille bonheur
je pançe qu°il vas conduire mame a—rochefort peut-testres
vous antgajeras d°aller dchez luÿ j°ent suis tres charmé étans

persuadé du plesir que vous avéz de lé—voir établié
 m^{re} de brach vien de mouris çe moy de—janvier d^oune chute
 à fait toute cest afaire bien ant raigle m^{re} chez²² négosi[ant en ajout supra]
 du por—aux prince est chargé de—toute cest afaire ille donne
 par testamant a—m^{re} de brach l^oenée cinquante mille etqus
 toute sont arjanterie qui a—étéé estimer cinquante mille
 livres qui fait la—somme de deux sant mil—livres argant
 du peÿs pour m^{re} debrach cles autres éritier eriteron
 tous par etgalle porsion du—reste de—son bien qui est
 considerables je suis flatté du souvenir de cest dame
 bien des assurençe je vous prie a ma^{de} s^t joseph je suis
 tres charmé de—sa nouvelle dignité personne né lé merite
 plus quelle né—moublé pas auprais de madame s^t marie
 et desantiçe m^{re} de bel-fontenne çe porte bien
 je suis surprisse que vous né me dissieé rien de—la guerre
 de puis lé moy d^oaoust nous l^oavont ysi ille n^oarive
 pas de—vaisseaux tous ceux qui parte d^oisÿ sont prie
 nos dareé sont prie lé peut de vaissaux qui arive nous
 vande les Livre a—un prie éxorbitant l^oon nous asure
 laguerre declarré ant françe j^oant suis inconsollabe
 tous nostres aranjemant été prié pour pasçer ant françe a[u]
 moy de—may si nous avont la guerre je n^oay plus d^oespoire
 pour aller ant françe je conte estres anterée a. St domaingu[e en ajout supra]
 çe qui m^oaflige beaucoup tous les vaissaux qui parte a S^t marc
 sont prie j^oant voy mes lestres aux cap l^oon me marque que 12
 vaissaux parte ant-sanbles je—me flatte que celle sy vous
 parvienderas porté vous bien je—vous ant-braçe mille foix
 d^oinclination soiyé sur de—ma—par d^oune amitié eternelle

²² À partir des informations contenues dans les deux lettres de Mme Maugé, il semble que « chez » soit le nom de famille de cette personne, et non la préposition.

et me conçoervez tous jour la—vostres croyé moy avec un—àtachmenta[*nt* en ajout
supra]

bien sinçere vostre amie dieu—le—fils Maugé

m^{re} maugé vous asure de—son respect

ma petite fille à deux petite dant elle çe porte bien je—vous-

droit qu°el fus déjà d°aje a—vous etcrire une petite lestres

donnè moy des nouvelle de—mame dupré nous avont un

de cest neveux qui est m^{re} de labussier qui çe vas marié

à-vec une demoiselle du—cap mesdame larjaque et de—segu[r en ajout supra]

sont au monde la premier vien d°acouché d°une fille de sont catri-

emme antfant elle fait cette besongne aux mieux m^{re} luy—ent—prom[*est* en ajout

supra]

²³Made de—segure ést grausse de-puis 15 moy je ne cest pas

le jour qu°el acoucheras les cherugien dize quel periras je—l°atan

elle conte pascer quelque tans avec moy elle à pour marie lé

plus ésmables homme [xxx] du-monde ell-es tres heureuze avec—luy

jay vu m^{re} laville fils je suis surprize que cest fille né çe

marie pas leur père est tres riche bien ant nêtas de leur donné

de grau mariage ce 6 fevrier dieu ant-core une foix ma—cher—vieille

²³ Paragraphe ajouté par la scirptrice, à l'envers, dans la marge supérieure de la même page.

LETTRE 2

Monsieur

Monsieur de—lessard

negociant demeurent en

la grande rue de chatelle[*rault* en ajout en dessous]

A chatellerault

298 [au coin de la page, au crayon]

Monsieur et madame

nous sommes arrivez au—cap

grace a—dieu en bonne santé ; mon

cher père et ma—chere mere se

porte assez bien sauf la fatigue

et l'annuy du voigge nous

nous recommandons bien a

vous nous vous souhaittons

vne bonne santé lon ne

m²⁴—pas reconnüe a mon arriuêe,

nous sommes arriuê le trans

de feuiéz . j°auray vn peu de

peine a me refaire a lair du

pais je regrette la—france

enfin je suis bien dedommagez

en estant a rendre les services a

mon chere pere et a ma—chere mere

je vous prie de présenter mes

civilites a toute ce dame mon chere

père et ma—chere mere vous

²⁴ À la comparaison avec la lettres suivante, presque identique, probable lapsus calami ici : « m » >
« m°a »

assure de leurs civilités. je enbrace
ma soeur et mes frere et marienne et
M lessard je suis avec vne parfaite
et sincère reconnoissance
Monsieur et madame,
Votre tres humble et tres obeissante
servente margueritte vosselle
che mon père a la—grande
riviere au cap francoisce [au crayon :] 01
marce 1756

LETTRE 3

Madame,

Madame ragot a

L°union chretenne de

chinons

a Chinon

Ma—tres chere petite maman

nous sommes arrivez au—cap

grace a dieu en bonne santé ; mon

chere perre et ma—chere mere se

porte assez bien sauf la fatigue et

l°ennuy du voigge nous nous

recommandons bien a vous nous

vous souhaittons vne bonne

santé l°on ne m°a—pas reconnüe a

mon arriuée, j°auray vn peu de

peine a me refaire a l°air du pais,

mon cher pere et ma—chere mere

vous assure de leurs ciuilités

je salus toute ces dame mon cher

pere et ma chere mere et mois nous

soitons vne bonne sente a monsieur

et madame michau , mon oncle et brace

jannet et mois et marien j°embrace

toutes mes cheres compagnes , je suis

avec bien du respect et de lamitie

Ma—tres chere petite maman

Votres tres humble seruente

margueritte vosselle

che mon pere a la—grande
riviere au cap françois-
ce [au crayon :] 01 marce 1756

LETTRE 4

Mademoiselle

Mademoiselle

De brach chez madame

de Maurville

Ma chere bonne amie m^{lle} de chataugué vien de—mé—faire
par de toute les peines que tu as eũ je ta-sur que je les
partage et que personne n^oy a—pris une part plus sinsaire
je regrette ma chere tentine plus que je né peut dte le dire
ill—es bien cruelle de çe—voire séparé d'une amie ausÿ sincere
que faire ma chere—brachette ç^oest la—volonté du—seigneur
il faut s^oy soumestres et luy ofrire naux peinne
donne moy de—tes nouvelles tu peu aisement juger de
l^oinquietude ou je suis sur ton compte comme tous naux
vaisseaux sont prie etcrit moy par diferant navir
je né cest sy la—mort de—ton noncle tais parvenus
ill—es mort d'une chute ce moy janvier m^{re} chez négos[*iant en ajout supra*]
aux port—e—prinçe²⁵ est chargé de toute cest affaire
Madame de chaveray ma—bel—soeur mé marque avoir vũ
m^e chez et luy ávoir dit lé—conténus du testamant
de m^{re} de brach ton oncle ille donne a ton frere énee
sinquante mille etqus et toute son arjanteris qui a—été
éstimée sinquante mille livres qui fait lá somme de deux
sant mil—livres [*pour m^{re} de brach en ajout supra*] et a—remis soisante mil—livres
d^oarjant

[xxx] qu^oil avez ant quesçe je—nés pus savoir çe qu^oil
a—fait au—juste pour toy je croy que vous auré tous
par etgalle porsion du—reste de cest catre—sant mil—livres
qu^oil ç^oetée reservez ant—vendant sont bien a—m^{re} dantpu [*ce en ajout supra*]

²⁵ Port-au-Prince

je souhaite ma—chere brachette qu'il ait pancé ant toy
tu n°oras jamais tans de bien que je—t°ans souhaite
adieu ma—chere aimables souvien toy de—moy et mé—croy
ta sincaire amie dieu—le—fils Maugé

LETTRE 5

Â Mesdames

Mesdames de l'essard

et de la guidonniere

A chatellrault en

poitou

mad^{me} la guidonniere et a mad^{me} de l'essard

Mesdames,

mon cher mary moy et ma fille sommes tous

trois arrivés jcy a S^t domingue le

26^{ie} fevrier dernier après 41 jours de

traversée nous avons beaucoup souffert

des mauvaises manieres du Cap^{ne} ferret du

scandale qu'il a causé a bord la—compagnie

par une geuse dont jl ses't emparré des

m^{rs} : la fougue, de—plus nous avons perdu

la meilleure partie de nostre linge et

bien d'autres effets parce-que le—d^t cap^e

avoit mis nos coffres a l'égout de la

pompe et comme vous nous avés

a tous temoigné beaucoup d'amitie et

de cordialité pendant nostre sejour en

vostre paÿs souffrer ma chere damee que

je m'en rapelle toujours l'agreable s'ouvenir

et pr vous en temoigner ma parfaite

reconnoissance que je vous asuree que

je n'effaceray jamais de ma memoires vos

agreables biensfaits assurés en aussi

mad^{elles} : simon et de mes très humbles

civilités mon cher mary et ma fille se

joignent a mes sincer protestions de ne
vous oublier jamais nous recommandant
de vous pr tout ce qui nous appartient
que ne pouvons nous par un sincere
retour vous prouvé avec combien de
respect en vous embrassant nous sommes
du meilleur de nos coeurs

Madame

V. T. H et T. õbs. S̄v. p̄s

m^{re} vossel Bouhelier et pr le d^t

pr moy la vossel [xxx] mere

margueritte vosselle

av cap francois a s^t : domingue

ce j̄r : mars 1758

nous prions bien d'avoir la bonté

de faire bien nos compliments a

ma—d^e: Renaud de Valette

LETTRE 6

A Monsieur

Monsieur allix seyont

Sur le navire Les Vrais

amie. Chapitaine monsieur

neveu

au Gabon

Mon cher mary

je profite de l'occasion de monsieur marais
ma disposition est on ne peu mellieur je
desirerais recevoir de—tes nouvelle avant
les neuf mois ce qui en formeroit pres
de huit de—ton depart je me flate qu°il est
possible que j°en resoive je doute que ce navire
vous trouve, ce qui m°enpeiche de te faire aucun
dettalle Madame neveu escrit par la même
occasion j°e le plaisir de me trouver de passe
de temps en temps l°apres dine avec elle
ce qui me procure un petit delachement²⁶
je suis avec l'amitie la plus seincere
ta femme allix
honfleur ce 17 janvier 1792
mes frere et seurs te font leurs complimen

²⁶ DMF : délâcher = détendre. FEW : relâchement = repos.

LETTRE 7

A Monsieur

Monsieur neveu Cap^{ne}

Du N.^{re} les vrais amis

au Gabon

Monsieur neveu

Honfleur le 17 janvier 1892

Cap^{ne} au gabon

Mon cher ami

Celle ci te parviendra par un navire du—havre
qui doit partir demain pour le gabon j°en profite pour
t°assurer de ma bonne santé je desirois bien savoir si la
tienne est aussi parfaite je commence bien a m°ennuÿer
d°estre privée de recevoir de tes nouvelles et cependant je
ne puis en avoir que dans deux mois cela me semble bien
long je me flatte que tu saisiras toutes les socasions
pour m°en procurer, pour moy je ne prevois pas pouvoir
le faire d°ici a—long-tems a—moins que ce ne soit pour l°amerique
encore je suis fort embarassée ou te les envoÿer ne sachant
ou tu feras ton retour vu les troubles qui se sont passer
au Cap m^r baillet m°a dit qu°il t°avoit écrit a ce suget
et que tu étois libre d'aller ou bon te sembleroit
mais tout cela ne me dit pas ou je crois bien que quand
je t°ecrirai j°adreserai mes lettres postes restantes au moins
tu t°informerai au bureau s°il n°y en a point pour toy je
croi que c°est comme cela qu°il faut s°i prendre pour t°en
faire parvenir alors j°ecrirois par tout les endroits ou tu
pourrais te fixer c°est a—dire ou je croirois que tu pourrais aller
je ne suis point plus avancée que je n°etois dans mes dernieres
au sujet de cette affaires que je devois teminé tout cela est

LETTRE 8

A Monsieur

Monsieur gillet sur le
le navire [victoire] commande
par Monsier heber De pregan
A cherbour a cherbour

de honfleur ce 14 setanbre—setranbre—1792

Mon—cher bonn—amÿ

je recus ta letre quil me fait vn vre
plégir voyanns le tans qu°il a fait de
puis tont depar je ete genes je te
le puis asurer tu me [xxx] demande
des nouvelle [xxx] paquebo quil a partis a
[xxx]ante tois est de relase²⁷ au havre deux
pretre ansien sons mor vn notre
qui ete sur le bor du paquebo vn *lamme*
l°a anleve toutes jour l°on voit des pres
s°an—alle tous nos prestre son partis les
plus ansejen ausi jl veule tout partir
jl dix qu°il fos qu°il obije a la loi
les religeus de l°opital sons anvertis de
se retirer [xxx] pour le premier d°otobre
ta tante gille retire sa seur dans
son jardin voi quesque tout sela je
te puis asurer que tout sella me—gene
jl [xxx] des commissaire venus au-jour -d°ui
pour faire preter serman a la garde nasio[*nal* en ajout supra]
soi diganst mes je ganst peur que ce ne soit

²⁷ FEW : relâche = action de discontinuer momentanément le cours de sa navigation.

pour faire perquisition dans les meson
pour trouver de l'argant out de l'arganter[*i* en ajout supra]
pour faire de la petite *moimes*²⁸ l'on m'a
dit qu'il an—on fait autan a *lixgeus* je pre[*venus* en ajout supra]
a sella je quase dans la petite aur-meore
contre la seméne de la sanbre ce que
je d'argan avec mes cujes et foursete
s'is-le m'arives quel soge tu les t[rou][*ver* en ajout supra]a
es la je te puis asurer que je me tro[uve]
dans vn pogision bien triste l'on ne q[xxx]
momant qu'il sera le miens jous-blis a te
dire que les aritogra son de jarme la semene
pase tout ce que je te dis je l'e antandu
dire jl ce peut qu'il ail du fait je fini
MCher bonn—ami avec tout l'amitie
possible ta fide epous pour la
vis famme Gillet
j'ay ete pour m'aquiter du souvenir que
que tu m'as ansarge pour Madame
cheber el—es encore au havre el doit passer
ce coir je te pris de dire bien des soge de
ma par a Monsieur *cher* ste que je luis
soite bien de la sante
Saus jete qu'il l'a-sure de sons repestres
vn ausi bien qu'a son cousin je suis ases
contante d'elle el te fait mil compliman
la sansonne ausi jl estes asse gene les pour[*e* en ajout supra]
enfant du tant qu'il ses pase la sansonne m'a a-
porte ta letre a notre Clos du van qui a fait
a falus que je jaje juque a trois fois par jour

²⁸ Possiblement « monnaie »

pour ramaser les poire je Conte les abatre
lundi Monsieur larche m°a fait ofre de
me les abatre tout tes amÿ et—[t]e paran te
sallus Mademoiselle bristé te salus sanson
te sallus elle ne t°oublis pas je te puis a
assurer que le *pras* me fait bien voilla
ce qu°il me genne la forse me vien bien
douseman je te pris cher bonn—amÿ de
te menager pour moy et pour ses anfan
qui on begon de toy Monsieur
auber dte dix bien des soge

LETTRE 9

A Madame

Madame, Dévazieux

Lã—Mère, Rüe des Religieuses

Au Havre-de-Grace

Dep^t de la Seine inferieure

Le 12 Mars 1793 de la pointte a pitte

Ma mere et ma soeur

je proffitte dun navire quil par pour vous donner de
nouvelle de ma santte qui est fort bonne grace a—dieu
ainssi que mes petite fille je vous prie d°ambrasser mes
deux garson pour moÿ et pour leur soeur j°ai l°esprit fort
inquet des bruit de guerre cepandant l°on nous fait esperer
que nous ne l°aurons pas dieu le veulle et la saintte vierge
cella me fait bien tort dans ce moment icy j°etois toutte preste
a employer quinze mille livres en caffé et en cotton mais
j°astens savoir si nous aurons la paix car si nous avons
le malleur que la guerre soit il vaut mieur garder mon
argent que de l°esposser a ettre perdu dallieur je continuerai
ma boutisque pour moÿ visvre avec mes enfans ne prend aucune
inquietude si au cas la guerre arrive n°importe comant et par quel
voix que se soit j°aurais toujour soins de te faire passer des fons
pour les bejoin de mes enfans je soitte de tout mon coeur que
la madelainne et mon cousin arrive a bon port ses la priere
que j°asdrasse tous les jour au seigneur cella vous ferait une
grande douceur quatre censt livres d°argent et deux malle
plainne de linge dieu est bon pere voilla trente cinq jours
que mon coussin est parti d°icy fait lui bien mes compliment
mais j°ai beaucoup d°inquietude pour lui il ne savait pas cella

avant de partir pour au suget des nouvelle du tems nous
sommes fort tranquille nous atendons la flotte de jour en jour
cher soeur je te prie d'avoir bien soins de ma mere et de—mes
enfans un bien fait n°ais jamais perdu embrasse ma mere
pour moy ainssi que mes enfans je suis avec tout le repect
possible votre tres humble
servante v^e le villaiy
mille complimant a toute la famille et a javotte

LETTRE 10

au Citoyens

Citoyens charles ameline

pere deumeurant dans

la plaine d'ingouville

proche les canots de la ville

au havre de grace

pointe a—pitre le 3 février 1793

Mon cherre perre et ma cherre mere

Celle cy est pour avoir l'honneur de vous

soitter une bonne et heureuxe anée et une

parfaitte santé ácompagné de toute sorte

de satisfacions mon mari vous la

soitte pareillement je vous diray que

nous avons ue beaucoup de bruit icy

avec les aristocratte qui avoit la Cocarde

blanche nous étions entourez du cotté du for

par la fregade la Calipso qui a débarqué

du monde pour venir nous battre ille sont

veñue pour vouloir prendre le navire

fleur d'epée mais 18 de nos jens les ont

repousé avec des canon ille ce sont tout

sauvé ille en a bocoup de tuéé et tous

les auttre on étté obligez de retourner ce

abor le fort a tiré ausÿ desus la fregade

et la oblige [*a* en ajout supra] seut retourner elle a voulue

tirer ausÿ mais ser canon n'ont pas pu

porter sur nous et nous n'avon ue q'un homme

qui a étté blesséz mais pas a mort et du cotté

de monsieur saint jean les aristhocratte avec

monsieur darot a leur tte tetté avest formé
 un camp pour nous bombarder ille avoit
 désin de bruller la ville et d°egorger tout le
 monde mais heureusement que nous les avons
 chassé l°on leur av[oit en ajout supra] envoÿe plusieurs députés pour
 leur demander ce qu°il nous vouloit monsieur
 darot a répondu qu°il [vouloit en ajout supra] que l°on lui donnât
 150 tette d°isÿ pour en faire a sa volonté et de
 reprendre le pavillon blanc ainsÿ que la cocarde
 blanche ce que tout les Citoÿens nont d°isÿ
 n°ont pas vo[u en ajout supra]lue nous leur avons livrée combats
 le dimanche 30 decembre a 9 heure du matin
 les aristocrate on tiré ausÿ mais pas un de
 de leur canon ne [nous en ajout supra] a touché et tout les notres
 ont porté dessus ille ont tout été obligés de
 se sauver nous leur avons prié tout leur canon
 que nous avons amené icy tous les navires
 marchands et tout les habitans étoit de notre cote
 la fregate la félicité est arrivée icy ille y—à 15 jours
 elle remis un le calme icy vue tout sont monde
 ausÿ que le Capitaine monsieur lacroix sont
 tous bons Citoyens ille a rétablie la tranquillité
 partout ou ille a passé l°on garde toujours t[xxx]
 les postes jusque a l°arrivée de la tissions que
 nous attendent de jour en—jour je finis en vous
 embrasant de tout mon coeur et vous [xxx] de
 me croire avec amitié mon cherre père [xxx]
 ma cherre mère votre fille femme Gribauval
 mon mari vous assure de ses respects ille a t[xxx]
 de tems en tems la fièvre ma petite ce porte [xxx]
 mais frère ce porte bien zabet vous fait bien des

compliment nous [*somme* en ajout supra] toujours dans [*les* en ajout supra]
regouissance depuis
l'arrivée du Cytolj Citoÿen lacrose capitaine de la
félicité

LETTRE 11

A Monsieur

Monsieur de cléry

Capitaine aux Corps

royal en garrison

aux havre

vous releuerai mon cher marie
par le capitaine vincent un caisse
de douse petite bouteille de sirop de
calbasse et une de six bouteille de
liqueur de m^r ausous[xxx] j^oaurais risquer
aussi un barie de caffèe mais nous
somme dans l^oarrier saison m^{de}
larcher et m^r deprose qui fait les
commistion de tout le cartier m^oont
fort assurer que je n^oen trouverai
pas une graine mais qui m^oen
procurera un barie dus plus
baux assitot qu^oil cera liverable
nous voila donc mon cher marie
en guaire cette événement m^oaflige
si fort que je s[xxx] aux lit
malade il ne me reste q^oun peux
de forse pour vou dire que je
vous embrasse de tout mon coeur
j vous ecrirai sou peux

de mergeri clery

LETTRE 12

A Monsieur

Monsieur baissier ches

Madame 1^oavenue *Caranaue*

et soulies au pois de l'uille

a toulouse

[encadré en haut à gauche]

a M^r baissier

au—bour S^t bernat

a—toulouze

[en face de l'encadrement]

du—por[t en ajout supra] au—prince le 6 juin 1756

Mon—cher—epous

je te dices que les 6 vessaus de gurre que—lons a
tandet jsis sont a-rjues je comtes que jls etes uenys
pour charches les nauires qui—sont jsis du depuis
fort lontam mais jls doieue *les a ler des bou cer* seule man
et sant reuenir cest se qui fait que je ne tanuois encore
rien par ceux sis je nauze pas atandres que tout
le monde d^oune comune uois m^oant destourne
sis tu—ueux faire a-surer pour la—somme de trois
mile ljure je suis prete a te les anuojier ausitot
ta—reponce et lors-que je saures ceux las vandus
je—t^oans nanuerres d^oautre s^oil plet a mon dieu
lors-que le nauire le S^t marc a partis d^oisis avec
celque autre uessau je n^oais pas pus t^oais-crire
j^oaies trop malade je les eté pandans trois cemaj-
ne antiere et 3 cemaine comualaissante celas

t°auras fasches de uoir ous sauoir l°arjué de
celque vaissau sant rece-uoir aucune letre de ta
fame ausis jls i—as 6 mois que je n°an n°ais pas receu
aucune de tois njs de M^r paironnet je ne sais
pas pour-cois tu—ne m°as pas anuoÿes de comte de
la despance que les anfans a catherine peuue a-
uoir fait dans la pansjon ous tus les aues mis je te
trouue biens negligans de tarder sis lontams a
me—l°an-uojjes je t°ais desjas escrit par 2 ous 3 de mes
letre que sis je ne—tais pas anuojjes des font par
le nauire a M^r gautjer cest que jls m°an nas Luis
maisme destournes et je Luis est cette aubligasjon las
car 2 jour apres sont despart de S^t marc—jls—a—eté
pris et je nais pas oze anuojjès rien du—depuis
ce tams las *je—taisque forte* a—prendre pasiance
car jls faut las prendre par for-ce celas me
fait autans de paine que a tois de ne pas pouuojr
t°ans nan uoj-ger et surtout le retour de cette
pacotille que tu masues an-uojjes celas me—tien
baucoup a ceur car je ne uous-dres pas te laisser
maner de font sis je le pouues mais cest la guerre
quj—an nes la cauze jls uost ancore mjeux que jls soit
jsis que a la *joncaj* que tout un chas-cun comte pourtan
que nous n°aurons pas de geurre s°il plet a dieu et que
celas ce-ras bientos dessides et sis ce-las est tuuera
bientot a-rjuer des font a ton adresse s°il plet
au—seigneur je te soite une sante par-faite
ausis que a tous tes parans je te prie de les a-
surer a tous de mes siuilites ausis que a—ton
a-mis M^r bernede et soit persuade que je
suis et cerais ta fidelle epouze
belin baissier

LETTRE 13

a Madame

Madame Duverger

rue de verdun

a nantes

cul—de—sac 24 7^{bre} 1755

Madame et ma chere comere

je vous envoie par le navire la venuse de nantes capitaine
monsieur fourneau vne caisse de six flaçons de sirop d'herbe
de charpentier et vn panier de deux poponelles de jeu de citron
je souhaite que le tous vous arriue en bonne état et que sa
vous fasce plaisir. j°en aurai beaucoup de receuoir de vos chere
nouvelle soyez je vous prie persuadé et des sentiments
d°estime et d°amitié que je vous ait vouié pour la vie je parle
souuents de vous avec madame garmant en retours je vous
demande vn pars de votre souuenir qui me sera toujours cher
nous somme actuellement dans de grande allarmes ont dit
la guerre inevitable plaigné nous ma chere comere dieu
sait ce que nous devienderons ici je vous ait mille obligation
des marques damitéé que vous auez bein voulut temoigner
a mon fils votre fieulle, ma chere mere ma fille onts l°honneur
de vous asurer de leur civillité je ne cescerai d°être avec le
plus cincere attachement

Madame ma chere comere

Votre tres humble et

obeissante servante

Veuve Gouraud

LETTRE 14

a Madame

Madame Despesrier

rüe de richelieu

a paris

je vous envois, Madame le sirop que je vous auois promis
jadresce a monsieur nicolas hay a nantes la petite caisce qui
contien trois flaçon de sirop de limons et quatre de sirop de
calbasse je serai tres satisfaite sy il vous ariue en bonne état
et que vous le trouviéz bons je continuerai a vous en envoyer
vous m°obligeriez beaucoup madame de me faire sauoir ce qui
pourroit vous faire plaisir de nôtre paÿs, vous deuez estre
persuadée combien je serois charmé de vous estre bonne a quelque
chose, quoy que le pays ne fournisse pas grand chose dixit je
m°imagine qui'l ny'a²⁹ que l'eloignement qui fait souhaiter ce—quil
produit, je vais essayer a vous envoyer des pistache et noïs
d'acajous ce sera pour la fin de l°anné j°en cultiue expres
pour vous les envoyer et je me flate que vous vouderée bien
receuoir ces bâgatelles en souuenir de ce pauvre s^t domingue je
vous dirai qui'l este en allarmes onts nous anonce la—guerre et
onts debite aujourd°huit quel est certaine plaignée nous madame
sy cella etoit, dieu sait comment onts s°en tirera dans ce paÿs
madame votre chere fille son chere mary et nôtre chere fils sont
touts en bonne santé jls sont aussi inquiete que moi de
vos nouvelle jls m°onts dit qu°il y auoit fort longtems qu°ils
n'en auois recu, elle m°interesse asce pour m°apercevoir de ce delais
soyez je vous prie persuadée et du cinsere attachement que je
j°aurai pour vous toutte la—vie jay[xxx] les mesme [*sentiment.* en ajout supra] pour

²⁹ Au sujet de la transcription des apostrophes ici, nous avons choisi de transcrire ce passage fidèlement au manuscrit plutôt que de suivre notre protocole de transcription, afin de montrer l'hésitation sur l'emplacement de l'apostrophe dans cette séquence, qui nous semble intéressante.

madames merger que je vous prie d'assurer de mille tendres
compliment de ma part, trouué bon que messieurs et mesdames
de santos et merger trouue ici l'assurance de mes civillité j'embrace
vos cheres petits enfants ma chere mere ma fille onts l'honneur
de vous assurer a tous de leur civillité donné moi de vos
nouvelle et me croyée avec les sentimens que vous me connoissé
de la plus parfaite estime

Madame

Votre tres humble et obeissante servante

veuve Gouraud

cul de—sac 24 7^{bre} 1755

LETTRE 15

A S^t dominique

A Madame

Madame de loupere sur

Ses teres au pigrare re comande

a monsieur le cure du mornian?

pour luy faire tenir si luy plais

a Rouen normandie

a—l^oarchahai ce 28 aous 1755

Madame et cher mament

celle cy est pour avoir l^ohonneur de—m^oinformer de

l^oetat de—votre santée et vous temoigner la—joix

que j^oay eû quand j^oay appris de—vos cher nouvelle et en

même temps le deplaisir d^oapprendre dlamort de notre tante

limar quoique je n^ousses pas l^ohonneur de—la—connoitre

je vous apprenderez aussy ma—cher grand—mament

avec vn grand deplaisir la—mort de mon cher Pere qui

a été le 12 aous apres 3 an de—maladie padent ce tempe

la il nous avez escrit et a notre correspondans de—nous condui[re en ajout supra]

a—rouen et qu^oil ferez son possible pour venir nous y conduire

notre correspondans rcus vne lette [apres en ajout supra] de—nous faire passer

j-cy bien vite et par les preniée navire qui partirez

et qu^oil été bien mal et a—l^oagonie et qu^oil desesperez

de—nous—revoir nous avons resté deux mois a—nous rendre

ce qui l^oavez my bien inquiette et meme il croyez que

nous etieon perdû sepandant nous avons arivez ce

7 de—novembre ou nous l^oavons trouvez toujours bien

malade jusqu^oa qu^oil fusse mort par maleur pour nous

atous [nous en ajout supra] reston presantement ches mon oncle je voudrez

[*bien* en ajout supra] vous voir avant que de—mourir et je ne desseperere pas
et aller rester avec vous car je pence que vous voudr
bien nous servir de—per et de—mere a—des petit orfeline
ma—cher grand mamant je vous prie de—me conserver
votre amitez car ces ce que j°ay de—plus cher au—monde
ces dans ce santiment
que je vous prie de me croire dans vn profond
respects
Madame et cher grand mament
je ne sai sy vous avez reçu ces
lettre que ma—soeur et moy avons en
l°honneur de vous ecrire
car nous en avons receu
de—nouvelle
Votre tres humble
et obeissante
fille et servante
françoise Dumesnil la—jeune

LETTRE 16

A Madame

Madame de Loumare

sur son Bien an picrare

pres de Rouen

a Rouen

Madame et tres chere grande maire

C'elle c'ie et poure m°ainformere de l°eta de votre santé et
pour vous priez de n°aitre pas fache c'ontres moins de n°avoire pas ete
vous voire dans le tans que j°ai—ete en franse selas m°ore biens fait
de plesire main vous savez ma—chere grande maire que les sanfans
sons pour obeire au—paire et au—maire ma—chere grande maire
nous voila san paire ni paire main j°es-pere quelque bonte
de vous je vie dans cette esperense que vous m°oubliez pas
je vous demande cette grase quoique que vous savons
dun noncle qui a—bien sons de toute nos safaire maim *avais*
que mon *cherie* futte *more* depis que *mon—chere* [*et mas*]
mon *noncle* bien sons de nous ausie que ma—tante je vous prie
de me—croire avec tous le respecque possible je vous embrasse
de toute mon coeure

Madame et tres chere gran—maire

Ma—tante vous sasure de son—respecque

au—arcai le 29 auout 1755

Votres humble e—tres

obisinte—servente

marie Dumesnil

l°ene

LETTRE 17

A Mademoiselle

Mademoiselle elizabeth

[papier noirci, adresse illisible]

a belle vue le 2 septembre 1755

Ma—cher taucaile

Selle sy et pour vous asurer de mes—tres
humble sivilites et a meme temps pour
vous donné de mes nouvelle je suÿ aris-
vèz au por-tau-prince dieu mer-sÿ en bon-
ne santé a-prèz un très belle tras-versais
de 45 jour quen j°ay partie de nante je
me suÿ fais l'honneur de vous ecris une letr
je ne sais poin sÿ vous l°a-vèz resué
je cerais charmes de recevoir de vos nou-
velle et *suèze* de ma fille que je vous pris
de vouloir bien en-bras-cest pour moy
et lüi communiquer ma letre
je vous ceais au-sÿ obligè de faire mes
compliment a mon compere et—a—tout
la mes-onné de madame peyrac
vous dirais a la metresce de ma fille que
je lui ais ecrite deux letre par le meme
vesau je n°è otre chosse a vous marquer
pour le present sy-non que je soite que
vous trouve en bonne santé et que je puïx
a-voire de vos chere nouvelle

Ma cher taucaielle

votre tre—humble

obay-sante servente

Elizabetht gressin

LETTRE 18

Madame et chere ameis

je receu vos deux laittre par le fils de
M^r decordais le 25 julliete dernier
une endat du 25 aoust, et l^oauttre du
29 7bre, lais-quel laittre m^oont faite
un plaisir sansible en naprenant de tais
chere nouvelle ; ausy que celle de ton
chair chere mareis tu me marque que vous
viuez tres bien avec lais paire et maire
de ton mareis, je n^oe jamais doute un seul
moment que cela feut autrement car il
fauderoist estre barbare pour ne pas viure
avec toy tu dois te souueneir ma chere
ameis que je t^oe dite plusieurs fois quand il
connoisteres ton caractaire qu^oil t^oemerais
a—l^oa-dorasion, pour ce qui est de l^oamitite de
ton mareis je croix bien qu^oel ne faist
de que d^oaucomante de jour en jour j^oan seuis
plus que persuade, quoy-qu^oe-loigné j^oan resant
une jois parfaite, tu veux bien que je te
fasce compliment sur la naisance de ta
peteiste fille celuy que tu portais avec toy
quand tu m^oas aicrite j^oy-niaure ce que c^oest au
cas qu^oil soist venu a bien en-brasce lais tous
deux pour moy je preis tout la par possible
dans le chagrain que tu—as—heu en perdant
ta maire, en mon particuller je la regraitte
infiniment, je te seuis bien oblige de tout
lais nouvelle que tu m^oa-prand de notre
aimable peys je te preis deu d^oavoir toujours
cept maisme complaisance tu me demande

dais nouvelle de ce—peys icy elle te deuienderes
inutile sy tos que tu n°as point de—connoissance
du peys cepandant je t°a-prandere que ma
sœur est marié le 4 feuvreir dernier
a un fort aimable homme qui a—pour luy
tout lais belle parfescion en—partage, ne sois
point surprise sy je ne la seuis pas tu
[xxx] ce que je seuis un peu degoute et que
je n°e pas baucoupe d°inctenacion pour le
mariage et moin presantement que jamais
voisyant tout lais tronpereis qui ce font
dans lais mariage de ce peys icy cepandant
ma soeur asse bien racontrais je trouve
un parteis asse considerable pour le bien
mais la personne ne me conuenete pas
pour me plaire il faut du bien et des
calites, d°allieure je seuis fort contante
de mon sort pour me le faire quite il
fauderoiste quec chose de bien auantageu[x en ajout supra]
ce qui est rare dans ce peys icy comme dans
tous lais austre, je seuis fort aublige
du souueneir de monsieur foubaire quand
tu le—uaisras fais luy bien mais conplime[nt en ajout supra]
pour ce qui est de 1853259 6155329 je me
prise souurenement saflc48 d19239 je ete
toujours dans le cas d2 12p93529 cest fld53t2
plus presantement que jamais, nous auions
geur au—soir le fils de M^r decordais a souper
il a couche a—la maison il est che son
oncle qui demeure a cept lieux de la ou
nous reston il ma deite quil aueste [ete en ajout supra] bien
receu cest un monsieur for riche qui

luy procura la facilite de gannier
quelque chose, mais complimant je te preis
a ton cher mareis enbras—le pour moy je soite
ma chere ameis que la presante vous
trouues dans une aucy bonne sante
comme celle que je jouis presantement
je ne me seuis jamais sy bien porté dans
mon peys comme dans celuy icy
je ne peuis finir de m^oantretenir avec toy
je cerois cependant bien pelus flate sy je
pouues le faire de veisve voix sy mais
raiuues et mais pancé etois acoupleis j^ooraix
deja jouix de ce plaisir autant de fois
comme il c^oest pasce de jours et de—neuite
de peuis notre cruelle separasion il ne me
reste dont plus que le plaisir de receuoir
de tes chere nouvelle que tu me fais bien
ageter par la negleigance que tu as de
de m^oan—donner ausy souuant comme je
le deseire, mais compliment je te preis
a tout ta fameille et a tous nos ameis
je finis en t^oems-brasant meil fois
du plus profond de mon coeur
Madame et chere ameis
je seuis avec l^oattachement
le plus parfaite ta trais
heumble seruante et
afectionne ameis
au—port-au-prince ce 16 7^{bre} [1755 en ajout en dessous] j commeau

LETTRE 19

Randeu madames

remons apen Busdas

la reuz de segant pour

fair tenir si se leu li plute

a Jaques pruneau

de lile dieu a lile

dieu

fait a lille dieu le 26 de fevrier 1755

Mons cher fils

Cet pour la dus-sieme que je vous

ecris a pres auoir resu deus votre que

je resu qui ma fet bien dus plesir marche

fis an—aprnant que tus a bons sancte dieus

mesi je pris le *sengure* q°un-si soit de *lumi*

que je seur bons sancte dieu mersi pour

votre per je na—se poin de nouuels vous

sorer que votre grans per se paurte bien

aussi votre frers qu°il vate a—brest a parte

le 26 de feuuriez vous soretz que vos seur

se paurte bien dieu mersi je prie seen-

geur q°un-si soit de *latien a l°egale* que je

berre de latien mon cher fis si cet tas

volonte que tous *Berrient terrs sra* bien

veneus si vous auz besoin de quel-

que soge vous n°auez qu°a nous mander

que si la—gerre se declanc je ne ueuze

pas que vous n°atreprnez pas le voiage

a la mer de *gand—avis* ne le ueuz pas aussi

que a—se paur-te bien dieu me rer si

aus soittant leur fet bien leur conplismes

pour autre chose je ne puis vous

mander que vous reuneiz che—nous

Je reste votre cher mer

Chaterine Bernàde

L P N

a b d

LETTRE 20

A Monsieur

Monsieur Commeau

marchand dans la rüe

des moulins de Beaufort

En anjou

A Beaufort.

Mon tres cher pere et tres chere mere

permete que je prenne la liberte de m^oain-

former de l^oetas de vos chere sante, je soite

que la presante vous [*trouves* en ajout supra] dans une ausy bonne

comme celle que je jouis presantement,

je ne peuis vous esprimer l^oanneuis ou je

seuis de ne receuoir aucune de vos nouvelle

cependans je ne manque aucune aucasion

a vous donner des nostre, je ne croix pour-tems

pas que ce sois la dificulte de nous adresser

vos lettre puisque vous auez ou les adresser

a nante, servez nous de vous preis de la

mais de mon fraire pour nous aicrire plus

souuant c^oest une satisfaction que vous

nous donnere a—tous, c^oest ce que nous desýront

avec tout l^oenpresement possible, je croix que

vous auez preis tout la par possible dans

la jois que nous auonst heu du retour de

mon beau frere votre jandre il vous

a ecrite une lettre bien satisfesante

il est ariuez avec tout les piece justificativ[*e* en ajout supra]

qui confonde [*bien* en ajout supra] je vous assure tous cest enemeis

je me joint [xxx] a—la—lettre de

ma soeur pour vous prier de nous ranuoisyer

la lettre que cept emfame Simonnet a—heu
 la ardiere de vous aicrire elle est de
 consequence pour nous soyéz bien persuade
 qu°il peyéra bien tout lais inpertinace
 qu°il a laché contre nous tous, nous somme
 ausy faché contre Madame Simonnet
 elle c°est meis du parteis de son mareis pour
 nous inuictime, elle a—ecrite a ma chere
 tante et anvoy tous ce qu°il y—a de plus
 de-sobligant, ne vous impasiente point
 je vous preis sur la somme que ma tante
 vous a—faite esperer de toucher sur lais
 rante de M^r [xxx] deschant, comme
 je croix que monsieur loiyeaux [*n°a—point en ajout supra*] satisfete
 au mandat qu°il luy a—ete presante, nous
 auons pance qu°il serete utile d°atandre
 apres la tousains pour en tirer un austre
 sur le deit sieur loiyeaux, et sur monsieur
 et un austre sur Monsieur gaudiraux
 dont vous reseuere des deux cinquante 6
 peistole³⁰, vous ne pouuez receuoir cest mandas
 qu°and januier ou feurier, je ne vous marque
 rien au sujete du de-part de mon fraire
 pour veneir dans ce peys icy sa ne puis
 ce desider que l°anne prochenne,
 j°e l°honneur d°estre avec les santiment
 les plus respectueux
 Mon tres cher pere et tres chere mere
 Votre tres heumble
 tres obeisante seruante

³⁰ Pistole, écu espagnol

et soumeise fille j commeau
permete moy je vous preis d°enbrascer mon
fraire et mais deux soeurre Monsieur
dubignion qui est dans ce moment a la maison
m°a priyè de vous faire cest compliment
je vous preis de faire mais compliment
a tous nos parant et ameis particullierm[*ant* en ajout supra]
Mademoiselle marmein

[nouvelle scriptrice]

Machere janton je ne t°e-cris que ces
deux mot pour te marque [*la* en ajout supra] satisfaction
que j°ay de l°etablicement de ta fille
sy tu conescas le sujet tu seras
trop satifet j°ay fait pour—elle
tout ce que j°e pus faire elle
est gros, je ne tant dire pas
d°auantage mes yeuy ne me
le permte pas, je te prie
en gros de me ranuoye la
lettre que cet ifame simonet la
ecrit elle nous est de concequance, nous somme
tous *broulle*³¹ a cosse de cet
ifame qu quent adieu cher
petit jantont je t°anbras
mille foy et tont maris et
tous tes enfans a quis
jo jay sui comme a—toit
ton affection seruat et seur
crible Riche

³¹ FEW : « brouller » = mettre pêle-mêle

ta fille t°e-cris plus
au loin

[nouveau scripteur]

je me joins a toute la famille pour vous presanter mes
tres humbles respects ; j°ay l°honneur de me dire
tres sincerement votre tres humble e—tres obeissant
servitteur gandre Leclair

LETTRE 21

A Monsieur

Monsieur Commeau

marchand dans la Rüe

des moulins de Beaufort

En anjou

A Beaufort

Mon cher pere et ma cher mere

permetes que je prene la respectuesse

liberté de m°imformer de l°e-tat de vous

cher sante et en meme tams vous aprandre

mon etablisemant avec m^r leclair j°ose

expere que vous voudres bien m°exeuse si

j°e tardé si lontams a maqutter de ce deuoir

mais je ne sais differe que par [*les en ajout supra*] inconuenian

que son sur-venut peut de jour aprais

mon mariage des-quels vous ets imfformee

par la lettre que mon mari s'est fait

l°honneur de vous ecriere de-puis son retour

de ches les engloits pour moy je n°ais pus

auoir le même auantage que luy attandu

que j°etais imcomodés d°une chute lorsque—ces

lettre son parties mais grase au cielle tout

vas bien presetemant tams pour ma sante

que pour la *faiite* qui nous auais d°abord

chagrine mon epoux est donc reuenue comme

il vou—lla marque trionfant de ces enemis

laves et blanchit on peut d°auantage tout

les piese justificatiues qu°ill a apporte avec

luy de che les anglaits qui confonde l°infame

calommiattuer qui auois voulu ternir sa

reputation et son honneur les pieces justificativ
on etes mises entre les mains des puissances d'icy
elle on etés trouvés si valable que mon
marie at ets a son retour [*resu* en ajout supra] le plus favorable [*met* en ajout en
dessous]

du monde et estimé plus que jamais de tout
les honeste gens il poursuit vivement cest
affreux enemie pour la voix de la justice
criminel son calomniateur il croijet eut
partout qu'il ne l'a-vais jamais taces de ce
qu'il al ose luy imputer jadis mas j'ais affaire
a un marie plaind de santiments et jaloux
de l'honneur et reputation et ce qui le
poursuiures jusqu'au santre de la terre
pour auoir reparcision poublic je suy tres
contante de mon sort cet epoux m'ador c'est
un fort bonne—home ma tante et mes soeur
vons ateste cey la meime chose connessant
pour moy voutre amour pour moy nous vou
vous inuitons tous a ne prendre aucun chagrie
et qoi que Simonnet et use mauuais de
vous auoir ecrire le contraire je [*ne* en ajout supra] puis rien
vous dire sur le compte de ce mechant
homme que si-non qu'il est meprise de tout
le monde il est au—d'espoir contre ma tante
et contre nous parsqe on ne—l'a—pas consulte pour
mon mariage incy que sa fame qui depuis
lontans [*a* en ajout supra] perdue l'esprit mais il ont affaire
a un homme qui les metra bien a—meme—de
ce repantir de leur imprudans Simonnet
a—dejas escrit a mon marie quil etoit prais
a luy faire tel reparasion qu'il l'exigeoit

mais il ne le quit pas pour se-la il a pouse
 l'audas jusqu'a venir insulter ma tante che
 elle marlgre tout son obligasion qu'il deueroi[t en ajout supra]
 luy auoir ma soeur n'a pas menage il vodois
 nous voir tout bien loinds pour *asheueur de*
rcher a ma tant jusqu'a sa derniere chemises
 il sont jaloux contre nous on peut d'auatage
 mais nous les meprisont souerenemant ma
 tant de la-quel je j'ay bien lieux de me louer
 pour tout ce qu'el a fait pour moy vous
 pries de nous anvoyye la precese letre que
 Simonnet a osé vous ecrire el est de consequence
 pour nous icy mon marie ma soeur et moy
 nous vous faisons la meme priere de meme
 que celle de nous conseruer toujours votre amitie
 que nous efforceront de meriter tams par
 notre conduit que par que par le profon
 respect avc la-quel j'e l'honneur [xxx]
~~humble et obeissant fille~~
 de me dire a mon *particullier*
 Mon tres cher pere et tres chere—mere
 Votre traïs humble
 e—tres soumies obeissante servante
 fielle pelagie commeau leclair
 j'anbrasse mon fraire et mais
 sœur

LETTRE 22

o por louis ile de franse le le 3 mars 1793

Mon chere duchene, je—te dire que je sui an santte bien
bien malade de mon—voiaje je—ne pas bezoin de te dire
le poque que je croi a couche tu le se je sui obligee
d°a-cheter une negresse pour avoir soin de moi et de
mon anfan qui va me coute mil ecu encore elle ne se
rien faire que bien peu de choze je sui obligee
de nori la negresse norise son tré chere o—me parle
de 6 mil livre set un de-panse trop forte s°e—que
je sui de-side a la nori sa—m°anpeche de t°an-voie de
fon pour me faire bien des acha me je conte
trop sur ton amitie et ton atachement pour
moi insique sur ce-lui ou selle a—venir pour que tu
me randra servisse san qu°il t°an-coute que ta signature
et que tu pra[n en ajout supra]dra toutte la satifation posiple an contribuan
a mon boneur et a mon retour an—franse tu pourra conte
sur mon exzatitude a te ranvoie de fon comme tu de-sidera
ann—endigo ou caffè qui et tre bon dan se péy tu me marque[ra en ajout supra]
se—que tu voudra an retour pour la penture je sui obligee
de la garde quelque tan elle n°et pas de deffette pour
le moman tu pourra le savoir par le chevalié montaux
mon ami le piastre valle 19 fr juje combien mon pasaje
se monte j°ete prie an—grase de m°espedie le plus
prontement possible s°e—que j°ete de-mande conte sur
mon exzatitude et je ne [me en ajout supra] randre pas indigne de te
bonte o—contrere [xxx] asse mil mil mil foi et
et sui pour la [xxx] amie sophie couturon

[marge gauche]

quelque un pourra te parle de ma grosse je dit attre ansente

de mon mari et que je profite du—divorce je vou de *Bordela*

[au dos]

pour remettre a duchene

LETTRE 23

au Sitoyen Charle

Combaud á son

? Rue de normandie

A la rochele le 8 octobre 1792

Mon chere mari

je profite de—l^o occasion de—mosieu pelie pour te done
de—me—novele qui—sont bonne insi que celle—de—ton
fils je—soite que la—presante—*t^oarrive* ausi—bien—que—no[us en jout supra]
chere amis je desire boucoup—de—te—nouvele car ge trousve
le tan—bien lon je pri—n^ooubli—pas les aucasionns
que tu—trouvera—pour—ma—satisfacions je—le—dirais
qa—lele—berte et tacouchee d^oune—petite files [*et* en ajout supra] a—sse—pore-
te—bien et se—deux anfant elle fai—bien de—caplimen
e—rien—autre—choz a—te—mareque chere amis je—suis—an—t^oan
brasan—de—tou—mon—ceur insi que ton fist qui—t^oapele
tou—le—jour je—suis—ta—fanme anne mariayme
esequse si—la—letre ne—pa—meui—fait que—sa g^oete prese
mon—frere te—fai pieuse—coupliment et barie
sa famme et monsieur cacault [*et* en ajout supra] la—bonne—annete
adieu mon—bons porte—toi bien je deman [*de* en jout supra]
a—dieu—tou—le—iour je—suis anne mariayme
tafme femme

Annexe 2 : Protocole de transcription

LYSL047 - Sociolinguistique historique
Séminaire de Master décyclé (M1-M2), ENEAD
Automne 2020

Protocole de transcription pour l'édition d'une lettre privée

- Le **retour à la ligne** correspond à une nouvelle ligne de la lettre.
- **Ajouts (supra ou en marges)** : lorsque le texte se trouve en ajout supralinéaire ou en marge, le mentionner entre crochets, en mettant le passage concerné en italique : [*azidans* en ajout supra] ou [*azidans* en marge].
- **Majuscules / minuscules** : dans la mesure où elles ne laissent déceler aucun système, ne pas tenter de reproduire la distinction des majuscules et des minuscules ;
 - sauf pour les noms propres qui peuvent parfois comporter des majuscules.
- **Ponctuation** : n'ajouter **aucun** signe de ponctuation. Reproduire la ponctuation telle qu'elle apparaît dans le document, seulement si elle est présente.
- **Fautes évidentes (*lapsus calami*)** : la notion de faute pouvant soulever des problèmes épineux, transcrire intégralement les documents, sans apporter aucune correction, même dans les cas probables de *lapsus calami*. Signaler d'éventuelles observations dans les métadonnées.
- **L'apostrophe** : dans les cas d'absence d'apostrophe par rapport à l'usage moderne, on introduit le symbole °
 - ex/ : texte *lami* = édition l°*ami*
 - si l'apostrophe se trouve dans l'original, le reproduire tel quel : '°
- **Amalgame graphique** par rapport à l'usage moderne : on introduit un trait long – :
 - texte *monami* = éd. *mon–ami*
- **Séparation graphique** par rapport à l'usage moderne : on introduit un trait court - :
 - texte *a chever* > éd. *a-chever*
- **Ratures** : les passages raturés doivent figurer comme suit : eaf
- **i / j et u / v** : si le scripteur ne distingue pas *u* et *v*, *i* et *j*, ne pas les distinguer non plus. Si au contraire la distinction est faite, faire la distinction aussi.
- **Accents** : reproduire les accents, s'il y en a, là où ils figurent, sans en ajouter qui ne figurent pas dans l'original.
- **Abréviations** : les abréviations sont reproduites à l'aide d'un exposant : *m^d* pour *madame*.
- **Interprétation difficile ou incertaine** : les passages dont l'interprétation est incertaine sont signalés par l'italique : *azidans*, *paux*.
- **Illisibles** : les passages qui sont illisibles (ratures, taches, trous, etc.) sont signalés comme suit : [xxx].
- **Tous les ajouts qui ne figurent pas dans l'original doivent impérativement figurer entre crochets []**.
- **Observations à inclure dans le paragraphe d'accompagnement (voir la consigne)** : au besoin, étoffez votre paragraphe d'accompagnement en incluant des observations concernant des tendances observées chez le scripteur / la scriptrice, telles qu'une calligraphie régulière ou irrégulière, des macules, des ratures nombreuses, etc. C'est aussi l'occasion de justifier certains de vos choix en tant qu'éditeur / éditrice.



Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0)